

## SCOT DE L'ARRAGEOIS

---

### Délibération du Comité Syndical n°446

SÉANCE du 12 DECEMBRE 2018

Présidence de Pascal LACHAMBRE

Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

---

Date de convocation : 05/12/2018

Date d'affichage : 14/12/2018

**Étaient présents** : ANSART Pierre, AUCHART Ernest, BAILLEUL Alain, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, CARTON Philippe, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DELCOUR Jean-Pierre, DESAILLY Jean-Claude, DROMART Evelyne, FERET Claude, GORIN Sylvie, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MASTIN Philippe, MATHISSART Michel, PARMENTIER Jean-Marc, PLU Jean-Claude, PREVOST Alain, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, THUILOT Didier, VAHE Daniel, VAN GHELDER Alain, ZIEBA Jean-Marie.

**Absents excusés / Pouvoirs** : BAVIERE Jean-Pierre, BLONDEL Michel, CAYET Alain donne pouvoir à Alain VAN GHELDER, COULON Géry donne pouvoir à Pascal LACHAMBRE, DAMART Daniel donne pouvoir à Michel MATHISSART, DELEURY Jean-Pierre, DERUY Isabelle donne pouvoir à Sylvie GORIN, DESAILLY Jean-Michel, DUE Gérard, GOMES Stéphane, GUILLEMANT Pierre donne pouvoir à Philippe CARTON, HECQ David donne pouvoir à Pierre ANSART, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à Claude FERET, MICHEL Didier, MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à Didier THUILOT, NORMAND Arnold, POTEZ Roger, POULAIN Eric donne pouvoir à Michel SEROUX, PUCHOIS Jean-Pierre, SKOWRON Richard donne pouvoir à Ernest AUCHART, TABARY Daniel donne pouvoir à Pierre COLLE, THIEBAUT Véronique, TILLARD Jean-Luc donne pouvoir à Evelyne DROMART.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 26  
- Votants : 38  
- Pouvoirs : 12

Vote :

- Pour : 38  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

### SCoT DE L'ARRAGEOIS APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE SCoT RÉVISÉ

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.132-7, 132-8 et 143-20 ainsi que R.143-4 et R.143-5 ;



Vu le Code du Commerce ;

Vu les délibérations du Comité Syndical du Sesda en dates du 20/12/2012 et du 15/01/2014 ayant respectivement approuvé et modifié le SCoT de la Région d'Arras ;

Vu les statuts du SCoT de l'Arrageois, et notamment sa compétence en matière de « Elaboration, approbation, mise en œuvre, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territorial » ;

Vu la délibération n°374 du Comité Syndical en date du 5 février 2016 relative à la mise en révision du SCoT de la Région d'Arras, des objectifs poursuivis et modalités de concertation ;

Vu la délibération n°399 du Comité Syndical en date du 10 mars 2017 relative à la procédure de révision du SCoT et aux conséquences suite à l'élargissement du périmètre du Scotia par l'intégration de la commune de Roeux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui ne remet pas en cause les modalités de concertation approuvées par la délibération n°374 en date du 5 février 2016 ;

Vu le débat portant sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ayant eu lieu au sein du Comité Syndical du 27 novembre 2017 ;

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Président constatant que les mesures de concertation ont été mises en œuvre, qu'elles ont permis de mener une concertation effective et constante avec les habitants et toute personne souhaitant se manifester.

#### 1) Bilan de la concertation

La délibération du Comité Syndical n°374 en date du 5 février 2016 a prescrit la révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de l'Arrageois et a défini les modalités de la concertation publique :

- Mise à disposition d'un registre pour le recueil des observations dans les locaux du Syndicat Mixte et aux sièges des EPCI membres ;
- Utilisation du site internet du Scotia et des sites internet de ses EPCI membres ;
- Mise à disposition d'une boîte aux lettres électroniques ;
- Articles d'information à insérer dans les bulletins municipaux et communautaires et diffusés sur les sites internet ;
- Réunions publiques.

Tout au long de sa mise en révision, le SCoT de l'Arrageois a fait l'objet d'un processus de concertation, de communication et d'information auprès de la population et des différents acteurs du territoire.

Le bilan de concertation propose une synthèse générale de la concertation à destination des publics (population, société civile et partenaires) et des élus du territoire qui s'est déroulée durant la démarche de révision. Il s'attache à montrer la diversité des outils de concertation et de communication proposés et la richesse des échanges en découlant.

Ainsi, durant toute la procédure de mise en révision du SCoT, un dispositif d'information et d'échanges reposant sur les outils suivants a été mis en œuvre :

- Un registre de concertation aux sièges du Syndicat Mixte du SCoT et des EPCI membres ;
- Au fur et à mesure de l'avance de la procédure des documents d'information sur le SCoT ont été mis à disposition du public aux sièges du Syndicat Mixte du SCoT et des EPCI membres
- La mise à disposition du public d'une boîte aux lettres électroniques sur le site du Scotia ;
- Une plaquette d'information sur le Scotia distribuée toutes boîtes sur le territoire du Scotia ;
- Des livrets sur le PADD et le DOO mis à la disposition du public lors des réunions publiques et aux sièges du Syndicat Mixte du SCoT et des EPCI membres et qui ont fait l'objet d'une diffusion large ;
- Des réunions publiques dans les EPCI membres ;
- Des informations sur le site internet, la page Facebook et le compte Twitter du Scotia ;
- Des articles dans la presse locale et départementale, des informations sur le projet de révision du SCoT et sur les dates des réunions publiques sur les sites internet des EPCI membres relayés sur le site de quelques communes ;

- Une identité graphique dédiée au projet et déclinée sur l'ensemble des documents de concertation (travail, communication, support lors des réunions publiques) ;
- La diffusion de 3 films d'animations sur le territoire et le projet de SCoT lors de chaque réunion publique dont un permanent sur le site du Scotia.

En outre, à ces modalités de concertation se sont ajoutés une large mobilisation de l'ensemble des élus du territoire pour la construction du projet ainsi que des réunions avec des acteurs du territoire et des réunions avec les partenaires publics associés et consultés, notamment aux moments clés de chaque phase de réalisation du dossier (diagnostic prospectif, PADD, DOO) :

- Des séminaires de travail regroupant les élus aux grandes étapes du SCoT ;
- Des ateliers thématiques techniques avec les élus et les acteurs du territoire ;
- Des ateliers SCoT / PLUi ;
- Des réunions organisées pour présenter le projet à toutes les étapes (Diagnostic, PADD, DOO) aux élus et partenaires publics associés ;
- Des rencontres du Scotia à destination des acteurs du territoire (élus, partenaires, société civile).

En conclusion :

- Les modalités de concertation définies à la délibération visée ci-avant ont été effectivement mises en œuvre tout au long de la procédure de révision du SCoT ;
- Les avis exprimés lors de cette concertation ont permis d'enrichir le SCoT à chaque étape du projet et ont contribué aux choix faits concernant les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et leur déclinaison dans le Document d'Orientation et d'Objectifs ;
- Les personnes publiques associées et consultées à leur demande, ainsi que le conseil de développement ont pu s'exprimer et contribuer à la construction du projet de SCoT tout au long de sa révision.

## 2) Arrêt du projet de SCoT

Le projet de SCoT annexé à la présente délibération est composé des pièces suivantes :

- Le rapport de présentation comprenant notamment le diagnostic (qui intègre en outre le bilan de la mise en œuvre du SCoT approuvé en 2012), l'explication des choix retenus, l'analyse de la consommation d'espaces et la justification des objectifs de limitation de la consommation d'espace définis dans le Document d'Orientation et d'Objectifs, l'évaluation environnementale, la description de l'articulation avec les documents supérieurs, le phasage envisagé, le résumé non technique ;
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs.

Les grands axes stratégiques déclinés au PADD du SCoT sont rappelés ci-après, à savoir notamment :

### Partie 1 - Positionnement et stratégie du territoire de l'Arrageois :

- Affirmer notre rôle de pôle d'équilibre majeur des Hauts de France pour l'irrigation et le rayonnement du centre de la région.
- Fructifier notre alliance inédite de l'urbain et du rural, pour redéployer une attractivité arrageoise globale, métropolitaine et rurale innovante.

### Partie 2 - Les objectifs des politiques d'aménagement et de programmation :

- Cultiver l'Art de vivre arrageois et la qualité de nos ressources (environnementales, culturelles, humaines, agricoles), pour un "autre" mode de développement où proximité au terroir, bien-être, innovation et connectivité feront demain la différence :
  - Promouvoir l'excellence environnementale et l'accessibilité à la culture-détente, pour une authenticité pérenne et une qualité renouvelée du bien vivre et de l'échange,
  - Affirmer l'armature urbaine multipolaire qui fonde l'équilibre de notre territoire "rural et métropolitain",

- Une armature urbaine « multipolaire » qui valorise l'échelle de proximité de bassins de vie dynamiques, connectés aux fonctions métropolitaines et cultivant la complémentarité de leurs spécificités résidentielles et économiques,
  - Poursuivre une politique de diversification du parc de logement et un urbanisme de proximité : l'arrageois un territoire qui offre un projet de vie,
  - Sceller notre volonté commune pour mettre en œuvre l'accompagnement et le soutien de toutes les formes d'agricultures.
- Etre un nœud global et local d'échanges et de flux économiques au cœur des Hauts-de-France :
    - Mettre en synergie notre double réalité économique « agglomérée » et « régénérative » et faire valoir l'excellence de nos savoir-faire industriel, agricole et pour l'innovation,
    - S'appuyer sur cette synergie pour redéployer notre force de frappe économique avec un ancrage durable aux flux majeurs européens, régionaux et vers la Normandie,
    - Déployer les moyens de mobilités, et notamment alternatifs, pour une proximité connectée et une irrigation régionale renforcée qui soutient l'accessibilité internationale des Hauts-de-France,
    - Un territoire mobilisé pour la croissance verte et l'adaptation au changement climatique, l'engagement vers la 3ème révolution industrielle,
    - Développer la culture du risque et une gestion durable des ressources pour un territoire apaisé.

### 3) Approbation du bilan de concertation et Arrêt du projet de SCoT de l'Arrageois

Après presque trois années de travaux, d'études, de concertation, de réunions thématiques et techniques, il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le bilan annexé à la présente délibération relatif à la concertation mise en œuvre tout au long de la procédure de révision du SCoT de l'Arrageois ;
- D'arrêter le projet de SCoT annexé à la présente délibération composé par :
  - Le rapport de présentation comprenant notamment le diagnostic (qui intègre en outre le bilan de la mise en œuvre du SCoT approuvé en 2012), l'explication des choix retenus, l'analyse de la consommation d'espaces et la justification des objectifs de limitation de la consommation d'espace définis dans le Document d'Orientation et d'Objectifs, l'évaluation environnementale, la description de l'articulation avec les documents supérieurs, le phasage envisagé, le résumé non technique ;
  - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
  - Le Document d'Orientation et d'Objectifs.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré

DECIDE

- D'APPROUVER le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- D'ARRÊTER le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrageois, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- QUE LE PROJET DE SCoT ANSI ARRÊTÉ SERA TRANSMIS POUR AVIS :
  - Aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-8 ;
  - A l'autorité environnementale en application de l'article L.104-6 du Code de l'urbanisme ;
  - Aux communes et groupements de communes membres de l'établissement public ;
  - À leur demande, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés et aux communes limitrophes ;
  - À la commission prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime ;
  - A sa demande, au représentant de l'ensemble des organismes mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou la commune, si ces organismes

- en ont désigné un ;
- A leur demande, aux associations d'usagers agréées et aux associations de protection de l'environnement agréées ;
- Au centre national de la propriété forestière en application de l'article R.143-5 du Code de l'urbanisme.
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- D'AUTORISER Monsieur le Président pour l'accomplissement des différents actes de procédures prévues par le Code de l'Urbanisme (consultations puis enquête publique),

DIT

Que conformément au Code de l'urbanisme :

- Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrageois arrêté sera mis à la disposition du public aux sièges du Syndicat Mixte du SCoT et de ses EPCI membres,
  - La présente délibération sera affichée pendant un mois aux sièges du Syndicat Mixte du SCoT, des EPCI et communes membres du Syndicat Mixte,
  - Mention de cet affichage sera faite dans deux journaux diffusés dans le Département.
- Adopté à l'unanimité



**Pour extrait certifié conforme  
Le Président du Scota**

**Pascal LACHAMBRE**



**REVISION DU SCoT DE LA REGION D'ARRAS  
APPROUVE  
LE 20/12/2012**

**BILAN DE LA CONCERTATION**

**ANNEXE DE DELIBERATION N° 446 du 12/12/2018 :  
SCoT DE L'ARRAGEOIS  
BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET  
DE REVISION**

## SOMMAIRE

### BILAN DE LA CONCERTATION

<b>1) Modalités de concertation mises en œuvre</b>	<b>2</b>
<i>1.1 Les objectifs et modalités de mise en œuvre prévus par la délibération prescrivant la révision du SCoT</i>	<b>2</b>
<i>1.2 Bilan des moyens de concertation effectivement mis en œuvre tout au long de la révision du SCoT</i>	<b>2</b>
<b>2) La concertation et la prise en compte des observations du public</b>	<b>7</b>
<i>2.1 Les observations du public formulées lors des réunions publiques ou consignées (registre de concertation, mails...)</i>	<b>7</b>
<i>2.2 Bilan des observations et contributions du public</i>	<b>12</b>
<b>Annexe 1 : exemple d'articles parus</b>	<b>13</b>
<b>Annexe 2 : exemple de publications sur les sites internet</b>	<b>23</b>
<b>Annexe 3 : exemple de captures d'écrans du site internet du Scota, page FACEBOOK, compte Twitter</b>	<b>29</b>
<b>Annexe 4 : exemple de support de communication</b>	<b>30</b>
<b>Annexe 5 : exemple de support de présentation pour les réunions publiques</b>	<b>34</b>
<b>Annexe 6 : exemple de support de présentation : ateliers – conférence des élus – rencontre du SCoT – CODEV - Invitation atelier thématique</b>	<b>54</b>

## Bilan de la concertation

### 1) Modalités de concertation mises en œuvre : Délibération du Comité Syndical n° 374 du 5 février 2016

#### 1.1 Les objectifs et modalités de mise en œuvre prévus par la délibération prescrivant la révision du SCoT

Pour mémoire, le Syndicat Mixte du SCoT de l'Arrageois a décidé par délibération du 5 février 2016 de définir et fixer les objectifs et les modalités de la concertation menée pendant toute la procédure d'élaboration du SCoT.

Extrait : « Conformément aux dispositions du code de l'Urbanisme, les réflexions relatives à la révision du schéma de cohérence territoriale seront menées sur le territoire dans le cadre d'une concertation associant, pendant la durée de la révision du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées selon des modalités définies par le syndicat mixte.

Cette concertation a pour objectif de tenir compte des avis exprimés et d'assurer une information la plus complète possible des personnes concernées tout au long de la procédure de révision du SCoT, de sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur tout en favorisant le partage, l'appropriation et les échanges autour du projet par l'ensemble des acteurs.

La concertation portera sur le projet de révision du SCoT et sur les réflexions en résultant. Le porter à connaissance de l'Etat accompagné d'une note d'enjeux, les dossiers au fur et à mesure de l'avancée des études et de leur validation seront tenus à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte, jusqu'à l'arrêt du projet.

A cet effet, seront mises en place les modalités de concertation suivantes :

- Mise à disposition d'un registre pour le recueil des observations dans les locaux du Syndicat Mixte et au siège des EPCI membres ;
- Utilisation du site internet du SCOTA et des sites internet de ses EPCI membres ;
- Mise à disposition d'une boîte aux lettres électroniques ;
- Articles d'information à insérer dans les bulletins municipaux et communautaires et diffusés sur les sites internet ;
- Réunions publiques. »

#### 1.2 Bilan des moyens de concertation effectivement mis en œuvre tout au long de la révision du SCoT

Tous les objectifs et modalités visés au 1.1 ci-avant ont été effectivement mis en œuvre (cf. tableau ci-après), avec une intensité plus forte sur certains points allant au-delà des objectifs de concertation initialement fixés : nombre de réunions publiques supérieures, création d'un nouveau site dédié au SCoT – <http://www.scota.eu>, films vidéo, campagne de communication avec la réalisation de livret aux phases PADD et DOO..., permettant aux habitants de recevoir une information régulière sur l'avancement des travaux et d'y contribuer, en faisant part de leurs observations. Le tableau ci-après explicite les moyens mis en œuvre tout au long du SCoT.

A ces modalités de concertation s'est ajoutée une large mobilisation de l'ensemble des élus, au travers de séminaires, conférence des élus du 18/05/2016, rencontre du Scot du 3/07/2017, réunions de travail, ateliers SCoT/PLUi, ateliers SCoT PADD et DOO par EPCI afin que chacun puisse contribuer à la construction du SCoT avec aussi des moments de mise en commun (Bureau, Comité Syndical) qui a permis via le relais des élus de mettre en œuvre la cohérence du SCoT tout au long du processus de révision. Les personnes publiques associées et consultées ont été invitées aux moments clés de chaque phase de réalisation du dossier (Diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Document d'Orientation et d'Objectifs) sous la forme de COTECH (3 COTECH).

De plus, des ateliers techniques du SCoT (cf. tableau ci-dessous) ont été organisés. Ils ont constitué un temps d'information et de participation des partenaires <sup>1</sup> du Scot pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sur des thématiques spécifiques telles que l'agriculture : des agricultures à l'agroalimentaire, l'urbanisme : la structuration territoriale etc.

**Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, la concertation, pleine et sincère s'est déroulée tout au long du projet.**

En témoigne les articles parus dans la presse locale notamment dans La Voix du Nord et les publications du Scot mises à disposition du public et des EPCI. Au surplus, des communes et EPCI ont mis en œuvre des publications ponctuelles dans un bulletin municipal ou sur leur site internet. La presse a annoncé les réunions publiques, dont elle a parfois rapporté les échanges avec les habitants, et a à la fois eu un rôle pédagogique sur l'objet et le contenu du SCoT, et relayé les thèmes abordés : positionnement stratégique du territoire, emplois, agriculture et consommation d'espace, mobilité, etc.

**Tableau récapitulatif de la concertation mise en place**

<b>Modalités de concertation</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Exemples de documents supports</b>
<b>Information dans la presse locale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>La Voix du Nord</i> (21/05/2017) annonçant la réunion publique du 23 mai 2017 pour bâtir ensemble le territoire</li> <li>- <i>La Voix du Nord</i> (26/05/2017) : on pense déjà à l'avenir du territoire sur les vingt prochaines années</li> <li>- <i>Grand Arras, le magazine de la CUA</i>, janvier – février 2018, n°19 : projetez-vous vers le futur de votre territoire</li> <li>- <i>Arras Métropole News</i>, n°41, juin 2017, SCoT de l'Arrageois : votre avis, c'est notre avenir</li> </ul>	Annexe 1 : exemple d'articles parus dans des journaux locaux

<sup>1</sup> ADEME Hauts-de-France, Artis, CAUE 62, CERDD, Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Artois, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Nord-Pas-de-Calais, Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, Communauté de Communes du Sud-Artois, Communauté Urbaine d'Arras, Conseil de Développement Arras Pays d'Artois, Conseil Départemental du Pas-de-Calais, CPIE Villes de l'Artois, DDTM 62, Initiative Ternois Artois, Institut pour la Ville et le Commerce, InterSCoT Terres du Nord, Nord Nature Environnement, Office du Tourisme, des Loisirs et des Congrès du Grand Arras, Pas-de-Calais Habitat, Pays Du Grand Amiénois, Pays du Santerre-Haute Somme, Pôle Métropolitain Artois-Douais, SCoT du Grand Douais, SNCF Mobilités, Ville d'Arras.



<p><b>Information dans la presse locale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>La Gazette Nord-Pas-de-Calais</i>, 20 août 2017, les rencontres du SCoT de l'Arrageois</li> <li>- <i>Arras Métropole News</i>, n°43, septembre 2017, Première édition des rencontres du SCoT de l'Arrageois</li> <li>- <i>La Voix du Nord</i> (3/02/2018) : informez-vous sur le SCOTA, qui construit votre avenir pour vingt ans et annonce des réunions publiques</li> <li>- <i>La Voix du Nord</i> (7/02/2018) : la feuille de route du territoire et annonce des réunions publiques</li> <li>- <i>Sud Artois Magazine</i>, n°38, février 2018, Projetez-vous vers le futur de votre territoire</li> <li>- <i>La Voix du Nord</i> (11/06/2018) : offrir à l'horizon de vingt ans un territoire où l'on a envie de vivre et annonce des réunions publiques</li> <li>- <i>Grand Arras, le magazine de la CUA</i>, mai-juin 2018, n°21, annonçant les réunions publiques de juin 2018 : comment va évoluer votre territoire au cours des 20 prochaines années ? On vous dit tout !</li> <li>- <i>La Voix du Nord</i> du 13 juin 2018 annonçant les réunions publiques de juin 2018</li> <li>- <i>Le Moniteur</i>, 27 juillet 2018, Le SCoT de l'Arrageois prend de l'envergure</li> </ul>	
<p><b>Information sur sites internet</b></p>	<p>Les EPCI ont procédé aux relais des réunions publiques ainsi que des articles puis sur les sites internet de communes qui ont participé de cette information.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Instant Com n°2 mai 2017 : la newsletter des Campagnes de l'Artois</i> informant la population de la réunion publique du 23 mai 2017</li> <li>- <i>Instant Com n°3 mai 2017 : la newsletter des Campagnes de l'Artois</i>, SCoT vous avez la parole !</li> <li>- Edition numérique de <i>La Voix du Nord</i> du 18 mai 2017 informant sur la réunion publique du 23 mai 2017</li> <li>- <i>Capture écran du site de la Communauté Urbaine d'Arras</i> informant sur les réunions publiques de février 2018 en date du 29 janvier 2018</li> <li>- <i>Capture écran du site de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois</i> informant sur les réunions publiques de février 2018 en date du 29 janvier 2018</li> <li>- <i>Capture écran du site de la Communauté de Communes du Sud Artois</i> informant sur les réunions publiques de février 2018 en date du 26 janvier 2018</li> </ul>	<p>Annexe 2 : exemple de publications sur les sites internet</p>



<p><b>Information sur sites internet</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capture écran du site de la commune de Savy-Berlette en date du 9/02/2018 annonçant les réunions publiques de février 2018</li> <li>- Capture écran du site de la commune de Bienvillers au Bois en date du 9/02/2018 annonçant les réunions publiques de février 2018</li> <li>- Capture écran du site de la commune de Maroeuil en date du 9/02/2018 annonçant les réunions publiques de février 2018</li> <li>- Capture écran du site de la commune de Saint-Laurent-Blangy en date du 9/02/2018 annonçant les réunions publiques de février 2018</li> <li>- Capture écran du site de La Voix du Nord annonçant les réunions publiques de février 2018</li> </ul>	<p>Annexe 2 : exemple de publications sur les sites internet</p>
<p><b>Site internet du Scota, Page FACEBOOK du Scota, Compte Twitter du Scota</b></p>	<p>Le site internet du SCOTA comprenait une rubrique pour le SCoT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquant ce qu'est un SCoT et sa démarche de réalisation</li> <li>- Mettant à disposition des documents du SCoT au fur et à mesure de son avancement</li> <li>- Permettant le téléchargement des publications du SCOTA (plaquette, livrets PADD et DOO) et des visuels présentés en réunions publiques</li> <li>- Vidéo visible depuis la page d'accueil du site internet <a href="https://vimeo.com/218616119">https://vimeo.com/218616119</a> et diffusée à chaque début de réunion publique et adaptée en fonction de la thématique (PADD ou DOO)</li> <li>- Boîtes aux lettres électroniques permettant des contributions éventuelles.</li> </ul>	<p>Annexe 3 : exemple de captures d'écrans du site internet, Page Facebook, Compte Twitter</p>
<p><b>Dossiers et registres mis à disposition du public pour consigner ses remarques et contributions aux sièges du Scota et des EPCI membres</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition du public des registres et pièces du dossier de SCoT au fur et à mesure de l'élaboration du projet au siège du SCOTA et des EPCI membres du SCOTA : Diagnostic, PADD, DOO, ainsi que PAC de l'Etat.</li> <li>- Une plaquette de présentation éditée à l'occasion de la réunion publique du 23 mai 2017 et diffusion toutes boîtes.</li> <li>- Mise à disposition des visuels utilisés lors de réunions publiques sur le site internet du SCOTA et Kakémonos présentant le SCoT.</li> </ul>	<p>Annexe 4 : exemple de support de communication (Plaquette de présentation, affiches, exemple de visuel DOO Cf. : annexe 5)</p>

<p><b>Réunions publiques sur le territoire du SCoT de l'Arrageois</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 réunions publiques :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>o 23/05/2017 : information sur le projet de révision du SCoT et présentation du diagnostic</li> <li>o 9, 13 et 19/02/2018 : 3 réunions publiques en Phase PADD à Noyelle-Vion, Bapaume et Achicourt</li> <li>o 19, 22 et 27/06/2018 : 3 réunions publiques en Phase DOO à Anzin-Saint-Aubin, Bapaume et Avesnes-le-Comte</li> </ul> </li> </ul> <p>Le site internet du SCOTA a annoncé les réunions publiques et mis à disposition les visuels présentés lors des réunions. Film d'animation présenté en début de réunions publiques.</p> <p>La presse locale a publié des articles annonçant les réunions publiques ainsi que des articles relayant le contenu du projet et de ces réunions après qu'elles aient été réalisées (cf. information dans la presse ci-avant)</p>	<p>Annexe 5 : exemple de support de présentation pour les réunions publiques (Kakemonos PADD, DOO, livrets PADD et DOO, visuels PADD et DOO)</p>
<p><b>L'association avec les Personnes Publiques Associées, associations locales, acteurs institutionnels</b></p>	<p>Les personnes associées et partenaires ont été invitées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des séminaires de travail du SCoT avec les élus aux différentes étapes du SCoT (diagnostic, PADD, DOO...), Rencontres du SCoT, CODEV...</li> <li>- Des réunions dédiées sur les documents du SCoT (scénarios, PADD, DOO...),</li> <li>- Des ateliers techniques sur des thématiques spécifiques pour l'élaboration du PADD :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>o Atelier Agriculture du 3/05/2017 : des agricultures à l'agroalimentaire,</li> <li>o Atelier Patrimoine, Ruralité et Tourisme du 10/05/2017</li> <li>o Atelier Mobilité, Transport du 17/05/2017 : mobilité choisie, mobilité contrainte, quel avenir pour nos gares ?</li> <li>o Atelier Urbanisme du 31/05/2017 : la structuration territoriale,</li> <li>o Atelier Habitat du 7/06/2017 : habiter autrement</li> <li>o Atelier Développement Economique et Commercial du 14/06/2017 : le commerce dans tous ses états</li> <li>o Atelier Environnement et Transition Energétique du 21/06/2017 : les équilibres environnementaux</li> </ul> </li> </ul>	<p>Annexe 6 : exemple de support de présentation : ateliers, conférence des élus, rencontre du SCoT, CODEV, invitation atelier thématique</p>

## 2) La concertation et la prise en compte des observations du public

*2.1 Les observations du publics formulées lors des réunions publiques ou consignées (registre de concertation, mails...)*

### Informations générales sur la participation du public :

- Selon les réunions publiques les participants représentaient une fourchette haute de 150 et basse de 26 personnes pour un total de 570 personnes (cf. tableau récapitulatif).
- Le nombre d'observations du public consignées sur les registres ou adressées au ScotA (mail), s'établit autour d'une dizaine (hors remarques des personnes publiques associées).

Les réunions publiques ont été introduite par un discours expliquant l'objet de la réunion puis par la présentation visuelle sur le sujet à l'ordre du jour afin d'engager les débats avec le public.

### Réunion publique du 23/05/2017 à Arras sur le diagnostic et l'élaboration du volet prospectif

Ce rendez-vous proposé aux habitants a eu pour objectifs de débattre sur le diagnostic et les enjeux prospectifs du territoire, de communiquer sur le bien-fondé et l'avancée du SCoT, ainsi que de démontrer quels avantages concrets chaque habitant peut en retirer et de les inciter à y participer.

Lors de cette réunion publique qui a rassemblé plus de 130 personnes, il a été expliqué pourquoi la révision du SCoT avait lieu. *Tout d'abord parce qu'en 2015, les ex-Communes de Communes du Sud Artois, de la Porte des Vallées, de l'Atrébatie et des 2 Sources ont décidé de poursuivre avec le ScotA leur collaboration territoriale constructive initiée il y a plus de 20 ans au Pays d'Artois. Cette décision renforcée en 2017 par l'arrivée de la commune de Roeux, nous a fait passer d'un seul coup de 70 à 206 communes, soit ¼ du département du Pas-de-Calais en nombre de communes. Pour faire face à cette croissance accélérée, seule la révision pouvait offrir les moyens de défendre un projet économique ambitieux et un cadre de vie de qualité qui respecte l'environnement au service des territoires et des habitants à 20 ans.*

Les présidents des 3 intercommunalités ont donc souligné l'importance du SCoT aux habitants en leur précisant que ce dernier organise le développement du territoire dans ses grandes lignes, qu'il détermine l'armature économique et résidentielle à l'échelle du territoire, grands axes routiers... Le but d'un tel outil est de se fixer des objectifs pour les 15 à 20 ans à venir.

Ce projet de territoire partagé qu'est le SCoT, met en avant l'attractivité arrageoise s'appuyant sur des bases fortes :

- La qualité et la diversité des paysages,
- Une ruralité active et des filières économiques d'excellence (agro-alimentaire),
- Une accessibilité à différents niveaux de services grâce à un maillage urbain et économique performants bénéficiant :
  - De grands équipements et du rayonnement d'Arras ;
  - De centralités secondaires développant des services de proximité.

Ces bases fortes, défendent l'idée que l'attractivité du cadre de vie et les capacités d'irrigation du territoire tant en interne que vers l'extérieur deviennent un levier fondamental pour développer l'attractivité globale de l'Arrageois et donc son attractivité économique.

Il a été rappelé que le SCoT pose des questions d'aménagement comme :

- « Quelle politique pour minimiser les impacts de l'urbanisation sur l'agriculture et soutenir le redéploiement des exploitations ? »,
- « Quelle politique pour une offre foncière et/ou immobilière (parcs d'activités) au plus près des besoins des entreprises tout en ne consommant que l'espace nécessaire ? ».

**La teneur des échanges lors de cette réunion s'est concentrée sur les sujets suivants :**

- Le périmètre du SCoT et ses compétences :
  - o *Rappel du passage de 70 communes à 206 communes et l'arrivée de la commune de Roeux ; importance du document du SCoT qui porte un projet de territoire partagé au service des projets de ses territoires. Il est supérieur aux documents d'urbanisme comme le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.*
- La maîtrise de la consommation foncière :
  - o *Notamment la réduction de la taille des parcelles est une évolution tendancielle que les participants à la réunion reconnaissent et trouvent plutôt souhaitable dans l'ensemble car les grands terrains nécessitent de l'entretien. Pour autant, certains précisent que si un développement urbain plus compact est à favoriser, il doit rester compatible avec un cadre de vie de qualité. Parfois les habitants ont eu du mal à faire la différence entre SCoT et PLUi d'où un travail de pédagogie de la part du Bureau d'études EAU.*
- L'amélioration des déplacements. *En effet, si un des atouts du territoire est de détenir une étoile routière et ferrée structurante au cœur de la région, l'enjeu est aussi d'aboutir certaines connexions pour plus d'efficacité dans la hiérarchisation des flux et les mobilités tant locales que régionales, notamment dans la perspective de diminuer la part de l'usage individuel de la voiture dans les déplacements. Dans ce sens, les échanges lors de la réunion amènent des élus à expliciter le rôle stratégique de certains projets pour l'amélioration de la cohérence et la performance du réseau de mobilité :*
  - o *L'importance du contournement d'Arras,*
  - o *L'implantation d'une 3<sup>ème</sup> gare européenne dans le Grand Arras,*
  - o *Une liaison ferrée performante Arras – Cambrai,*
  - o *Le développement de l'intermodalité de la gare d'Arras.*

### **Réunions publiques des 9, 13 et 19/02/2018 à Noyelle-Vion, Bapaume et Achicourt, sur le projet de PADD du SCoT**

Durant ces réunions publiques, il s'agissait de partager et de recueillir les contributions des participants sur le projet stratégique de l'Arrageois (PADD du SCoT) et l'évolution du territoire dans les prochaines années qui doit leur permettre d'y trouver toutes les conditions pour bien y vivre :

- Construction de logements de qualité,
- Implantation de zones économiques et commerciales créatrices d'emplois,
- Réalisation d'équipements nécessaire au quotidien,
- Organisation de la mobilité,

- Préservation des espaces agricoles et naturels ...

A noter que près de 300 personnes sont venues assister à ces rencontres : 150 personnes pour la Communauté Urbaine d'Arras, 110 personnes pour la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, et 40 pour la Communauté de Communes du Sud-Artois.

**Les échanges ont dans l'ensemble appuyé les choix de développement proposés par le projet PADD. En outre, la teneur des débats lors de ces réunions s'est concentrée sur les sujets suivants :**

- **L'emploi et le bien vivre dans l'Arrageois avec pour le PADD à 20 ans 3 chiffres clés :**
  - o + 17 000 nouveaux emplois,
  - o + 19 000 nouveaux habitants,
  - o + 20 000 nouveaux logements.
- *Ces chiffres clés traduisent une volonté de développement équilibré pour une attractivité globale de l'Arrageois où les ambitions pour le développement économique et pour la qualité de vie sont indissociables. Les participants aux réunions publiques reconnaissent et partagent ainsi dans l'ensemble les choix du PADD pour cette stratégie d'attractivité globale du territoire de l'Arrageois.*
- *Ils reconnaissent aussi l'enjeu auquel le PADD s'attache à répondre en mettant en œuvre un projet économique ambitieux pour affirmer l'Arrageois dans son rôle de pôle d'équilibre majeur et de nœud d'échanges et de moteur au cœur des Hauts de France (cf. sujets ci-après).*
- *En outre, certains participants aux réunions publiques soulignent particulièrement l'importance de développer à la fois l'attractivité résidentielle et l'attractivité économique, comme le propose le projet de PADD. En effet, ils indiquent que si le territoire n'offre pas de projet de vie aux habitants il sera difficile de préserver les savoir-faire dans le territoire et donc les ressources humaines pour les entreprises qui font les spécificités économiques arrageoises (un participant explique notamment les types de difficultés de recrutement dans une entreprise lorsque l'offre résidentielle et de mobilités ne répond pas aux attentes des salariés).*
- *Enfin, l'amélioration des mobilités et de l'accès aux services apparaît aussi comme un incontournable car :*
  - o *la fidélisation des actifs dans le territoire et la réponse aux nouvelles attentes des ménages impliquent une accessibilité aux services et aux sites d'emplois qui soit facilitée.*
  - o *le dynamisme économique de la région implique des conditions d'échanges fluides entre les territoires et la préservation d'un accès de premier plan à l'international.*

*Ces différents points mis en évidence par les participants qui soutiennent les choix du SCoT se retrouvent dans les autres sujets principaux abordés dans les débats en réunions publiques (cf. ci-après). Et la teneur des échanges a dans l'ensemble soutenu les choix faits par le SCoT.*

- **Renforcer l'Arrageois comme pôle économique régional moteur :**
  - o *En développant un pôle économique régional au Nord de la CUA.*

- *Si les participants soutiennent dans l'ensemble cet objectif important du SCoT pour redéployer la force de frappe économique du territoire sur l'axe Paris-Bruxelles, certains indiquent qu'il faudra être aussi vigilant aux autres composantes de l'armature économique du PADD en assurant un rôle actif du rural. Et sur ce point il est bien confirmé que le PADD structure une armature économique favorisant les synergies/complémentarités économiques entre le rural et le pôle d'Arras.*
  - *En développant les agricultures et l'agro-alimentaire tout en anticipant la lutte contre le changement climatique.*
  - *Des participants soulignent en outre l'intérêt de soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire / l'économie circulaire, comme le propose le PADD. Ils précisent qu'il faudra être vigilant à ce que ce secteur économique apparaisse bien dans les documents finaux du SCoT. En effet, l'adaptation aux mutations économiques peut aussi contribuer à l'adaptation au changement climatique au travers d'activités autour par exemple de l'énergie, du recyclage des biens et matières, des boucles locales (énergies, circuits-courts...).*
  - *En développant le tourisme de mémoire, d'affaires et vert.*
  - *Les participants sont revenus sur l'importance du changement climatique et de son impact sur l'agriculture, sur le tourisme de mémoire (UNESCO...) événementiel (Mainsquare...) et la mise en valeur des 10 vallées du Scota. Les objectifs du SCoT donnent en effet une importance à ces éléments que le public partage.*
    - *Certains expriment aussi l'enjeu de ne pas opposer agriculture et environnement et demandent que la trame verte et bleue du territoire prenne en compte l'activité agricole pour ne pas créer de contraintes supplémentaires à cette activité. En séance, les élus ont bien confirmé que la volonté n'était pas d'opposer mais était d'être dans une logique de gagnant-gagnant en faisant de la trame verte et bleue aussi un moyen pour mieux préserver l'espace agricole. En effet, il ne faut pas perdre de vue qu'une très large partie de cette trame est une trame agricole. En même temps, la préservation de ressources environnementales de qualité, comme l'eau par exemple, est aussi un enjeu important pour l'agriculture. En outre, certains participants ajoutent que la lutte contre les ruissellements est aussi un moyen pour préserver la qualité des terres agricoles.*
    - *Enfin, les débats sur le développement touristique ont amené à mieux partager collectivement l'importance de développer l'offre de congrès/d'affaires entre Lille /Amiens / Paris.*
- **Renforcer l'Arrageois comme Hub régional de transport :**
  - *Desserte ferrée*
  - *Le débat s'est tourné essentiellement sur le lieu d'implantation de la 3<sup>ème</sup> gare TGV interconnectée à Roeux Fampoux. En effet, certains participants s'interrogeaient sur la finalité d'un tel projet qui est à l'étude et les réunions publiques ont été l'occasion de préciser l'intérêt et la vocation d'une telle gare. Par cette gare, l'objectif est ainsi de développer un véritable service de HUB ferroviaire pour les liaisons Europe du nord / Europe du Sud que la région ne détient pas aujourd'hui. De plus, pour affirmer ce choix de cette gare sur le secteur Arrageois il a été rappelé que le territoire disposait d'une*

*étoile autoroutière et ferrée irrigant la région et que cette irrigation serait amenée à se renforcer par le projet de liaison Express des Hauts-de-France Lille - Arras - Amiens.*

- *Certains participant ont posé la question du devenir de la liaison Arras / St-Pol sur Ternoise. Le Président à expliquer en séance que la volonté est de soutenir l'offre TER et que cela implique de poursuivre le travail engagé sur de multiples aspects techniques, administratifs et financiers. Pour autant le SCoT lui-même qui est un document d'aménagement ne peut que chercher à renforcer la cohérence entre l'urbanisation et le réseau de communication afin de soutenir la pérennité de cette ligne.*
- *Desserte routière*
  - *RD 939 : la route de l'agro-alimentaire qui est un axe économique structurant Est/Ouest d'Étaples à Hirson,*
  - *RN 25 : importance de son devenir pour une liaison efficace et rapide Lille / Arras / Amiens.*

*Certains participants aux réunions publiques soulignent l'enjeu d'assurer en général la qualité des infrastructures dans la durée pour mieux organiser les mobilités et faciliter ainsi l'accès des actifs à leur emploi. D'autres attirent l'attention sur l'enjeu d'une gestion maîtrisée des trafics routiers (et des gaz à effet de serre associés). Les objectifs du SCoT visent à répondre à ces 2 enjeux tout en ne perdant pas de vue qu'un meilleur réseau d'infrastructures doit servir à une meilleure hiérarchisation des flux et à développer une meilleure offre de mobilités collectives ou partagées (covoiturage...) afin de réduire la place de l'usage individuel de la voiture.*

**- Renforcer l'Arrageois comme pôle de services supérieurs :**

- *Les participants aux réunions publiques soutiennent dans l'ensemble la position d'Arras comme ville centre mais souhaitent que le commerce de centre puisse maintenir ses offres. D'autre part, il est mis en avant l'importance de maintenir, voire même renforcer, l'équilibre entre urbain et rural ; ce qui passe, comme le propose le SCoT par l'objectif à la fois de soutenir Arras dans l'accueil de grands équipements structurants (formation, recherche et développement, culture-tourisme...) et de renforcer l'irrigation du reste du territoire en commerces et services accessibles, notamment pour les besoins de proximité, mais aussi dans les domaines culturels et de loisirs. Les armatures urbaine et touristique du projet de SCoT s'inscrit dans cette logique d'équilibre.*
- *En outre, plusieurs participants soulignent la place de la vie associative qui ne doit pas être négligée car elle est un potentiel pour le développement de services aux personnes, culturels et de loisirs, mais aussi pour le développement de nouvelles activités économiques locales (économie sociale et solidaire...). Le SCoT dans sa stratégie vise à favoriser ces initiatives, même si sur le plan de l'aménagement ses leviers sont limités.*
- *Enfin, d'une manière générale, l'objectif du SCoT d'essaimer l'offre culturelle, en ville et à la campagne, est approuvé par tous.*



## Réunions publiques des 19, 22 et 27/06/2018 à Anzin-Saint-Aubain, Bapaume, et Avesnes le Comte sur le projet de DOO du SCoT

Durant ces réunions publiques, il s'agissait de partager et de recueillir les contributions des participants sur le document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui est la traduction réglementaire du PADD. Le DOO détermine les orientations générales de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques.

A noter que près de 140 personnes sont venues assister à ces rencontres : 60 personnes pour la Communauté Urbaine d'Arras, 54 personnes pour la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, et 26 pour la Communauté de Communes du Sud Artois.

**Les échanges ont dans l'ensemble appuyé les objectifs proposés par le projet de DOO. En outre, la teneur des débats lors de ces réunions s'est concentrée sur les sujets suivants :**

- **L'Arrageois entend devenir un pôle économique régional majeur en choisissant un développement ambitieux aux tonalités différentes :**

*Le projet de SCoT affirme le territoire dans ses fonctions économiques traditionnelles d'excellence. Il vise aussi à diversifier l'économie et à se démarquer sur des filières différenciantes et innovantes avec notamment :*

- REV 3
- *En soutenant le développement de la troisième révolution industrielle et ses mutations économiques (grâce notamment au développement du numérique et des énergies non carbonées). Les participants aux réunions publiques ont très bien perçu cet enjeu majeur pour les emplois et la qualité territoriale de demain sachant que le territoire est déjà positionné en territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).*
- *Certains participants demandent quels sont les appuis prometteurs pour le développement des énergies renouvelables et si la biomasse est suffisamment valorisée dans le projet. En séance, le Président explique l'importance de favoriser le mix énergétique et les boucles locales d'énergies car la réponse aux enjeux de demain ne peut pas reposer que sur un seul type de ressource ou dispositif de production d'énergie renouvelable. En outre, il précise que le territoire dispose d'atouts de premier plan, notamment en termes de biomasse, grâce au projet de Technocentre Régional pour la Méthanisation à St-Laurent-Blangy et à une activité agricole arrageoise forte qui peut générer de la matière première pour la biomasse.*
- *Economie / tertiaire (bureau, services aux entreprises)*
- *Mise en avant des offres tertiaires stratégiques comme le secteur gare et petite vitesse, Citadelle, Val de Scarpe, Bonnettes. Ces offres doivent affirmer le positionnement et la visibilité à grande échelle du territoire sur les fonctions tertiaires grâce au pôle d'Arras. Cette affirmation contribuera aussi à favoriser le renforcement d'activités tertiaires locales dans le reste du territoire, comme c'est déjà le cas à Bapaume, ou encore des*

*services tels que du coworking. Les habitants ont conscience de l'enjeu de ces offres et ont fait ressortir leurs satisfactions.*

**- Une ambition élevée en matière de transports :**

- *Avec la revendication de la création d'une gare européenne TGV à Roeux, reliée directement à la ligne à grande vitesse Nord Europe et au réseau des TER.*
  - *En outre, comme lors des réunions publiques en phase de PADD du SCoT, certains questionnements de participants ont obtenu réponse en séance sur l'intérêt et la vocation d'une telle gare. Et il a paru clair que l'Arrageois détient des atouts de premier plan pour l'accueil de ce projet dans son territoire, notamment ce projet n'implique pas de création de nouvelles lignes ferroviaires et s'articule en cohérence avec le projet de liaison express Lille-Arras-Amiens.*
- *Valoriser la desserte en étoile de la gare d'Arras notamment vers Amiens, Douai, Lens.*
  - *En outre, certains participants pose la question du devenir de lignes de train telle que Arras-Béthune. Comme lors des réunions publiques en phase PADD du SCoT, les débats se rejoignaient sur la volonté commune de soutenir les lignes TER, mais aussi sur le constat que les enjeux de rentabilité et d'électrification de certaines lignes impliquaient de poursuivre les réflexions engagées sur les aspects techniques, partenariaux comme financiers.*
- *Défendre les gares d'Achiet le Grand et d'Aubigny.*
  - *Les habitants ont amendé dans ce sens afin de pouvoir se déplacer plus facilement et de garder cette ambition de hub régional.*
- *Développer la mobilité douce et l'usage du vélo en structurant le territoire par les véloroutes à partir d'Arras et en plusieurs couronnes reliant les espaces ruraux et les pôles secondaires.*
  - *L'Arrageois est connu pour le développement de ses pistes cyclistes et ces parcours de véloroutes. Les habitants voient très positivement le développement des véloroutes reliant les espaces et les pôles urbains secondaires de l'Arrageois surtout que ça permet de partir à la découverte de territoires moins connus tant dans le périmètre du SCoT que vers l'extérieur.*

**- Renforcer une politique de l'habitat solidaire :**

- *En diversifiant l'offre de logements pour développer ou redonner du choix et de l'accessibilité résidentielle aux actifs, aux seniors, aux familles et aux jeunes.*
  - *En diversifiant l'offre de types de logements,*
  - *En développant l'offre de logements aidés,*
  - *En optimisant le parc existant,*
  - *En renforçant la qualité et l'innovation dans l'offre de logements,*
  - *En luttant contre la précarité énergétique.*

*Les habitants ont souhaité des précisions. Il leur a été répondu en séance qu'en matière d'habitat, le territoire souhaite conserver son rythme de croisière d'un bon*

millier de nouveaux logements par an jusqu'en 2040. La réalisation de logements sociaux sera elle aussi soutenue sur les 3 EPCI, tout en étant adaptée aux contextes locaux. Des bégainages seront réalisés pour les seniors. Dans l'ensemble, les participants se sont retrouvés dans ces objectifs face à l'enjeu de faciliter les parcours résidentiels aux différents stades de la vie, en ville et à la campagne. En outre le sujet de l'accès à la culture a été remis en avant dans les débats, et tous s'accordent sur son importance croissante dans les nouvelles attentes des ménages. Certains ont aussi souligné que le développement de la culture est un vrai sujet impliquant d'innover et d'être à cette fin en veille sur le bon positionnement de l'offre pour qu'elle soit pérenne et puisse se renouveler.

- **Poursuivre une approche collective des acteurs en faveur de l'agriculture, de l'environnement et de la gestion des risques :**
  - o Sur ces sujets également évoqués lors des réunions publiques en phase PADD du SCoT, les débats confirment à nouveaux l'importance d'une trame verte et bleue dans le SCoT qui contribue à la préservation de l'agriculture, mais aussi à la gestion des risques d'inondation. Le projet du SCoT s'inscrit justement dans cette logique, pour autant cela impliquera aussi en relai du SCoT de poursuivre les politiques et mises en œuvre opérationnelles à l'échelle on local.

**Tableau récapitulatif par EPCI du nombre de personnes aux réunions publiques**

EPCI	DIAGNOSTIC	PADD	DOO
CUA	130	150	60
CCCA		110	54
CCSA		40	26
<b>TOTAL 1</b>	<b>130</b>	<b>300</b>	<b>140</b>
<b>DIAG + PADD + DOO</b>		<b>570 personnes</b>	

**Les observations consignées sur les registres ou envoyées ont porté sur :**

- **Des sujets pour lesquels le SCoT n'est pas compétent, par exemple :**
  - o L'apport de financement des communes rurales pour Arras,
  - o La représentativité homme / femme dans la structure du Syndicat Mixte du SCoT de l'Arrageois.
- **Des informations ou conseils dont les sujets sont déjà traités par le SCoT, ou qui relèvent des normes en vigueur ou de l'échelle PLUi, par exemple :**
  - o Questions et remarques sur des projets de construction ou d'aménagement relevant de l'échelle du PLUi (projet de 80 logements sur la commune de Sainte-Catherine),
  - o Question sur le risque de cavités sur le territoire,
  - o Question sur le tourisme (l'apport de touristes chinois, création d'une association d'amitié et de coopération entre la Région et la Chine) transférée à l'Office du Tourisme Grand Arras.

- **Des enjeux de diagnostic ou des choix pour le projet que le SCoT a intégré au cours de sa construction :**
  - Mentionner les itinéraires culturels,
  - Mentionner le projet de Scarpe canalisée,
  - Tenir compte du changement climatique.
  
- **Des demandes d'informations ponctuelles.**

## *2.2 Bilan des observations et contributions du public*

- **La teneur des interventions et contributions dans le cadre de la concertation montre au global que le public :**
  - Partage les enjeux du territoire révélés dans le diagnostic et auxquels le projet de SCoT s'attache à répondre ;
  - Rejoint le choix des élus : un projet partagé, ambitieux et équilibré au service du territoire en cultivant l'art de vivre arrageois et la qualité de nos ressources tout en proposant de nouveaux emplois, de nouveaux habitants et, une croissance économique dynamique.
  
- **En outre, le public met l'accent sur un certain nombre de points :**
  - L'importance des liens entre l'urbain et le rural, le développement économique et le développement des mobilités. Ce point conforte le SCoT dans ses choix stratégiques et son parti d'aménagement qui met un effort tout particulier à organiser l'équilibre des synergies et complémentarités entre le rural et l'urbain au travers d'armatures impliquant tous les secteurs du territoire et cohérentes entre elles en matière de développement urbain et de services, de mobilités, de développement économique, d'offre touristique et culturelle, et d'environnement.
  
  - Le constat partagé du public avec les élus et les documents du SCoT sur les enjeux majeurs de l'Arrageois : l'emploi, cultiver l'art de vivre arrageois et préserver la qualité des ressources. Si tous les sujets d'aménagement habituels d'un SCoT ont pu être évoqués à travers les différentes réunions publiques à différentes étapes d'évolution du document (habitat, environnement, agriculture, économie...), l'enjeu des déplacements a mobilisé la part principale des débats et notamment le développement de la gare européenne à Roeux, le renforcement de la 2<sup>ème</sup> gare TGV régionale à Arras mais aussi l'amélioration de la desserte routière avec pour exemple la finalisation du contournement d'Arras pour fluidifier l'Est du territoire et une meilleure desserte en bus pour les territoires ruraux. D'autre part, il a été demandé de prendre en compte le développement de la mobilité douce et de l'usage du vélo, ce qui a été fait dans le projet du SCoT. De plus, la question des offres culturelles a été soulevée comme un enjeu important pour répondre aux attentes demandées (une offre plus foisonnante) ; ce qui rejoint les choix du SCoT pour le déploiement d'une culture accessible et d'un réseau touristique s'appuyant sur les différents points d'intérêts à l'échelle de tout l'Arrageois.



- L'importance du rôle d'Arras comme ville centre moteur du dynamisme du Scota, en soutenant le commerce de centre-ville.
- L'accès à une offre de logement plus diversifiée.

La pertinence du projet de SCoT, au regard des enjeux et d'une stratégie qui a une vision.

ANNEXE 1 : EXEMPLE D'ARTICLES PARUS

LA VOIX DU NORD DIMANCHE 21 MAI 2017 Arrageois 11

### LES ÉCHOS DES ARCADES

#### UN CHANTEUR À L'ASSEMBLÉE ?

On sait qu'Alexandre Maillat, ancien petit charronier à la retraite, est un homme de bien, aimé pour sa charbonnerie. Avec un certain talent, comme il l'a prouvé lors d'un récent concert à Arras. Philippe Raposo, candidat à l'Assemblée territoriale de la commune d'Arras, a décidé de solliciter son concours. « Tu vois Jean, ça va être un événement », dit-il. Philippe Raposo, candidat à l'Assemblée territoriale de la commune d'Arras, a décidé de solliciter son concours. « Tu vois Jean, ça va être un événement », dit-il.

#### MARQUIL, CENTRE DE LA CAMPAGNE ?

Marquill, centre de la campagne du candidat de gauche ? Alexandre Maillat avait choisi la ville de Marquill pour lancer sa campagne aux législatives. Et comme sa première réunion publique, le 20 mai, aura lieu pour cette ville, il est allé à Marquill, en passant le centre de la ville, pour rencontrer les habitants. Et comme sa première réunion publique, le 20 mai, aura lieu pour cette ville, il est allé à Marquill, en passant le centre de la ville, pour rencontrer les habitants.

#### MONSIEUR LE DÉPUTÉ ?

On sait que le candidat de l'opposition à l'Assemblée territoriale de la commune d'Arras, Monsieur le Député, a décidé de solliciter son concours. « Tu vois Jean, ça va être un événement », dit-il.

#### FAIT DIVERS

##### VOITURE EN FEU SUR L'226

Hier matin, une voiture a pris feu sur la route de Valenciennes à Arras. Les pompiers ont éteint les flammes.



### Pour bâtir ensemble le territoire, le SCOT de l'Arrageois vous donne rendez-vous le 23 mai.

Mardi 23 mai, le SCOT de l'Arrageois organise une réunion publique à l'Atria à 18h30. Recueillir votre vision du territoire, entendre vos attentes et vos besoins, tel est l'objectif de ce temps d'échanges. Communes, associations ou simples citoyens, c'est le moment de vous faire entendre.

Avec 208 communes, 198 000 habitants et un territoire qui s'étend sur 1900 km<sup>2</sup>, le SCOT est le 3<sup>e</sup> SCOT français. C'est lui qui définit le projet de développement et d'aménagement de l'Arrageois dans les vingt années à venir. Quand la Communauté Urbaine d'Arras et les Communautés de Communes des Campagnes de l'Artois et du Sud Artois ont décidé de leur destin en 2005 pour éviter leur Schéma de Cohésion Territoriale, l'ambition était claire : choisir d'être plus fort ensemble pour continuer le développement dynamique de l'Arrageois. Mais pas sans les habitants !

Bâtir un projet d'avenir en s'appuyant sur les besoins identifiés de chacun et garantir la cohérence entre les politiques sectorielles des trois intercommunalités sont les missions les plus importantes du SCOT. Si vous habitez l'une des 208 communes et que vous avez envie de poser sur le projet qui se dessine, voilà une réunion à laquelle vous devez assister. Habitat, transport, développement économique du territoire, environnement... le SCOT touche directement au quotidien des habitants. Si vous avez des idées ou des questionnements, partagez-les !

#### Des questions concrètes

« Du logement, des pôles économiques ? Quels modes de transports développer et dans quelles communes ? Comment équilibrer le développement urbain et le développement rural ? Comment soutenir le redéploiement des exploitations en milieu agricole ? Comment intégrer le Canal Seine-Nord et le réseau Express Grand Nord ? Le développement doit profiter à tous », demande Philippe Raposo, Président du SCOT. « Cette réunion publique nous permettra de sentir ce que les habitants et les collectivités attendent de nous et dans quelle direction ils veulent aller. »



Mardi 23 mai, le SCOT présentera dans un premier temps le diagnostic territorial réalisé par le bureau d'études et les enjeux qui en sont ressortis. Le temps d'échange et de questions-réponses permettra ensuite à chacun de s'exprimer.

**"Le meilleur est à venir, partageons notre avenir",** telle est la devise du SCOT. A vous de jouer.

www.scota.eu

LA VOIX DU NORD VENDREDI 26 MAI 2017 Arrageois 13

## On pense déjà à l'avenir du territoire sur les vingt prochaines années

Une réunion publique a eu lieu, mardi soir, pour présenter le Schéma de cohérence territoriale. Un terme un peu compliqué pour le public qui n'était pas nombreux à l'Artria. Ce SCOT trace pourtant l'avenir de notre territoire.

### ARRAGEOIS. « C'est très long à mettre en œuvre et très technique. Même connaître plus ou moins », pour Michel Serey, président de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois. « C'est clair qu'on n'est pas dans le projet de la première pierre. On peut se demander ce qu'il se passe derrière », pour Philippe Raposo, président de la communauté urbaine d'Arras. « C'est dur de mettre les gens pour Jean-Jacques Cortat, président de Sud Artois. De quel peuvent bien parler nos élus ? Du Schéma de cohérence territoriale, dit le terme compliqué à expliquer de la part de nos élus alors ce ne sont pas de ces documents techniques au grand public. Un public qui n'a pas regardé présent, mardi soir, lors de la réunion publique à l'Artria. Le SCOT qui regroupe les trois intercommunalités citées et 167 908 habitants, organise le développement du territoire dans ses grandes lignes. Il détermine l'emplacement de futures zones industrielles, zones d'habitat, grands axes routiers... L'avenir en pensée d'un territoire d'un territoire. Le modifier est à venir mais il faut le penser ensemble. Ce sera sans doute à la génération suivante d'une autre génération. Nous, nous sommes pas encore prêts avec le Nord. Mais il faut savoir que nous sommes déjà engagés sur des sujets comme les déchets avec le SMOA ou encore le tourisme. CHIFFRES-CLÉS ARRAGEOIS N'EST TOUJOURS PAS LÀ Le SCOT anticipe l'arrivée de grands équipements, comme l'éventuel halibus ferroviaire Arras - Dunkerque à gare aérienne à Pempooze, le Valley à Béthune-Gambais ou encore la route de l'agroalimentaire sur le RD 939. Le canal Seine-Nord entre exclusivement dans ce schéma. Mais encore faudrait-il que la communauté de communes Oestre-Marcquain accepte de rejoindre le SCOT. Ce qui n'est pas encore le cas. « C'est un regret », déclare Philippe Raposo. Artisans à votre service Retrouvez vos artisans le vendredi et le dimanche dans votre journal BAUWENS Fermetures Volets roulants - Portes de garage Menuiseries - Stores - Motorisations 03 27 88 87 02 www.bauwendouai.fr ANCHAIN TRADE SERVICES TRAITEMENT DE NIDS DE GUÊPES ARRAS 03.21.23.14.39 S.A.R.L. WIBAUT CONSTRUCTION - RENOUVEAU - RÉNOUVEAU CHÂSSIS - NOUVEAU PANELING DE FAÇADES - TRAITEMENT NIDS GUÊPES ET CHARRONS - TOIT À L'ÉTOILE LAL LAING - Tél 03 27 80 42 49 www.wibautbatiment.com FERMETURES DU DOUAI 30 ans d'expérience Volets roulants - Menuiseries PVC Portes de garage - Motorisation et automatisme DOUAI 03.27.95.92.92 www.fermeturesdu-douai.fr QUALITÉ PRIX CONSEILS COUTICHES - 09 50 70 14 03 www.coutiches.com Jardi Artois Pevèle Service à PELOUSES - Bâtiments - Rénovations de jardins -50% crédit d'impôts pour les petits travaux de jardinage 2 Avenue Maréchal de Lattre, 59121 BARRAUCOURT Tél. 03 27 80 11 39 - Fax 03 80 23 16 17 Cette rubrique vous intéresse ? Contactez-nous au 03 21 14 74 77 rubriquesartois@voixmedias.com



**Réunion Publique**  
le 23 mai à 18h30  
à l'Atria Mercure  
Bd Carnot - ARRAS

**Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**  
VOTRE projet de territoire pour les 20 années à venir.  
Ecrivons-le ensemble !

**Scota**  
Plus d'infos sur : [www.scota.eu](http://www.scota.eu)

## Votre territoire vous appartient !

L'Arrageois, riche d'une situation géographique privilégiée, d'une population croissante, d'équipements attractifs et de filières d'excellence, a besoin de vous pour continuer à anticiper, adapter et avancer.

**Arras**  
Communauté Urbaine

**CAMPAGNES DE L'ARTOIS**

**SCOTA**

**Cet avenir passe par le SCoT, le Schéma de Cohérence Territoriale.**

**Le SCoT ? Oui !**  
Le SCoT est la clé des projets qui seront mis en œuvre dans les prochaines années.  
**Il aura un impact direct sur notre cadre et notre mode de vie.**

Ce document d'urbanisme garantit la cohérence entre les différentes politiques d'habitat, de déplacement, de développement économique, d'environnement...  
Sa durée de vie est de 20 ans et il est révisable tous les 6 ans.

**Le SCoT s'établit en 3 étapes :**

- Le diagnostic,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

**Il ressemble à quoi, mon territoire ?**  
Le territoire du SCoT de l'Arrageois comprend **208 communes** organisées en **3 intercommunalités :**

- Communauté Urbaine d'Arras
- Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
- Communauté de Communes du Sud-Artois

**C'est là qu'intervient le SCOTA !**  
Le **SCOTA** est le syndicat mixte réunissant les intercommunalités de l'Arrageois. Il accompagne les élus dans l'**élaboration et l'application** du SCoT, une fois ce dernier approuvé.

**Et moi dans tout ça ?**  
**Pour que le SCoT existe, chacun doit pouvoir s'exprimer.**

Vos déplacements, votre habitat, les services mis à votre disposition, les paysages qui vous entourent, l'économie locale... Le SCoT aura des conséquences concrètes sur de nombreux aspects de votre quotidien. C'est pourquoi, il est important de participer dès maintenant au déroulement de ce projet qui nous concerne tous.

**Vous pouvez déjà agir !**

- Rendez-vous dans votre Communauté de Communes ou au siège du SCOTA, aux heures légales d'ouverture, pour consulter les documents du SCoT et laisser vos commentaires sur un registre de concertation.
- Communauté Urbaine d'Arras : La Citadelle, 146 allée du Bastion de la Reine 62000 ARRAS
- Communauté de Communes du Sud-Artois : 5 rue Neuve - 62452 BAPAUME
- Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois :
  - Antenne d'Habarcq : 12 rue des Fresnaux 62123 HABAQCQ
  - Antenne de Basincourt L'Arbre : 5 route nationale 82158 BAVINCOURT L'ARBRET
  - Antenne de Tinques : Zone d'activités Ecopôle Plateforme Multi-Services Route de Penin - 62127 TINQUES
- SCOTA La Citadelle - 153 place d'Armes 62000 ARRAS

■ Consultez les documents du SCoT sur [www.scota.eu](http://www.scota.eu)

■ Laissez votre avis par mail : [concertation@scota.eu](mailto:concertation@scota.eu)

■ Contactez le secrétariat du SCOTA :  
Tél. : 03 21 21 01 90  
Fax. : 03 21 21 01 97

**Grand Arras, le magazine de la CUA, n°19, janvier-février 2018**

## Projetez-vous vers le futur de votre territoire

Le meilleur est à venir, partageons notre avenir ! L'évolution de notre territoire dans les prochaines années doit permettre d'offrir aux habitants toutes les conditions pour bien vivre. Construction de logements de qualité, implantation de zones économiques et commerciales, création d'emplois, réalisation d'équipements nécessaires au quotidien, organisation de votre mobilité, préservation des espaces agricoles et naturels... Venez découvrir comment pourra être votre territoire dans 20 ans. Cette vision du futur est celle du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ou schéma de cohérence territoriale de l'Artois porté par le Scot. Le PADD est un document d'urbanisme, qui indique la direction que les élus prendront pour faire évoluer le territoire au profit de la population. Sont concernés près de 170 000 habitants des 206 communes couvertes par le Scot, qui associe la Communauté Urbaine d'Arras, les Communautés de Communes des Campagnes de l'Artois et du Sud-Artois. Une réunion publique aura lieu sur chacune des trois communautés :

- > **Le vendredi 9 février, de 18h30 à 20h,**  
Salle des fêtes, 13 rue Vignes, Noyelle-Vion
- > **Le mardi 13 février, de 18h30 à 20h,**  
Espace Isabelle de Hainaut, rue de Saint-Quentin Bapaume
- > **Le lundi 19 février, de 18h30 à 20h,**  
Espace François Mitterrand, rue du 19 mars 1962 Achicourt

Chacun peut participer, donnez votre avis sur l'avenir de notre cadre de vie !

### Vous pouvez agir !

Rendez-vous dans votre Communauté ou au siège du Scot, aux heures légales d'ouverture, pour consulter les documents du Scot et laisser vos commentaires sur un registre de concertation.

- > Communauté Urbaine d'Arras, La Citadelle, 144 allée du Bossuon de la Reine - 62000 Arras
- > Communauté de Communes de Sud-Artois, 5 rue Neuve - 62452 Bapaume
- > Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois :  
Parcours d'Habarcq, 53 rue des Fromagers - 62133 Habarcq  
Avenue de Bavincourt L'Arbre, 5 route nationale 62150 Bavincourt l'Arbre et  
Ancienne de Tincques, Zone d'activités Ecopolis, Plateforme Nutri-Services, Route de Penin - 62127 Tincques
- > SCOT, la Citadelle, 153 place d'Arras - 62000 Arras

Le projet et le contenu du Scot en vidéo et en audio de 3 minutes sur le site [www.scota.eu](http://www.scota.eu)

Consultez les documents du Scot sur [www.scota.eu](http://www.scota.eu)

Laissez votre avis par mail : [concertation@scota.eu](mailto:concertation@scota.eu)

Contactez le secrétariat du Scot : 03 21 21 01 90 (Fax : 03 21 21 01 97)





© Région Nord-Pas de Calais - Nord - Pas de Calais

# Comment va évoluer votre territoire au cours des 20 prochaines années ? On vous dit tout !



### Retrouvons-nous lors des réunions publiques qui auront lieu les :

- > **9 février 2018 de 18h30 à 20h,**  
Communauté de Communes Campagnes de l'Artois  
Salle des fêtes, 13 rue Vignes - Noyelle-Vion
- > **13 février 2018 de 18h30 à 20h,**  
Communauté de Communes du Sud-Artois  
Espace Isabelle de Hainaut, rue de Saint-Quentin - Bapaume
- > **19 février 2018 de 18h30 à 20h,**  
Communauté Urbaine d'Arras - Espace François Mitterrand, 22 Rue du 18 Mars 1962 - Achicourt



Plus d'infos sur : [www.scota.eu](http://www.scota.eu)





# SCoT de l'Arrageois : « Votre avis, c'est notre avenir ! »

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est actuellement dans la première phase de sa révision, et les habitants de l'Arrageois ont été invités à y participer activement lors d'une réunion publique le 23 mai à Arras.

Le territoire du SCoT de l'Arrageois comprend 206 communes organisées en trois intercommunalités : la Communauté urbaine d'Arras (46 communes, 106 955 habitants), la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois (96 communes, 33 363 hab.) et celle du Sud-Artois (84 communes, 27 590 hab.). Les habitants concernés par leur avenir ont la possibilité de s'exprimer régulièrement quant aux décisions qui seront prises pour les 20 prochaines années.

### C'est quoi le SCoT ?

L'élaboration du SCoT aboutit à produire un document dont la mise en œuvre aura des conséquences directes et indirectes sur la vie quotidienne

de chacun. Ce schéma organise le développement du territoire dans ses grandes lignes. Il détermine l'emplacement de futures zones industrielles et d'habitation, des grands axes routiers, etc. et pour compléter, il intervient notamment dans les domaines de l'agriculture et du tourisme. Ainsi, le SCoT peut déterminer l'implantation d'un prochain équipement de loisirs ou d'un centre commercial près de votre quartier. Il peut également décider d'un futur tracé d'un chemin piéton ou d'une piste cyclable, ou encore fixer la construction d'un ensemble d'immeubles à côté de chez vous, etc.

Révisable tous les 6 ans, le SCoT s'établit en 3 étapes : le diagnostic, le

projet d'aménagement et du développement durables (PADD), puis le document d'orientations et d'objectifs (DOO). Ce processus s'achève avec la phase de procédure administrative et de consultation des personnes publiques associées et du public, avant l'adoption définitive du SCoT.

### Le SCoT un laboratoire d'idées

Afin d'élaborer le SCoT dans les meilleures conditions, un syndicat mixte a été créé : le SCOTA. Réunissant les intercommunalités de l'Arrageois, il favorise la mise en commun des ressources et les échanges entre les élus. A la fois lieu de rencontre, laboratoire d'idées et boîte à outils, il est également compétent pour

appliquer le SCoT, une fois ce dernier approuvé.

Pour que le SCoT existe, chacun doit pouvoir s'exprimer. Riche d'une situation géographique privilégiée, d'une population croissante, l'Arrageois a besoin de chacun pour continuer à anticiper et avancer. Il est donc important de participer dès maintenant au déroulement de ce projet d'envergure. Philippe Rapeneau, président du SCOTA, le rappelle :

« Pour imaginer et écrire un tel projet, il faut la participation de tous. Alors, votre avis c'est notre avenir ! » Le document de synthèse du diagnostic territorial est déjà consulté au siège des intercommunalités, et des registres sont à la disposition des habitants pour poser des questions et/ou déposer des remarques.

(Documents du SCoT consultables sur [www.scota.su](http://www.scota.su))  
Georges BACOT



Lors de la conférence de presse avec, de gauche à droite : Michel Seroux, président de la CC Campagnes de l'Artois, Philippe Rapeneau, président de la CUA et du SCOTA, Jean-Jacques Cotel, président de la CC Sud-Artois, et Jean-François Depret, 1er vice-président du SCOTA.

## AGENDA

### SAINT-LAURENT-BLANCY

Les théâtrales 2017  
Vendredi 9 à 20h et samedi 10 à 20h. La dernière et restera de J.C. Susfeld, durée 1h30, à la maison du temps libre

Vendredi 16 à 20h et samedi 24 à 20h. La dernière basse de P. Rouby, durée 1h à l'espace culture Vivot

Samedi 17 à 20h et vendredi 23 à 20h. El guemoute de J.C. Vanfleteren, durée 1h15 à l'espace culture Vivot

Samedi 24 à 17h et dimanche 25 à 15h30. Ah là là quelle histoire de Catherine Arno

Spectacle tous public, enfante à partir de 6 ans, durée 1h, à l'espace culture Vivot

Tarifs 9€, gratuité pour les enfants, étudiants, demandeurs d'emploi. Les spectacles de Vivot se déroulent en plein air. Réservation fortement conseillée, se présenter 15mn avant le spectacle. Rens. et réservations [joanfilatone@orange.fr](mailto:joanfilatone@orange.fr)  
Mme Labesse 03 88 88 75 25

## COLLECTIVITÉS

### UNE PREMIÈRE ÉDITION POUR ÉCHANGER

# Les Rencontres du Scot de l'Arrageois

► Georges BACOT

Le territoire du Schéma de cohérence territoriale de l'Arrageois (Scota) comprend 206 communes organisées en trois intercommunalités : la communauté urbaine d'Arras (46 communes, 106 955 habitants), la communauté de communes des Campagnes de l'Artois (96 communes, 33 363 hab.) et celle du Sud-Artois (84 communes, 27 590 hab.). Le Scota est actuellement dans la première phase de sa révision, et la population Arrageoise a d'ailleurs été invitée à y participer activement lors d'une réunion publique à Arras sur l'idée "qu'ensemble, on est plus forts". Occasion pour les habitants concernés par leur avenir de s'exprimer quant aux décisions qui seront prises pour les 20 prochaines années.

Une nouvelle étape dans les échanges et la communication. Des "Rencontres du Scota" ont eu lieu dernièrement à Arras sous la présidence de Philippe Rapeneau, président du Scota et de la communauté urbaine d'Arras (CUA) et vice-président de la Région Hauts-de-France, et en présence de Michel Dagbert, président du Département du Pas-de-Calais. En ouverture, Martin Vanier, professeur à l'École d'urbanisme de Paris, a présenté une analyse des organisations du territoire avant d'animer une table ronde avec les participants de Philippe Rapeneau, Michel Dagbert, Jean-Jacques Cotel, président de la communauté de communes du Sud-Artois, Michel Seroux, président de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois, Jean-Marc

Deville, président de la CCI Artois, et Jean-Bernard Bayard, président régional de la Chambre d'agriculture. La table ronde et les échanges avec les participants à ces rencontres ont permis d'évoquer la position actuelle du Scota dans les pôles métropolitains de l'Artois-Douaisis et de l'Artois, ainsi que son articulation avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Hauts-de-France.

L'élaboration d'un Scot, il s'agit de produire un document dont la mise en œuvre aura des conséquences directes et indirectes sur la vie quotidienne de chacun. Ce schéma organise le développement du territoire dans ses grandes lignes. Ainsi, il détermine l'emplacement de futures zones industrielles, des zones d'habitation, des grands axes routiers, etc., notam-



Les participants à la table ronde (de gauche à droite) : Jean-Jacques Cotel, Michel Seroux, Michel Dagbert, Philippe Rapeneau, Martin Vanier, Jean-Marc Deville et Jean-Bernard Bayard.

ment dans les domaines de l'agriculture et du tourisme. Le Scot peut aboutir à l'implantation d'un prochain équipement de loisirs ou d'un centre commercial près de votre quartier. Il peut également décider du futur tracé d'un chemin piéton ou d'une piste cyclable, ou encore fixer la construction d'un ensemble d'immeubles à côté de chez vous, etc.

Révisable tous les six ans, le Scot s'établit en trois étapes : le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), puis le document d'orientations et d'objectifs (DOO). Ce processus s'achève avec la phase de procédure administrative et de consultation des personnes publiques associées et du public, avant l'adoption définitive du Scot.

## Première édition des Rencontres du Scot de l'Arrageois

*Le Scot est actuellement dans la première phase de sa révision, et la population Arrageoise a d'ailleurs été invitée à y participer activement lors d'une réunion publique à Arras sur l'idée « qu'ensemble, on est plus fort ».*



Les participants à la table ronde (de gauche à droite) : Jean-Jacques Cottel, Michel Séroux, Michel Dagbert, Philippe Rapeneau, Martin Vanier, Jean-Marc Devise et Jean-Bernard Bayard.

Le territoire du schéma de cohérence territoriale de l'Arrageois (Scota) comprend 206 communes organisées en trois intercommunalités : la Communauté urbaine d'Arras (46 communes, 106 955 habitants), la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois (96 communes, 33 363 hab.) et celle du Sud-Artois (64 communes, 27 590 hab.). Occasion pour les habitants concernés par leur avenir de s'exprimer quant aux décisions qui seront prises pour les 20 prochaines années.

### Une nouvelle étape d'échange et de communication

Des « Rencontres du Scot » ont eu lieu dernièrement à Arras sous la présidence de Philippe Rapeneau, président

du Scot et de la Communauté urbaine d'Arras (CUA) et vice-président de la Région Hauts-de-France, et en présence de Michel Dagbert, président du Département du Pas-de-Calais.

En ouverture, Martin Vanier, professeur à l'École d'Urbanisme de Paris, a présenté une analyse des organisations du territoire avant d'animer une table ronde avec les participants de Philippe Rapeneau, Jean-Jacques Cottel, président de la Communauté de communes du Sud-Artois, Michel Séroux, président de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois, Jean-Marc Devise, président de la CCI Artois et Jean-Bernard Bayard, président régional de la Chambre d'agriculture. La table ronde et les échanges avec les participants à ces rencontres ont permis d'évo-

quer la position actuelle du Scot dans les pôles métropolitains de l'Artois-Douaisis et de l'Artois ainsi que son articulation avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Hauts-de-France.

### L'élaboration d'un Scot

Il s'agit de produire un document dont la mise en œuvre aura des conséquences directes et indirectes sur la vie quotidienne de chacun. Ce schéma de cohérence territoriale organise le développement du territoire dans ses grandes lignes. Ainsi, il détermine l'emplacement de futures zones industrielles, des zones d'habitation, des grands axes routiers, etc, et notamment dans les domaines de l'agriculture et du tourisme. Le Scot

peut aboutir à l'implantation d'un prochain équipement de loisirs ou d'un centre commercial près de votre quartier. Il peut également décider d'un futur tracé d'un chemin piéton ou d'une piste cyclable, ou encore fixer la construction d'un ensemble d'immeubles à côté de chez vous, etc.

Révisable tous les 5 ans, le Scot s'établit en trois étapes : le diagnostic, le projet d'aménagement et du développement durables (PADD), puis le document d'orientations et d'objectifs (DOO). Ce processus s'achève avec la phase de procédure administrative et de consultation des personnes publiques associées et du public, avant l'adoption définitive du Scot.

Georges BACOT

Recherche 17:03 54% Mode article

# LA VOIX DU NORD

12 Arrageois-Ternois LA VOIX DU NORD SAMEDI 3 FÉVRIER 2018

## Informez-vous sur le SCOTA, qui construit votre avenir pour vingt ans

Trois intercommunalités élaborent à l'échelle de l'Arrageois un schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour coordonner et harmoniser le développement du territoire d'ici à 2040. Trois réunions publiques entre le 9 et le 19 février vous permettront d'en savoir plus.

MA LAURENT BOUCHER  
 boucher@lavoixdunord.fr

**ARRAGEOIS.**  
**DE QUOI S'AGIT-IL ?**  
 Le SCOT, ou schéma de cohérence territoriale, est le document d'urbanisme qui donne les grandes orientations pour le projet de développement d'un bassin de vie pour vingt ans.

En 2016, la communauté urbaine d'Arras (CUA) a lancé la vocation de son SCOT. Grande de 2012. En association avec les communautés de communes du Sud Artois et des Portes des Vallées, chargées aux Campagnes de l'Artois depuis début 2017.

Parallèlement, ces collectivités élaborent chacune un plan local d'urbanisme intercommunal (PLU), le SCOTA venant lui répondre. « Les gens se voient pas forcément les décisions pour répondre que c'est hyper important », souligne Philippe Rapeneau, président du SCOTA, qui regroupe 206 communes (sur 229 km<sup>2</sup>) pour 168 000 habitants.

Après une phase de diagnostic en 2015, c'est l'heure de présenter le PLU (plan d'aménagement et de développement durable) avant l'élaboration du SCOT (document d'orientations et d'objectifs), pour une mise en application du SCOTA.

TA dans un an.

**LES GRANDES ORIENTATIONS**  
 Pour permettre le développement d'un territoire attractif (avec un premier lieu de travail Notre-Dame, sauf abandon du projet), il est prévu de créer 20 000 logements, avec un habitat diversifié et adapté à tous les publics, pour 21 600 emplois effectivement. L'objectif est de créer 17 000 emplois supplémentaires en s'appuyant sur l'agriculture, l'activité agricole.

« Pour permettre le développement d'un territoire attractif, il est prévu de créer 20 000 logements, avec un habitat diversifié. »

La construction de 20 000 logements est prévue pour répondre à la demande sur un territoire parmi les plus attractifs de la région. PHOTO ARCHIVES RICCA SOMMER

**LES RÉUNIONS PUBLIQUES**  
 - Vendredi 9 février, com de com des Campagnes de l'Artois, de 18 h 30 à 20 h, salle des fêtes de Noyelle-Vion.  
 - Mardi 13 février, com de com du Sud Artois, de 18 h 30 à 20 h, espace Isabelle-de-Hainaut, Bapaume.  
 - Lundi 19 février, communauté urbaine d'Arras, de 18 h 30 à 20 h, espace François-Mitterrand, Arras.  
 - www.scota.eu

**ARRAS.** L'ensemble du personnel de l'hôpital privé des Bonnettes est retrouvé pour la cérémonie des voeux, et pour mettre à jour (avec des pratiques de réciprocité) après chirurgie. La 4<sup>e</sup> édition des 12 heures de l'ambulance est prévue le 9 décembre.

Maurice Lefevre, Manique Lenoir et Marie-Chantal Hainaut. Ont ensuite été cités les personnes qui ont suivi une formation.

## Retraites, médailles et nouveaux anesthésistes à l'hôpital privé des Bonnettes

018

VDN du 7 février 2018

# La feuille de route du territoire

Le diagnostic est posé, les grandes orientations sont fixées, il faut maintenant consulter les habitants. Les intercommunalités de l'Arrageois organisent une série de réunions publiques afin de présenter leur SCOT, le schéma de cohérence territoriale qui organise les politiques à l'échelle de la communauté urbaine d'Arras, de celle du Sud Artois et des campagnes de l'Artois. Ce document déterminera l'avenir du développement d'habitants, de mobilité ou d'environnement pour les 20 années à venir. Les élus tablent sur 20 000 habitants de plus ainsi que 17 000 nouveaux emplois. Pour encaisser ces arrivées, il faudra 20 000 nouveaux logements d'ici à 2037. De plus, la CUA compte 150 emplois pour 100 actifs, un ratio positif qui encourage les élus à développer la mobilité entre Arras et des cités comme Bapaume. A. D. Réunions publiques à 18h30. Le 9 février à Noyelle-Vion, le 13 février à l'espace Isabelle-de-Hainaut de Bapaume et le 19 février à l'espace François-Mitterrand à Arras.



Philippe Rapeneau et Jean-Jacques Cottel ont présenté le schéma territorial aux habitants.

Sud Artois Magazine, n°38, Février 2018

Sud Artois Magazine N°38 - FÉVRIER 2018



## Projetez-vous vers le futur de votre territoire

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Artois

**charge du dossier**

veloppement économique, tourisme, mobilité, espaces naturels aux 4 coins du territoire a été très intéressant. On a aussi pu évoquer les équipements à prévoir en lien avec cette ambition démographique.

**Et la suite ?**

Suite à ces réunions, des points restent à travailler et des ajustements à apporter au projet de PADD.

Nous avons ainsi manifesté au SCOTA notre volonté de voir la commune de Vaulx-Vroucourt identifiée comme pôle d'appui rural.

Le PADD a été débattu le 30 janvier en Conseil Communautaire. Nous allons enchaîner avec un travail sur la répartition de l'enveloppe foncière au sein des différentes communes.

Par exemple, pour les 57 communes rurales du territoire, nous aurons à répartir l'enveloppe foncière, qui représente tout de même de près de 1130 logements, soit en moyenne de 1 logement construit par an et par commune rurale.

Nous travaillerons à l'élaboration des plans graphiques et à l'écriture du règlement, ce qui promet beaucoup de travail encore avant l'approbation définitive du document.



© Agence Territoire Artois - Illustration : Frédéric Moreau

**Le meilleur est à venir, partageons notre avenir !** L'évolution de notre territoire dans les prochaines années doit permettre d'offrir aux habitants toutes les conditions pour bien vivre. Construction de logements de qualité, implantation de zones économiques et commerciales créatrices d'emplois, réalisation d'équipements nécessaires au quotidien, organisation de votre mobilité, préservation des espaces agricoles et naturels... Venez découvrir comment pourra être votre territoire dans 20 ans. Cette vision du futur est celle du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Artois** porté par le SCOTA. Le PADD est un document d'urbanisme, qui indique la direction que les élus prendront pour faire évoluer le territoire au profit de la population. Sont concernés près de 170 000 habitants des 206 communes couvertes par le SCOTA, qui associe la Communauté Urbaine d'Arras, les Commu-

**nautes de Communes des Campagnes de l'Artois et du Sud-Artois.** Une réunion publique aura lieu en février 2018 sur chacune des trois communautés :

- le vendredi 9 février 2018, de 16h30 à 20h, salle des fêtes, 13 rue des Vignes à Noyelle-Vion,
- le mardi 13 février 2018, de 18h30 à 20h, espace Isabelle de Hainaut,
- le lundi 19 février 2018, de 18h30 à 20h, espace François Mitterrand, rue du 19 Mars 1962 à Achicourt.

**Chacun peut participer. Donnez votre avis sur l'avenir de notre cadre de vie !**

Vous pouvez agir !

- **À Bapaume** le jeudi 22 février 2018 à 18h30 en mairie (salle du Conseil - Place Faidherbe)
- **À Bertincourt** le jeudi 22 février 2018 à 18h30 à la salle des fêtes (rue de l'Herault)

- **Rendez-vous à la Communauté de Communes du Sud-Artois** (du lundi au vendredi) 8h30-12h30 / 14h00-17h30 (17h00 le vendredi) ou au siège du SCOTA (du lundi au vendredi) 8h00-12h00 / 13h30-17h00 (16h00 le vendredi), pour consulter les documents du SCOT
- **et laisser vos commentaires sur un registre de concertation.**
- **Vous pouvez également consulter les documents du SCOT sur [www.scota.eu](http://www.scota.eu) et laisser votre avis par mail : [concertation@scota.eu](mailto:concertation@scota.eu)**

**Communauté de Communes du Sud-Artois**  
3 rue Neuve  
52452 Bapaume  
03 21 29 17 17

**SCOTA, la Citadelle**  
153 place d'Armes  
52000 Arras  
03 21 21 01 90

# « Offrir à l'horizon de vingt ans un territoire où l'on a envie de vivre »

« Comment va évoluer votre territoire au cours des vingt prochaines années ? » Trois réunions publiques s'adressant aux 286 000 habitants d'un ensemble de 206 communes sont organisées en juin pour présenter le schéma de cohérence territoriale de l'Arrageois (SCOTA) et en débattre.

PAR LAURENT BOUCHER  
lboucher@arrageois.net

## ARRAGEOIS.

**1 Le travail préparatoire**  
C'est l'avant-dernière ligne droite d'un long travail de plusieurs années. Le schéma de cohérence territoriale de l'Arrageois (SCOTA) doit être arrêté l'an prochain au terme d'une enquête publique, miniant l'opportunité de nouvelles règles d'urbanisme globales. D'ici là, plusieurs rendez-vous ont permis aux élus de la communauté urbaine d'Arras et des communautés de communes du Sud Artois et des Campagnes de l'Artois d'échanger avec la population pour définir les grandes

« Valoriser la qualité de vie en développant l'emploi et en préservant nos ressources. »

orientations d'aménagement du territoire. Après le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) présenté en février, c'est le document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui sera soumis au débat lors de trois réunions publiques.

**2 Les perspectives**  
Le syndicat mixte du SCOTA regroupe 206 communes pour 186 000 habitants sur un territoire de 1 295 km<sup>2</sup>, entre le Ternois, l'Artois minier et la Somme. L'objectif sur ce territoire à la fois urbain et très rural est de créer 17 000 emplois nouveaux à l'horizon de vingt ans et



Jean-Jacques Costel (Sud Artois), Philippe Rapenneau (CUA) et Michel Senoux (Campagnes de l'Artois) assurent avoir travaillé main dans la main pour l'avenir du territoire de l'Arrageois.

20 000 logements pour accroître la population de 19 000 habitants. La « ligne essentielle » exposée par Philippe Rapenneau, président de la CUA, et du SCOTA, de l'Arrageois : « Valoriser la qualité de vie en développant l'emploi et en préservant nos ressources pour offrir un territoire où l'on a envie de vivre. »

Développement économique, stratégie commerciale, logement, mobilité, services à la population : tous les aspects de l'aménagement des territoires ont été passés en revue. Les débats entre élus et avec la population ont débouché sur quelques modifications du schéma global. Notamment « sur les modalités de logements avec l'ab-

sorption de résine de 50 % la consommation des espaces agricoles ».

**3 Les réunions publiques**  
Mardi 19 juin, de 18 h 30 à 20 h, pour la communauté urbaine d'Arras, à la salle polyvalente Les Viviers, chemin des Plantiers à Arras-Saint-Aubin.  
Vendredi 22 juin, de 18 h 30 à

20 h, pour la communauté de communes du Sud Artois, à la mairie de Bapaume, 36, place Pasteur.  
Mercredi 27 juin, de 18 h 30 à 20 h, pour la communauté de communes des campagnes de l'Artois, au siège communautaire, 1050, avenue François-Mitterrand à Avesnes-le-Comte. ■

## Après une année de pause, en raison des contraintes sécuritaires, la R'Andouillette sera de retour le 25 août

**ARRAGEOIS.** Il y a deux ans, lors de la première édition, mille cinq cents marcheurs étaient présents de la citadelle pour découvrir des parcours tracés entre ville et campagne. Après une année de pause, en raison de difficultés à répondre aux contraintes sécuritaires, la R'Andouillette est de retour. « Des routes ouvertes à tous, précises Alain Chéze, grand maître de cérémonie. Il n'a en effet pour les gros marcheurs, mais aussi pour ceux qui

aiment juste passer un moment convivial. » Quatre parcours, tous jours au départ de la citadelle, seront donc proposés, avec un 19 km (départ à 15 heures) et un 13 km (15 h 30) pour les enfants, ainsi qu'un 6 (16 h 30) et un 9 km (16 heures) pour les familles.  
« Il n'a aussi le plein d'animations. Dès le départ, un groupe musical rythmera les pas. Les enfants se retrouveront dans le "Dôme" équipé du programme, avec au début des



arènes, des surprises. » Il y aura un « village fantastique dans le bastion des Chaussones et les remparts de Vauban. » Tous arrivent juste le temps de vous remettre sur Grande Prairie qui il faudra penser à repartir Saint-Nicolas par les "voies", au son d'un groupe de jazz.  
Cette grande fête de la marche ne saurait oublier nos amis joueurs. « Ce sera au quasi du Fribourg. L'arrivée se fera sur la place des Sœurs, qui abritera la fête de l'An-

douillette. Il sera temps alors de déguster la "rouille", une délicieuse préparation concoctée spécialement par les Armis de l'Andouillette. » C. H. (C.H.E.)  
inscriptions sur le site de l'association : [www.associationarrageois.net](http://www.associationarrageois.net). Les cartes d'inscription au règlement, après avoir téléchargé le bulletin d'inscription sur le site : [www.associationarrageois.net](http://www.associationarrageois.net), 105, rue de la République, 59100 Arras.  
Ou sur le stand situé, les samedi 28 juillet, le 11, 18 et 25 août, de 9 h à 12 h.  
Participation de 2 € (gratuit pour les moins de 10 ans). 06 33 99 04 21.

Grand Arras, le magazine de la CUA, mai-juin 2018

cyclistes Bertin (vélo, mallot, cuisard ou casquette) Participation gratuite  
 Départ Place de la mairie à 9h30  
 Inscription avant le 25 juin  
 à la base nautique  
[sports@saint-laurent-blangy.fr](mailto:sports@saint-laurent-blangy.fr)

**30 juin et 1<sup>er</sup> juillet**  
**Fête communale à l'été**  
**ANZIN-SAINT-AUBIN**  
 Par le comité des fêtes et la municipalité  
 Autour du thème de la tûte  
 Samedi, concours de pêche suivi en soirée  
 par un repas dansant sur des musiques  
 des années 80.  
 Dimanche, concours de pétanque et  
 animations  
 Renseignements et inscriptions :  
 06 81 65 22 60

**Samedi 7 juillet**  
**Tournoi de javelot**  
**FICHEUX**  
 Organisé par le javelot club fischeux  
 Rencontre ouverte aux non licenciés  
 Hanger technique communal, rue de  
 l'Abbaye (suivre le fêchage).  
 De 14h à 18h  
 Contact : 06 71 01 59 03

**Dimanche 8 juillet**  
**Brocante**  
**BEAUMETZ-LES-LOGES**  
 De 12h à 19h (accueil des exposants à  
 partir des 10h). 5 €/4 m  
 Renseignements et inscription :  
[www.beaumetzloges.fr](http://www.beaumetzloges.fr)

**Comment va évoluer votre territoire au cours des 20 prochaines années ? On vous dit tout !**

le SCOTA a le plaisir de vous inviter à participer aux Réunions Publiques qui auront lieu les :

- 19 juin 2018 de 18h30 à 20h, Communauté de Communes de l'Artois
- 22 juin 2018 de 18h30 à 20h, Communauté de Communes du Sud Artois
- 27 juin 2018 de 18h30 à 20h, Communauté de Communes des Cantonniers et d'Artois

Plus d'infos sur : [www.scota.eu](http://www.scota.eu)

Plus d'infos sur : [www.scota.eu](http://www.scota.eu)

**Du 13 au 15 juillet**  
**Fête de Mieulements**  
**ARRAS**  
 Par le comité des Mtes Méaulens Saint Céry  
 Vendredi 13 : grande soirée dansante place de l'ancien rivage de 21h à 1h avec Boney M et la radio Nostalgie, feu d'artifice  
 Samedi 14 : brocante de 15h à 21h (inscription au 06 16 68 60 38), guinguette au bord de l'eau, jeu nautique, bal (de 21h à 1h)  
 Dimanche 15 : animation place de l'ancien rivage de 12h à 14h avec danseuses brésiliennes

**Dimanche 15 juillet**  
**Passage du Tour de France et animations**  
**FAMPOUX**  
 Jeux d'autofests, animation cornemuse, ateliers gratuits de fabrication de culottes  
 Place du 19-Mars, de 10h30 à 17h

**Brocante**  
**HENIN-SUR-CONJEIL**  
 De 8h à 14h place et stade  
 Emplacements 3 €  
 Inscriptions : 03 21 48 18 94

Retrouvez l'agenda complet sur notre site internet : [www.cu-arras.fr](http://www.cu-arras.fr)

Le magazine de la Communauté Urbaine d'Arras - Grand Arras 2018

**LA VOIX DU MERCREDI 13 JUIN 2018**

## La limitation de vitesse à 80 km/h n'est qu'un outil parmi d'autres

Le DGO (document général d'orientation) est le document qui définit, au niveau de chaque département, les orientations de la politique locale de sécurité. Celui du Pas-de-Calais a été signé hier à la préfecture en présence d'Emmanuel Barbe, délégué interministériel.

**ARRAS** Trois heures de travail ont été dédiées par le DGO du département à la mise à jour de son plan de sécurité pour l'année 2018. Ce plan, qui est le fruit de nombreuses réunions et de nombreux échanges, a été présenté hier à la préfecture en présence d'Emmanuel Barbe, délégué interministériel.

Le DGO est un document qui définit les orientations de la politique locale de sécurité. Celui du Pas-de-Calais a été signé hier à la préfecture en présence d'Emmanuel Barbe, délégué interministériel.

**66 Les 80 km/h ne sont qu'un des aspects du dispositif prévu pour faire baisser le nombre des accidents sur les routes.**

Le DGO est un document qui définit les orientations de la politique locale de sécurité. Celui du Pas-de-Calais a été signé hier à la préfecture en présence d'Emmanuel Barbe, délégué interministériel.

**Un message fort pour la rupture du jeûne à la mosquée Annour**

**ARRAS** C'est tout le soir de dimanche, les musulmans ont célébré dans leur mosquée, respectueusement pour chaque religion, le début du mois de Ramadan. Les familles étaient nombreuses.

Le DGO est un document qui définit les orientations de la politique locale de sécurité. Celui du Pas-de-Calais a été signé hier à la préfecture en présence d'Emmanuel Barbe, délégué interministériel.

**Comment va évoluer votre territoire au cours des 20 prochaines années ? On vous dit tout !**

**Retrouvons-nous lors des réunions publiques qui auront lieu les :**

- 19 juin 2018 de 18h30 à 20h, Communauté de Communes de l'Artois
- 22 juin 2018 de 18h30 à 20h, Communauté de Communes du Sud Artois
- 27 juin 2018 de 18h30 à 20h, Communauté de Communes des Cantonniers et d'Artois

Plus d'infos sur : [www.scota.eu](http://www.scota.eu)

## Territoires Nord

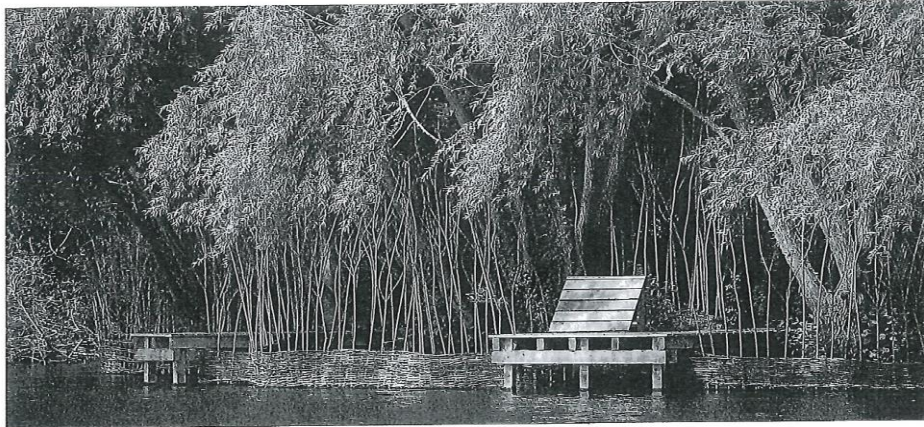
### Pas-de-Calais Le Scot de l'Arregeois prend de l'envergure

**E**ncore trois réunions publiques et le projet de schéma de cohérence territoriale de l'Arregeois (Scota) sera arrêté, en septembre, par la communauté urbaine d'Arras, la communauté de communes des campagnes de l'Artois et son homologue du Sud-Artois. Le document devrait être définitivement adopté début 2019. Il reprend les bases du Scot de 2012 en les élargissant à un territoire beaucoup plus vaste de 206 communes (contre 70 précédemment) et 170 000 habitants.

**Une nouvelle gare TGV.** Fort de son attractivité, l'Arregeois se sent pousser des ailes et entend devenir un pôle économique régional. En trois ans, dans la seule communauté urbaine, le nombre d'emplois disponibles pour 100 actifs est passé de 136 à 150. L'ambition est élevée aussi en matière de transports :

le Scot reprend par exemple la revendication de création d'une gare TGV à Rœux-Fampoux, reliée directement à la ligne à grande vitesse Nord Europe et au réseau des TER.

En matière d'habitat, le territoire souhaite conserver son rythme de croisière d'un bon millier de logements neufs par an jusqu'en 2040. L'accent sera mis sur la réalisation de logements sociaux pour atteindre un taux moyen de 30 % sur les trois établissements publics de coopération intercommunale. Autre priorité : la création d'habitations adaptées aux personnes âgées, sous forme de béguinages. Toutefois, ces objectifs devront se concilier avec une moindre consommation de terres agricoles et naturelles : un peu plus de 900 hectares seront destinés à l'urbanisation et à l'équipement au cours des vingt prochaines années, soit un rythme deux fois moins élevé que celui de la décennie 2006-2016. Derniers axes du futur schéma : la constitution d'une offre commerciale et tertiaire de qualité et d'une « trame verte et bleue exigeante ». ● Jean-Pierre Ottmann

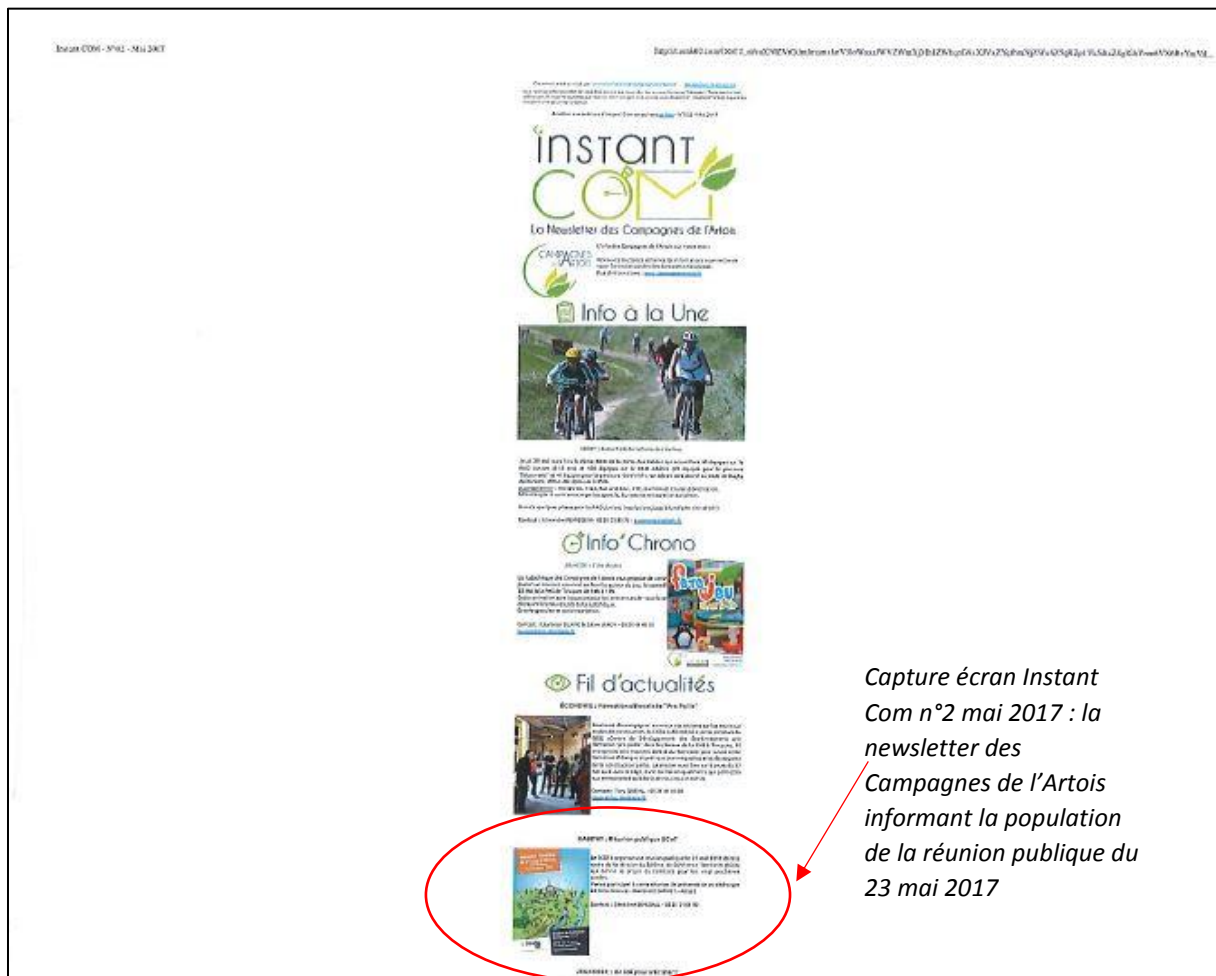


### Hauts-de-France L'art contemporain fleurit au jardin

**F**aire émerger des œuvres contemporaines et paysagères dans l'espace public. Telle est la raison d'être de l'association Art & Jardins Hauts-de-France. Sous l'impulsion de la région, l'association a repris en 2016 l'organisation du festival Art, Villes & Paysage. Hortillonnages d'Amiens dont la 9<sup>e</sup> édition se déroule jusqu'au 21 octobre avec une soixantaine d'œuvres

exposées, dont « Déléinations » de Karine Haudrechy (photo). L'association développe en parallèle de nombreux autres projets : Arts, villes et paysage en vallée de la Somme, qui prolonge le concept des hortillonnages d'Amiens ; des jardins secrets pour Lille 3000 en 2019 ; des jardins participatifs dans le bassin minier... D'autres productions sont en réflexion à Calais ou Saint-Omer (Pas-de-Calais). Enfin, en partenariat avec la mission du centenaire de la première guerre mondiale, 15 jardins de la paix seront réalisés en 2018 à proximité de hauts lieux du souvenir de la Grande Guerre. ● Emmanuelle Lesquet

**ANNEXE 2 : EXEMPLE DE PUBLICATIONS SUR LES SITES INTERNET**



*Capture écran Instant Com n°2 mai 2017 : la newsletter des Campagnes de l'Artois informant la population de la réunion publique du 23 mai 2017*



Contact : Tony DESPREZ - 03 21 41 40 00  
[tdesprez@cc-atrebatie.fr](mailto:tdesprez@cc-atrebatie.fr)



La semaine dernière, nous vous informions que les habitants du Grand Artois étaient invités à découvrir le diagnostic prospectif du Territoire. L'ensemble des éléments de ce diagnostic sont aujourd'hui disponibles sur les trois antennes de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (Bavincourt, Habarcq et Tincques). Nous portons à votre connaissance qu'un registre est à votre disposition pour apporter vos contributions sur chacun des sites.

Contact : Alexia DUFOUR au 03 21 22 57 09  
[a.dufour@lpdv.fr](mailto:a.dufour@lpdv.fr)



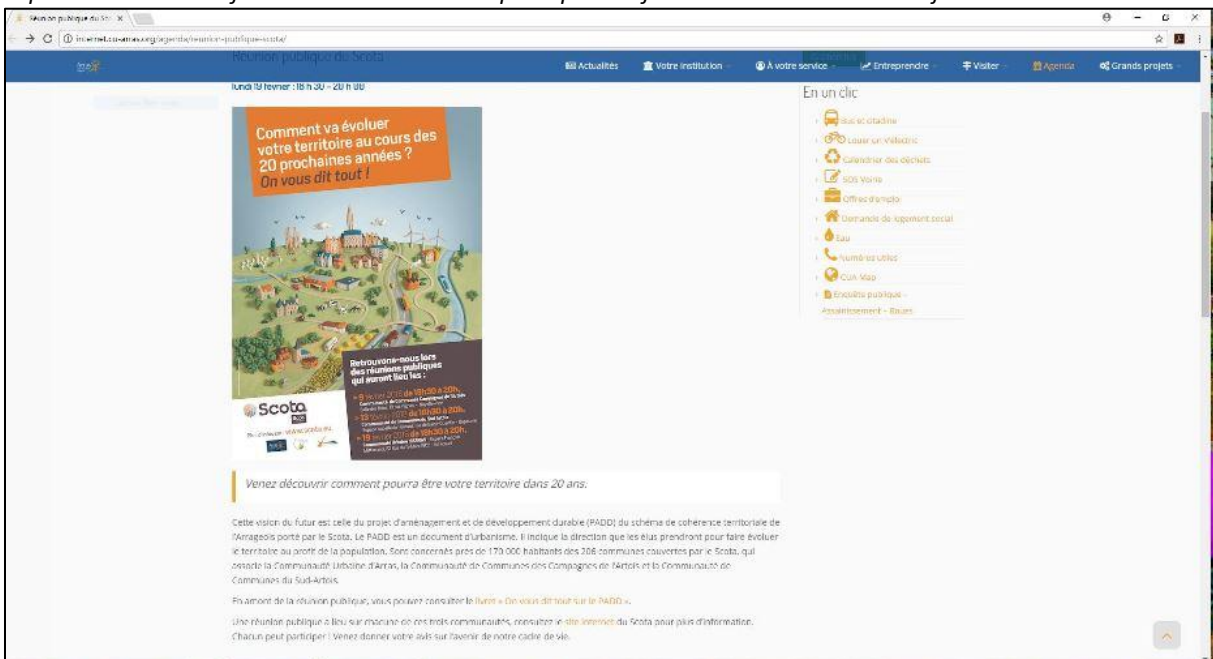
En complément des centres de loisirs, le service jeunesse des Campagnes de l'Artois vous propose deux séjours : Une colonie à Mimizan (Côte Atlantique) pour les 10-17 ans du 7 au 20 Août et un



Edition numérique de la VDN informant sur la réunion publique du 23 mai 2017



Capture écran CUA informant sur les réunions publiques de février 2018 en date du 29 janvier 2018



Capture écran CCA informant sur les réunions publiques en date du 29 janvier 2018



Capture écran CCSA informant sur les réunions publiques de février 2018 en date du 26 janvier 2018



**SAVY-BERLETTE**  
SITE OFFICIEL

SERVICES MUNICIPAUX    INFOS PRATIQUES    PATRIMOINE    VIE

» Agenda » Réunions publiques SCOTA

## Réunions publiques SCOTA

le 09/02/2018 de 18:30 à 20:00

Retrouvons-nous lors des réunions publiques qui auront lieu les :

- > 9 février 2018 de 18h30 à 20h, Communauté de Communes Campagnes de l'Artois - 13 rue des Vignes - Noyelle-Vion
- > 13 février 2018 de 18h30 à 20h, Communauté de Communes du Sud Artois - Espace Habitat de Marais - 10 rue de Saint-Quentin - Bouvigne
- > 19 février 2018 de 18h30 à 20h, Communauté Urbaine d'Arras - Espace François Mitterrand - 22 Rue du 19 Mars 1918 - Arras

Plus d'infos sur : [www.scota.eu](http://www.scota.eu)

Lieu : Salle Polyvalente  
Adresse : 13, rue des Vignes - 62810 Noyelle-Vion

commune de **BIENVILLERS AU BOIS**

TE OFFICIEL DE LA COMMUNE DE BIENVILLERS-AU-BOIS. N'HEZITEZ PAS A NOUS DONNER VOTRE AVIS E

Accueil    Vie associative    Communauté de communes    Guide Pratique    Trait d'union    Marchés Publics

### Réunion Publique Scota de l'Arrageois

Posté 23 janvier 2018 par philippe enbaout

Retrouvons-nous lors des réunions publiques qui auront lieu les :

- > 9 février 2018 de 18h30 à 20h, Communauté de Communes Campagnes de l'Artois - 13 rue des Vignes - Noyelle-Vion
- > 13 février 2018 de 18h30 à 20h, Communauté de Communes du Sud Artois - Espace Habitat de Marais - 10 rue de Saint-Quentin - Bouvigne
- > 19 février 2018 de 18h30 à 20h, Communauté Urbaine d'Arras - Espace François Mitterrand - 22 Rue du 19 Mars 1918 - Arras

Plus d'infos sur : [www.scota.eu](http://www.scota.eu)

Retrouver les informations sur le Scota en cliquant [ici](#) !

**AGENDA**

- 08 Fév - Commission travaux
- 17 Fév / 18 h 30 min - Soirée carnaval des pélagotes
- 18 Fév - Mes Sers pas au cinéma
- 24 Fév - Concours de belote du Sporting Club arrageois

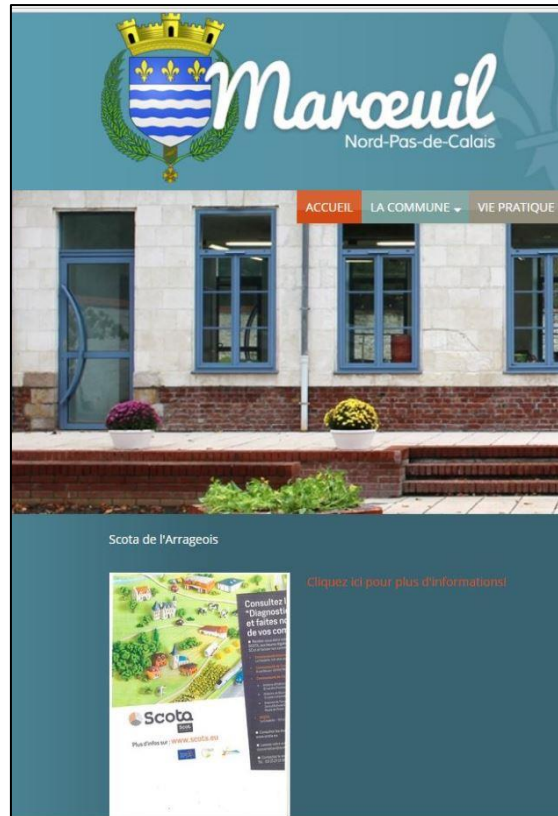
Voir tous les Evénements

**ALBUMS PHOTOS**

**CONTACT**

Mairie : 03 21 07 85 53  
2 Rue Saint-Etienne, 62111 Bienwillers-au-Bois

cliquez ici pour envoyer un E-mail



MENU RECHERCHE

MÉTÉO Arras Aujourd'hui -9° Demain -2°

LA VDN Le condensé de l'actu 100% gratuit

# LA VOIX DU NORD

## Le meurtrier présumé de Catherine Laverdure mis en examen pour assassinat et écroué



ARRAS

NOUS SUIVRE



f 140 partages

Comment va évoluer votre territoire au cours des 20 prochaines années ?

Scota

Réunions publiques :

- 9 février 2019 de 18h30 à 20h, à Noyelle-Vion
- 13 février 2019 de 18h30 à 20h, à Bapaume
- 19 février 2019 de 18h30 à 20h, à Achicourt

ACCÉDEZ À TOUTES LES VENTES AUX ENCHÈRES DE VOTRE RÉGION

www.lavoixdunord.fr/311799/article/2018-02-05/le-meurtrier-presume-de-catherine-laverdure-mis-en-examen-pour-assassinat-et



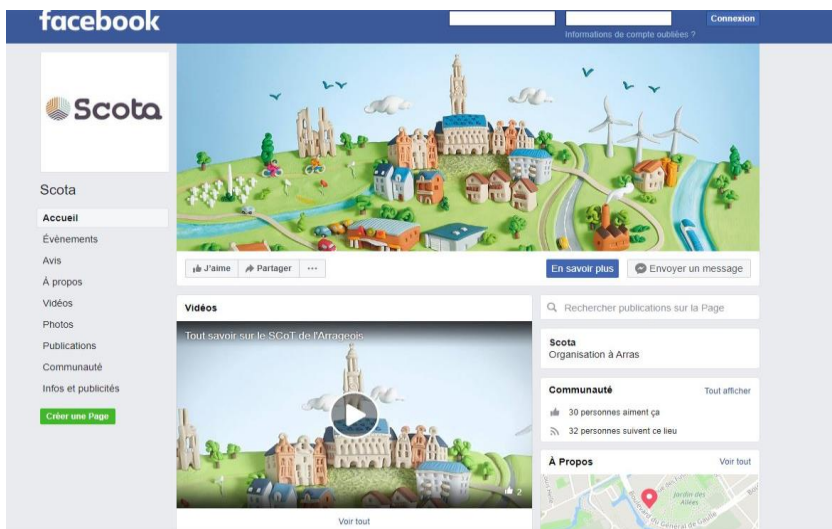
### ANNEXE 3 : EXEMPLE DE CAPTURES D'ECRANS DU SITE INTERNET DU SCOTA, PAGE FACEBOOK, COMPTE TWITTER

<http://www.scota.eu>

Vidéo visible depuis la page d'accueil du site internet <https://vimeo.com/218616119> et diffusée à chaque début de réunion publique et adaptée en fonction de la thématique (PADD ou DOO)



<https://www.facebook.com/Scota-651897621673978/>



@SCoTArrageois



# ANNEXE 4 : EXEMPLE DE SUPPORT DE COMMUNICATION

## Plaquette 8 pages distribuée toute boîte sur le territoire de l'Arageois pour informer la population du projet de Révision du SCOT et de la réunion publique du 23 mai 2017

**Il ressemble à quoi, mon territoire ?**

Le SCOTa au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :  
206 communes  
167 908 habitants  
Superficie : 1 294 Km<sup>2</sup>

- Communauté Urbaine d'Arras : 42 communes, 106 955 habitants
- Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois : 06 communes, 33 383 habitants
- Communauté de Communes du Sud-Artois : 04 communes, 27 550 habitants

**C'est là qu'intervient le SCOTa !**

Le SCOTa est le document qui définit les orientations stratégiques de l'Arageois. Il est le cadre de référence pour l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, PLU local, PLU intercommunal, etc.).

**Et moi dans tout ça ?**

Le SCOTa est un document qui définit les orientations stratégiques de l'Arageois. Il est le cadre de référence pour l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, PLU local, PLU intercommunal, etc.).

**LE 23 MAI 2017, venez prendre la parole !**

Participez à la RÉUNION PUBLIQUE pour partager votre réflexion et faire des propositions.

Chaque avis compte ! Le SCOTa est VOTRE projet de territoire pour les 20 années à venir. Écrivons-le ensemble !

À l'ATRIA Mercurie - Arras à 18h30.

**Vous pouvez déjà agir !**

- Recherchez dans vos communes les documents d'urbanisme en vigueur.
- Consultez les documents du SCOTa sur [www.scota.fr](http://www.scota.fr)
- Laissez votre avis par mail : [concertations@scota.fr](mailto:concertations@scota.fr)
- Contactez les représentants du SCOTa : Tél. 03 20 32 01 00 - Fax : 03 20 32 01 07

**Le meilleur est à venir, partageons notre avenir**

**Participez à la réunion publique le 23 mai 2017 ! (de 18h30 à 20h)**

Vous êtes prêt(e) ? L'avenir de l'Arageois, on en parle ?

**Schéma de Cohérence Territoriale**

**Le Mot du Président**

Le SCOTa est le document qui définit les orientations stratégiques de l'Arageois. Il est le cadre de référence pour l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, PLU local, PLU intercommunal, etc.).

**Cet avenir passe par le SCOTa, le Schéma de Cohérence Territoriale.**

**Les différents étapes de l'élaboration du SCOTa :**

ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3
Préparation et concertation	Élaboration du projet de SCOTa	Adoption du SCOTa

**6 axes prioritaires**

- Au centre de la région Hauts-de-France**  
167 908 habitants  
71 599 emplois  
70 013 résidences principales  
Plus 100 habitants/jour  
Plus 107 emplois/jour
- Un territoire d'équilibre**  
L'équilibre territorial est un enjeu majeur pour garantir un développement durable et cohésif.
- Des grands projets**  
Le SCOTa définit les orientations stratégiques de l'Arageois pour les 20 prochaines années.
- Des axes structurants**  
Le SCOTa définit les orientations stratégiques de l'Arageois pour les 20 prochaines années.
- Une offre touristique**  
Le SCOTa définit les orientations stratégiques de l'Arageois pour les 20 prochaines années.
- Des agricultures**  
Le SCOTa définit les orientations stratégiques de l'Arageois pour les 20 prochaines années.

**Le territoire du SCOTA**

**LES ELUS S'INVESTISSENT**

Les Présidents des Communautés de Communes

- 1 COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS**  
Philippe FLEURY
- 2 SUD ARTOIS**  
Nicolas GOTTÉ
- 3 CAMPAGNES DE L'ARTOIS**  
Michel DECKER
- 4 SUD ARTOIS**  
Philippe FLEURY
- 5 SUD ARTOIS**  
Nicolas GOTTÉ
- 6 SUD ARTOIS**  
Michel DECKER
- 7 SUD ARTOIS**  
Philippe FLEURY
- 8 SUD ARTOIS**  
Nicolas GOTTÉ
- 9 SUD ARTOIS**  
Michel DECKER
- 10 SUD ARTOIS**  
Philippe FLEURY
- 11 SUD ARTOIS**  
Nicolas GOTTÉ
- 12 SUD ARTOIS**  
Michel DECKER

Affiches A3 envoyées dans les EPCI et mairies pour affichage

**Réunion Publique**  
le 23 mai à 18h30  
à l'Atria Mercure  
Bd Camot - ARRAS

**Scota**  
Plus d'infos sur: [www.scota.eu](http://www.scota.eu)

**Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**  
VOTRE projet de territoire pour les 20 années à venir.  
Ecrivons-le ensemble !

**Chaque avis compte !**  
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).  
VOTRE projet de territoire pour les 20 années à venir.

**Scota**  
Plus d'infos sur: [www.scota.eu](http://www.scota.eu)

Consultez le document "Diagnostic du territoire" et faites nous part de vos commentaires.

En 2018, nous avons publié le document de Diagnostic du territoire pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Région de l'Artois. Ce document est le fruit de plusieurs années de travail et de concertation avec les élus et les citoyens.

Consultez le document "Diagnostic du territoire" et faites nous part de vos commentaires.

Vous pouvez nous contacter par email ou par téléphone.

**Arras**  
Mairie d'Arras - 09 97 23 11 00  
Mairie de Valenciennes - 03 27 77 30 00  
Mairie de Cambrai - 03 27 77 30 00  
Mairie de Douai - 03 27 77 30 00  
Mairie de Lille - 03 20 39 39 39  
Mairie de Roubaix - 03 20 39 39 39  
Mairie de Tourcoing - 03 20 39 39 39

**SCoT**  
Région de l'Artois - 03 27 77 30 00  
Mairie de Valenciennes - 03 27 77 30 00  
Mairie de Cambrai - 03 27 77 30 00  
Mairie de Douai - 03 27 77 30 00  
Mairie de Lille - 03 20 39 39 39  
Mairie de Roubaix - 03 20 39 39 39  
Mairie de Tourcoing - 03 20 39 39 39

**SCoT**  
Région de l'Artois - 03 27 77 30 00  
Mairie de Valenciennes - 03 27 77 30 00  
Mairie de Cambrai - 03 27 77 30 00  
Mairie de Douai - 03 27 77 30 00  
Mairie de Lille - 03 20 39 39 39  
Mairie de Roubaix - 03 20 39 39 39  
Mairie de Tourcoing - 03 20 39 39 39



# Comment va évoluer votre territoire au cours des 20 prochaines années ? On vous dit tout !

**Retrouvons-nous lors  
des réunions publiques  
qui auront lieu les :**

- > **9 février 2018 de 18h30 à 20h,**  
Communauté de Communes Campagnes de l'Artois  
Salle des Fêtes, 19 rue Vignes - Noyelle-Vion
- > **13 février 2018 de 18h30 à 20h,**  
Communauté de Communes du Sud Artois  
Espace Isabelle de Hainaut, rue de Saint-Quentin - Bapaume
- > **19 février 2018 de 18h30 à 20h,**  
Communauté Urbaine d'ARRAS - Espace François  
Mitterrand, 22 Rue du 19 Mars 1962 - Achicourt

**Scota**  
Scot  
Plus d'infos sur : [www.scota.eu](http://www.scota.eu)

# Comment va évoluer votre territoire au cours des 20 prochaines années ? On vous dit tout !

**Le SCOTA a le plaisir de vous inviter  
à participer aux Réunions Publiques  
qui auront lieu les**

- > **19 juin 2018 de 18h30 à 20h,**  
Communauté Urbaine d'Arras  
Salle polyvalente Les Viviers - Chemin des Flatiers - Arzin-Saint-Aubin
- > **22 juin 2018 de 18h30 à 20h,**  
Communauté de Communes du Sud Artois  
Mairie de Bapaume - Salle du conseil - 39 place Faldherbe
- > **27 juin 2018 de 18h30 à 20h,**  
Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois  
Siège communautaire - 1050 Avenue François Mitterrand - Avesnes la Comte

**Scota**  
Scot  
Plus d'infos sur : [www.scota.eu](http://www.scota.eu)  
Retrouvez-nous aussi sur

Affiche A3 envoyée dans les EPCI et mairies suite au changement de siège social de la CCCA

**Chaque avis compte !**  
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),  
VOTRE projet de territoire pour les 20 années à venir.

Vous faites partie d'un vaste territoire de 206 communes. Le SCoT, schéma de cohérence territoriale, ouvre la voie à votre avenir et aux celui de votre territoire. Il s'agit d'un document d'urbanisme, donc la révision est en cours.

Not but : passer pour les 20 prochaines années ce que sera votre quotidien sur des questions aussi essentielles que le cadre de vie, les déplacements, les zones d'emploi, les logements, les services, l'offre commerciale...

La révision du SCoT est menée par les élus du territoire, accompagnés par une équipe de spécialistes. Ils n'ont peut-être pas pensé à tout ! Il vous est toujours possible d'exprimer vos envies, vos attentes et vos besoins pour le futur.

**Consultez les documents du SCoT et faites nous part de vos commentaires,**

► Retournez dans votre Communauté de Communes ou le siège du SCoT, aux bureaux locaux d'ouverture, pour consulter les documents du SCoT et faire vos commentaires sur un registre de consultation.

- Communauté de Communes  
La Chapelle 140 place de la République - 02000 ARDENNE
- Communauté de Communes du Nord d'Ardenne  
à une halte - 02002 EMPHAYE
- Communauté de Communes des Paysans du Pays de Sedan  
200 Avenue de la République - 02000 ARDENNE-LE-COMTE
- SCoT  
La Chapelle - 100 place de la République - 02000 ARDENNE

► Consultez les documents du SCoT sur : [www.scola.eu](http://www.scola.eu)  
► Laissez votre avis par mail : [concertation@scola.eu](mailto:concertation@scola.eu)  
► Contactez le secrétaire du SCoT :  
Tél. : 03 21 21 01 00 - Fax : 03 21 21 01 07

**Scota**  
Plus d'infos sur : [www.scola.eu](http://www.scola.eu)  
Retrouvez-vous aussi sur

Affiche A3 envoyée dans les EPCI et mairies pour relancer une dernière fois la démarche de consultation

**Chaque avis compte !**  
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),  
VOTRE projet de territoire pour les 20 années à venir.

**Consultez les documents du SCoT et faites nous part de vos commentaires,**

► Retournez dans votre Communauté de Communes ou le siège du SCoT, aux bureaux locaux d'ouverture, pour consulter les documents du SCoT et faire vos commentaires sur un registre de consultation.

- Communauté de Communes  
La Chapelle 140 place de la République - 02000 ARDENNE
- Communauté de Communes du Nord d'Ardenne  
à une halte - 02002 EMPHAYE
- Communauté de Communes des Paysans du Pays de Sedan  
200 Avenue de la République - 02000 ARDENNE-LE-COMTE
- SCoT  
La Chapelle - 100 place de la République - 02000 ARDENNE

► Consultez les documents du SCoT sur : [www.scola.eu](http://www.scola.eu)  
► Laissez votre avis par mail : [concertation@scola.eu](mailto:concertation@scola.eu)  
► Contactez le secrétaire du SCoT :  
Tél. : 03 21 21 01 00 - Fax : 03 21 21 01 07

**Scota**  
Plus d'infos sur : [www.scola.eu](http://www.scola.eu)  
Retrouvez-vous aussi sur



# ANNEXE 5 : EXEMPLE DE SUPPORT DE PRESENTATION POUR LES REUNIONS PUBLIQUES

Visuel de la réunion publique du 23/05/2017

**Scota**  
Scot  
de l'Arrogeois

## Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrogeois

Réunion publique  
Diagnostic & prospective  
23/05/17

**Le ScoT est un document d'urbanisme intercommunal :**  
pour se fixer un projet avec une vision d'avenir à 15/20 ans sur l'ensemble des composantes qui font fonctionner le territoire : habitat & services, économie, déplacements, environnement, énergie...

Les étapes du ScoT :  
Une démarche bien orchestrée & une concertation tout au long de l'élaboration du projet

- 2016 / 2017**  
Diagnostic & prospective pour recueillir les attentes & potentiels de l'Arrogeois et explorer des hypothèses d'évolution du territoire...
- 2017**  
Le PADD pour fixer la stratégie de développement et se décliner en objectifs des politiques publiques : d'habitat, de transport, économiques, environnementales, d'équipement numérique...
- 2018**  
Le Document d'Orientation et d'Objectifs pour traduire réglementairement le PADD : objectifs qui s'appuient sur des documents d'urbanisme locaux (Plans Locaux d'Urbanisme...)
- 2018 / 2019**  
Une phase de procédure administrative et de consultation des personnes publiques associées et du public avant d'adopter le ScoT.

Quelques grands chiffres du territoire

- 206 communes
- 129 000 hectares dont 77% de terres cultivées, 8,4% d'espaces artificialisés, 4,7% de forêts
- En 2012 : 166 300 habitants, 71 600 emplois, 100 actifs occupés pour 107 emplois sur le territoire

### Quelle a été la trajectoire de l'Arrogeois dans l'ensemble régional entre 1999 et 2012 ?

L'Arrogeois s'inscrit dans le croissant vertueux des dynamiques démographiques des Hauts de France

**Evolution démographique du SCOTA :**

- + 1999-2012 : + 5 063 hab (632 hab/an)
- + 2007-2012 : + 2 589 hab (518 hab/an), dont :
  - + 3 214 résidents issus du solde naturel (naissance-décès) grâce à une population suffisamment jeune pour procréer ;
  - 625 résidents issus du solde migratoire (arrivées-départs), signe d'une attractivité relative (+0,08 %/an), mais mieux que les moyennes régionales (-0,51% /an)

Un territoire en capacité d'accueillir

**Evolution des résidences principales dans le SCOTA :**

- + 1999-2012 : + 9 648
- + 2007-2012 : + 3 281, soit une hausse de 0,96 %/an, parmi les plus élevées de la région.

Cette hausse témoigne de la capacité du SCOTA à répondre aux besoins des populations résidentes et nouvelles, soit par an :

- + 482 logements pour maintenir la population (jeune mort) ;
- + 540 logements pour accueillir les nouvelles populations.

**70 018** Résidences principales (RP) en 2012

92% Représentation des RP dans l'ensemble des logements (%)

- 0,96 Evolution moyenne annuelle des RP entre 2007-2012 (%/an)

Une résistance du tissu économique arrogeois malgré des forces externes contraînes

**Evolution des emplois dans le SCOTA :**

- + 1999-2012 : + 5 905
- + 2007-2012 : - 327, ce qui dans un contexte de crise et mutation économique (contraction des emplois publics...) traduit une certaine stabilité de l'emploi...

... une stabilité grâce à l'économie diversifiée et aux spécificités arrogeaises : industrie de rayonnement national/international, filière d'excellence agroalimentaire, Université, activités innovatrices (recherche, éco-construction...), offre foncière économique variée

**72 528** Nombre d'emplois en 2012

527 Evolution annuelle des emplois entre 2007-2012

- 0,09 Evolution moyenne annuelle des emplois entre 2007-2012 (%/an)



### Des agricultures innovantes conciliant attrait pour le terroir et logique économique

Orientation technico-économique des exploitations (RCA 2011, Agreste)

Un tissu économique structuré : des terres agricoles de grande qualité, de la formation, de la recherche et des liens étroits avec l'agro-industrie.

Une surface agricole utile de 105 950 ha et une consommation d'eau de 256 ha entre 2008 et 2014, soit environ 0,2% de la superficie du SCOTA.

Évolution de la superficie agricole utilisée (SAU) en ha (2008-2014)

Une agriculture en mutation avec des progrès remarquables face aux défis : efficacité, résilience, sécurité des produits, consommation des services d'accompagnement.

9

### L'arrageois un territoire d'équilibre ?

Le rythme de développement économique et résidentiel du SCOTA a clairement ralenti entre 2007-2012, suite aux effets de la crise :

- Sans remettre en cause les équilibres territoriaux ;
- Au contraire les évolutions du territoire mettent en évidence les capacités du SCOTA à résister dans un contexte global peu favorable.

10

### Comment cette trajectoire s'est-elle traduite à l'intérieur du SCOTA ?

### Que révèle-t-elle sur les spécificités du territoire ?

11

### Des hausses démographiques dans tous les secteurs du SCOTA, mais à des rythmes différents plus favorables aux espaces ruraux sud et ouest

Des évolutions traduisant le développement résidentiel des grands espaces urbains vers le rural, et l'attractivité spécifique du SCOTA : Arras & ruralité active à la projection du 02, 59 et 60.

Par secteur : nombre d'habitants 1999 et 2012 et % d'évolution par an

Variation annuelle moyenne de la population (1999-2012)

Année	Nb. hab.	%	Année	Nb. hab.	%
1999	23 702	+0,61	2009	11 715	+0,28
2012	29 092	+0,81	2012	12 348	+0,25
			2012	108 677	+0,21

Évolution démographique des grands espaces urbains

1,94 à 11,5%  
1,2 à 1,93%  
0,64 à 1,04%  
0 à 0,04%  
-0,74 à -0,04%

12

### Le cycle de vieillissement comme facteur explicatif des trajectoires de développement ?

Spécialisation du cycle de vieillissement du SCOTA entre 2007-2012 (sans résidents en 2012)

Un vieillissement accentué autour d'Arras (phénomène classique dans les villes) et un rajeunissement (r accent) autour des pôles ruraux d'emplois et de services, là où le foncier est souvent plus abordable.

Ces situations appellent des réflexions communes autour :

- De la répartition des emplois et l'accueil d'emploi sur l'ensemble de territoire ;
- Des besoins en services (incluant les transports) et logement (qualité et types) pour les différents publics ou pour différents stades de la vie permettant de maintenir un certain équilibre territorial.

13

### Des trajectoires de développement économique complémentaires ?

La diversité des activités économiques dans le SCOTA a permis au global de résister à la crise. Depuis 2007 :

- L'emploi a baissé dans l'agglomération d'Arras et le centre (contraction de l'emploi public, défense, formation) alors que les autres secteurs ont enregistré une hausse ;
- Globalement, les activités de production (biens & services) sont celles qui ont le mieux résisté ;
- Les secteurs du SCOTA ont pu soutenir une croissance d'emplois dans des domaines d'activités complémentaires.

La diversité des activités économiques dans le SCOTA a permis au global de résister à la crise. Depuis 2007 :

La diversification de l'activité a permis au global de résister à la crise. Depuis 2007 :

Le SCOTA a enregistré la plus forte croissance des emplois (2007-2012)

14

### Une irrigation économique bénéficiant à tous...et s'appuyant sur l'agglomération d'Arras, moteur économique du SCOTA

Taux de concentration en 2012 à l'échelle du SCOTA (RPE, INSEE, traitement EA2)

- Aux côtés d'Arras, des polarités économiques participent à l'irrigation du territoire : Aumerval-Cantez, Aubry-en-Artois, Bapaume, Boumartz-les-Lages.
- Avec 136 emplois pour 100 actifs occupés (2012), le bassin d'emploi de l'agglomération d'Arras rythme au global du SCOTA.
- Les secteurs de Bapaume et Aubry-en-Artois ont une ossature économique affirmant au-delà d'Arras le positionnement du SCOTA sur les filières : agro-alimentaire et innovantes (routes de l'agro-alimentaire, énergie...).

Taux de concentration en 2012 à l'échelle du SCOTA (RPE, INSEE, traitement EA2)

Taux de concentration en 2012 à l'échelle du SCOTA (RPE, INSEE, traitement EA2)

15

### Un maillage d'équipements équilibré tirant parti de l'offre de haut niveau à Arras et de proximité des pôles urbains ruraux

La diversification de l'activité a permis au global de résister à la crise. Depuis 2007 :

- L'agglomération d'Arras est un pôle de services régional (200 equip. / 10 000 hab.), grâce à ses équipements intercommunales, collèges, administrations publiques, université & recherche, densité commerciale... ;
- Les autres espaces assurent une offre adaptée aux besoins de proximité.
- L'enrichissement de l'offre de services accessibles localement de proximité dans le rural, supérieurs à Arras) contribue un enjeu pour accompagner l'attractivité économique et résidentielle.

Répartition des équipements dans les communes du SCOTA (RPE, INSEE, traitement EA2)

Répartition des équipements dans les communes du SCOTA (RPE, INSEE, traitement EA2)

16

### 17 Une dynamique des logements inégale

Evolution moyenne annuelle des logements 2007 - 2012 (INSEE, traitement SCOT)

- Les logements progressent plus rapidement autour des polarités d'emplois et de services, témoignage d'une organisation territoriale plus multipolaire qu'il n'y paraît.
- Une offre d'habitat surtout axée sur les grands logements (74% de T4 ou+)
- 2 questions émergentes :
  - « quels types de logement pour quelles populations dans le rural et en zone périphériques ? »
  - « quel besoin / capacité à diversifier l'offre de logement pour donner plus de liberté de choix aux habitants ? »

Polarités d'emplois et de services

Scota

### 18 Un territoire bien connecté aux grands axes de déplacements et économiques, mais des moyens de mobilités de proximité moins développés en secteur rural

Legende :

- Vieilles routes
- Gare / halte ferroviaire
- Tronc du projet Réseau Express Grand Ligne (REG)
- Station à construire pour le projet REG
- Temps de trajet depuis l'une des gares du territoire et accessibilité depuis les communes :
  - 30 minutes voiture
  - 5 minutes voiture
- Réseau express d'Italie - Lille-Annuliers

Scota

### 19 Une armature touristique et culturelle en émergence à l'échelle du SCOTA ?

Les sites touristiques dans le SCOT de l'Artois en 2005 (Source : Période-Culture-Environnement-Scota)

- Une offre touristique orientée vers patrimoniale, culturelle, tourisme de mémoire mais également sport - loisirs et nature.
- Une image de territoire de qualité et animé par des événements de grands rayonnement (Main d'œuvre, Versailles à Arras...)
- Des potentiels pour le séjour d'affaires favorisés par la proximité de Paris et complémentarité avec Lille.
- Des points d'intérêts touristiques et de loisirs maillant tout le territoire, mais ne s'inscrivent pas encore dans les grands flux touristiques Nord de l'Europe / Paris-littoral.

Scota

### 20 Un espace environnemental et paysager commun pour des cadres de vie pluriels

Des biens environnementaux et paysagers très appelés :

- gestion solidaire des vallées : pour limiter les impacts sur le ressourcement en eau (notamment) ; valoriser la place de la nature en ville et les activités de loisirs ;
- pérennité des connexions entre milieux boisés et bocagers : pour soutenir leur rôle écosystémique, agricole et paysager ;
- continuité des actions de restauration des milieux naturels : ex. des marais de Fempoux, Ovrille, Amplévars ;
- mise en valeur des motifs paysagers caractéristiques naturels et en faïence urbaine : village bocquet...

Scota

### 21 Des projets complémentaires valorisant l'identité du territoire et ses potentiels dans une grande région en mouvement

Le déploiement de la TMD : un enjeu majeur

Scota

### 22 Prospective

Quels enjeux et opportunités sur le long terme pour le territoire du SCOTA ?

Scota

### 23 Le SCOTA : un pôle majeur de l'armature de la Grande Région ?

Le SCOTA un pôle majeur de services supérieurs au centre de la région littorale, gare TGV patrimoniale bas historique, centre hospitalier). Des potentiels :

- D'impulsion économique faisant le trait d'union entre les anciennes régions Picardie & Nord-Pas de Calais
- De rapprochement culturel et de développement de services accessibles bénéficiant à l'attractivité artoisienne et régionale.

Scota

### 24 Une Grande Région aux multiples facettes économiques

La Grande Région devient un espace favorable aux coopérations économiques et agricoles : l'agriculture innovante

L'Artois, une synthèse inédite d'une ruralité dynamique au côté d'un pôle urbain à haut niveau de service (Arras)...

... facilités sur l'axe majeur de flux de personnes et d'affaires Paris-Bruelles.

Scota

**Le SCOTA : une position de maillon régional renforcée par des projets structurants : une opportunité pour affirmer le rôle et l'identité spécifique du territoire ?**

Le SCOTA est un maillon régional renforcé par des projets structurants. La carte illustre les axes de transport et les zones d'intervention dans la région parisienne, soulignant son rôle de connexion et de développement local.

25

**Des enjeux... et des questions pour l'aménagement du territoire à long terme**

La mise en valeur de la qualité du cadre de vie du territoire et les capacités d'impulsion en matière de personnes et aux entreprises tant en interne que vers l'extérieur...  
...développer un levier fondamental pour développer l'attractivité globale de l'Artois et donc son attractivité économique.

Le rôle majeur des infrastructures pour le développement de notre territoire  
Comment valoriser les liens entre les secteurs du territoire qui fondent notre équilibre (accès aux services, mobilité rurale et urbaine, échanges économiques, liens écologiques...)?  
Un territoire qui offre un projet de vie et où on peut rester  
Identifier les besoins et « opportunités » en termes de services et qualité de vie pour renforcer notre attractivité économique  
Une volonté d'implication des territoires pour mettre en œuvre l'accompagnement et le soutien de toutes les formes d'agriculture  
Structurer et diversifier l'offre touristique et culturelle à l'échelle du SCOTA

26

**Le rôle majeur des infrastructures pour le développement de notre territoire. Comment valoriser les liens entre les secteurs du territoire qui fondent notre équilibre ?**

Quels besoins éditoriaux dominants en lien avec les infrastructures favoriser pour soutenir l'économie locale et valoriser notre position sur les grands axes économiques (A1, N493...)?  
Quelle politique foncière pour accompagner les espaces agricoles et d'activités existants / impacts de ces infrastructures ?  
Quelles mobilités demain (mobilités durables) pour les déplacements de proximité et vers les pôles structurants ?  
Quelles amatures urbaine et coopérations des territoires pour renforcer l'offre de services existants et mieux répondre aux besoins spécifiques (santé, culture...)?  
Quelle place du numérique, demain dans les services aux personnes et l'activité économique ?

27

**Un territoire qui offre un projet de vie et où on peut rester**

Qu'est-ce qu'un projet de vie ?  
• L'accès à l'emploi et à la formation ?  
• L'accès à la culture ?  
• Bien accéder à la campagne ?  
• La liberté de choix du logement, avec des alternatives, en fonction des modes de vie et aux différents stades de la vie ?  
• ... ?

Comment développer une offre résidentielle qui nous est propre ?  
• Quelle politique de l'habitat pour faciliter la mobilité résidentielle à l'échelle locale et de l'Artois... et éviter les risques de report de ménage sur d'autres types de logements (particulier, collectif...)?  
• Pour un essai/magasin de pratiques culturelles dans tout le territoire ?  
• Quels services pour les seniors actifs, le même âge ?

28

**Identifier les besoins et « opportunités » en termes de services et qualité de vie pour renforcer notre attractivité économique**

Le diagramme illustre comment les infrastructures et les services peuvent agir comme leviers pour améliorer la qualité de vie et renforcer l'attractivité économique du territoire.

29

**Une volonté d'implication des territoires pour mettre en œuvre l'accompagnement et le soutien de toutes les formes d'agriculture**

Quels enjeux et leviers ?  
• Renforcement du tissu industriel et de l'innovation créant des débouchés directs ou indirects pour l'agriculture  
• Diversification des exploitations agricoles (tourisme, circuits-courts... alimentaires...)  
• Gestion économique de l'espace & plus généralement gestion durable des ressources / adaptation CC.  
• Agilité économique pour une offre services/commerce (points d'activité) au plus près des besoins des entrepreneurs tout en les accompagnant que l'espace

Agilité économique  
Régionaliser & qualité +  
Optimisation et localiser +  
Offre flexible adaptée aux besoins entrepreneuriaux et aux attentes précises de la région  
Programmes locaux intégrés aux plans d'urbanisme, de développement économique et d'action sociale  
Appui financier et technique à long terme à l'initiative de l'agriculture  
Régionaliser « redonner le contexte » aux projets agricoles et accompagner leurs porteurs de projets dans leur projet agricole

30

**Structurer et diversifier l'offre touristique et culturelle à l'échelle du SCOTA**

Comment les projets peuvent-ils se développer et se compléter pour offrir de nouvelles pistes de développement ?  
Avec des opportunités pour :  
• Renforcer les filières existantes (tourisme de montagne, patrimoine...)  
• copier les flux touristiques vers Paris et la littoral ?  
• développer les activités et les types de pratiques (individuelle, en groupe...)  
• ... ?

31

**Le Scot, c'est un cadre de référence pour faciliter les projets diversifiés des territoires au service d'une attractivité commune et partagée**

32



### Réunion publique du 23 mai 2017



### Visuel des réunions publiques PADD des 9,13,19/02/2018

#### Schéma de Cohérence Territoriale de l'Argeois

Réunion publique  
Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

#### Le Scot est un document d'urbanisme intercommunal :

- pour se fixer un projet avec une vision d'avenir à 15/20 ans sur l'ensemble des composantes qui font fonctionner le territoire : habitat & services, économie, déplacements, environnement, énergie...

Les étapes du Scot  
une démarche bien orchestrée & une concertation tout au long de l'élaboration du projet

- 1 Diagnostic & prospective : pour révéler les enjeux & potentiels de l'Argeois et explorer des hypothèses d'évolution du territoire... 2016 / 2017
- 2 Le PADD pour fixer la stratégie de développement et la décliner en objectifs des politiques publiques : d'habitat, de transport, économiques, environnementales, d'équipement numérique... 2017 / 2018
- 3 Le Document d'Orientation et d'Objectifs pour traduire réglementairement le PADD : objectifs qui s'appliqueront dans les documents d'urbanisme locaux (Plans Locaux d'Urbanisme...) 2018
- 4 Une phase de procédure administrative et de consultation des personnes publiques associées et du public avant d'adopter le Scot. 2018 / 2019

#### Quelques grands chiffres du territoire

- 206 communes
- 9 EPCI
- 129 000 hectares dont 77% de terres cultivées, 9,4% d'espaces artificialisés et 4,7% de forêts
- En 2012 :
  - 166 300 habitants (INSEE 2010)
  - 71 600 emplois
  - 100 actifs occupés pour 107 emplois sur le territoire

#### Projet de PADD Horizon 2039

#### Positionnement de l'Argeois :

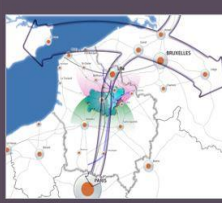
2 axes majeurs interdépendants

- Affirmer notre rôle de pôle d'équilibre majeur des Hauts de France pour l'irrigation et le rayonnement du centre de la région
- Fructifier notre alliance inédite de l'urbain et du rural, pour redéployer une attractivité argeoise globale, métropolitaine et rurale innovante

#### Affirmer notre rôle de pôle d'équilibre majeur des Hauts de France pour l'irrigation et le rayonnement du centre de la région

- Projet de canal Seine-Nord Europe (Compagnie Canal)
- Aix - Soles - Nouvelle ligne Paris Normandie
- Nouveaux barreaux ferrés Route / ligne Amiens Paris
- Finalisation contournement ouest Artois
- Route de l'Agro alimentaire - finalisation doublement ferrés
- Projet à l'étude Gare européenne Artois - Roubaix
- Lignes train / Amiens Paris, St Quentin - Douai - Lille - Arras

Fructifier notre alliance inédite de l'urbain et du rural, pour redéployer une attractivité arrageoise globale, métropolitaine et rurale innovante.



Ce projet implique :

- La mise en valeur des agricultures composantes essentielle du territoire
- L'engagement pour la croissance verte, l'adaptation au changement climatique et aux mutations technologiques... vers la 3ème révolution industrielle

7

**2 grands objectifs stratégiques**

1 - Cultiver l'Art de vivre arrageois et la qualité de nos ressources (environnementale, culturelle, humaine, agricole),... pour un "autre" mode de développement où proximité au terroir, bien-être, innovation et connectivité feront demain la différence

2 - Etre un nœud global et local d'échanges et de flux économiques au cœur des Hauts-de-France

8

1 - Cultiver l'Art de vivre arrageois et la qualité de nos ressources (environnementales, culturelles, humaines, agricoles)...

... pour un "autre" mode de développement où proximité au terroir, bien-être, innovation et connectivité feront demain la différence

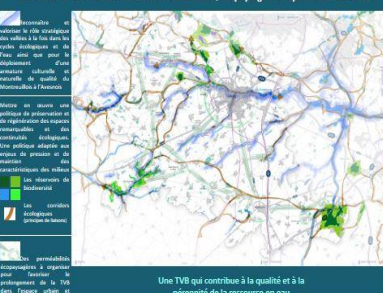
9

**Promouvoir l'excellence environnementale et l'accessibilité à la culture-détente, pour une authenticité pérenne et une qualité renouvelée du bien vivre et de l'échange**



10

Une trame verte et bleue valorisant la biodiversité, les paysages et la proximité à la nature



Une TVB qui contribue à la qualité et à la pérennité de la ressource en eau


11

Poursuivre des actions complémentaires soutenant la biodiversité, la pérennité de la ressource en eau, l'activité agricole et un accès à la nature enrichissant la qualité de vie :

- préservation/restauration des zones humides & cours d'eau
- lutte contre les ruissellements & atténuation d'obstacles aquatiques
- rapports ville-nature atténuant les pressions, révélant mieux le paysage local et renforçant le rôle d'une nature en ville « utile » (régulation thermique des espaces urbains, espaces de loisirs-détente, biodiversité en ville...)
- l'offre d'activités culturelles, récréative, de détente, de découverte de l'environnement...
- le maillage de liaisons douces dans l'Arrageois et mieux connecté vers l'extérieur : Baie de Somme, Montreuillois, Marais d'Étaing, Canal Sensée, l'Escaut, Belgique...
- replantation de haies menée avec les agriculteurs.

12

Structurer et diversifier l'offre "culture tourisme-loisirs" à l'échelle du SCOTA



Mise en réseau d'initiatives et de pratiques culturelles et touristiques de l'échelle du SCOTA (département) :

- Sur les pôles et flux touristiques majeurs
- Sur les équipements et sites touristiques majeurs

Réseau culturel & touristique déployé à l'échelle du SCOTA, en réseau d'offre, pour :

- capter les flux touristiques en lien avec le littoral (Montreuillois, Paris et l'Europe du Nord)
- structurer une offre culture-tourisme sur l'axe Avesnois, Escaut/Canal de St-Quentin, Boulonnais, Baie de Somme / Amiens et autour du CSM.

13

Étendre les formes de tourisme à l'échelle du Scot tout en affirmant notre position sur le segment « culture-tourisme & ressourcement ».

avec une place pour le tourisme d'affaires entre Lille et Paris et un rôle pour dynamiser les liens culturels et touristiques entre le nord et le sud de la région (liens avec Vimy, Lens... mais aussi de la Belgique au littoral)

Essaimer les pratiques culturelles-récréatives-détentes dans le Scot pour répondre aux aspirations croissantes des habitants comme des visiteurs pour le bien-être / terroir et une culture accessible

Exemples d'initiatives & projets :

- Culture & patrimoine : château, église, sites de mémoire, musée, art, grands sous-serrains, activités musique & spectacle de proximité, ...
- Grands événements : Main Square...
- Récréation et détente : base de loisirs, ferme pédagogique, pêche, chemin de randonnées, camping ...
- Équipement nautique (voir de Scarpe CUA)
- Valorisation paysagère & sportive du CSM et base de loisirs-détente (CCA)
- Bouclage des liaisons douces du territoire et connexion véloroute/axes de randonnées extérieurs (véloroute de la mémoire, Via Francigena...)
- Pôle d'enseignement & loisir (CCA)
- Développer les « villages patrimoine »

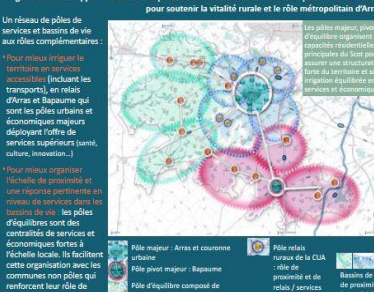
14

Une armature de pôles urbains en réseau qui soutient la proximité et facilite l'accès à différents niveaux de services pour offrir aux populations et acteurs économiques des opportunités et modes de vie différents où le lien aux spécificités locales est valorisé



15

Organiser le développement autour de pôles de services et bassins de vie aux rôles complémentaires :



Un réseau de pôles de services et bassins de vie aux rôles complémentaires :

- Pour mieux irriguer le territoire en services accessibles (incluant les transports) en relais d'Arras et Bapaume qui sont les pôles urbains et économiques majeurs déployant l'offre de services supérieurs (santé, culture, innovation...)
- Pour mieux organiser l'échelle de proximité et une réponse pertinente en matière de services dans les bassins de vie : les pôles d'équilibre sont des centres de services et économiques fortes à l'échelle locale. Ils facilitent cette organisation avec les communes non pôles qui renforcent leur rôle de proximité.

Les bassins de vie ont un rôle d'équilibre organisé les capacités résidentielles, professionnelles du Scot pour assurer une répartition équilibrée de la population et une répartition équilibrée des services et économiques.

Les bassins de vie (équilibrés) :

- Pôle majeur : Arras et couronne urbaine
- Pôle pivot majeur : Bapaume
- Pôle d'équilibre composé de communes en réseau
- Pôle relais : bureaux de la CUA
- Pôle de proximité et de relais / services (petites villes)
- Bassins de vie (équilibrés)

16

Un niveau de croissance à 20 ans déterminé pour :

- pérenniser les ressources nécessaires au développement économique
- et assurer des dynamiques sociales et générationnelles équilibrées

Offrir un projet de vie aux actifs du territoire afin de maintenir et fortifier le savoir-faire essentiels au redéploiement de notre force de frappe économique

Diversifier l'offre de logements pour plus de liberté de choix et répondre aux besoins résidentiels des différents publics et aux différents stades de la vie (jeunes, moins jeunes, seniors / bien vieillir à la campagne...) avec une capacité d'accueil suffisante pour fidéliser et accueillir les actifs.

Favoriser la création = 17 000 emplois ( soit = 840 emplois/an)

Soit une croissance de l'emploi légèrement supérieure à celle de la période d'avant crise (800 emplois/an), affirmant notre stratégie pour une économie qui redéploie sa force de frappe, prend de nouvelles marques dans l'innovation et l'industrie et irrigue le cœur de la Région.

Un besoin = 20 400 nouveaux logements\* pour accompagner une croissance d'environ 19 000 habitants.

\* Intégrant les besoins liés à la baisse du nombre de personnes par ménage : vieillissement... (2,3 estm.2016 / 2,05 estm. à 20 ans)

17

Diversifier le parc de logement... et mettre en œuvre un urbanisme de proximité :

**L'Arrageois un territoire qui offre un projet de vie**

- en lien avec les revenus des ménages et stades de la vie (locataires, actifs jeunes et moins jeunes...)
- pour faciliter les parcours résidentiels et donner du choix dans l'urbain et le rural (localité, accession, diversité des tailles & types de logements)
- en favorisant aussi la rénovation / adaptation du parc de logements existant (thermique...) et la lutte contre la vacance
- Réchauffer l'offre commerciale de centre-ville
- Assurer une évolution maîtrisée du commerce périphérique préservant la vitalité du commerce de centre
- Des morphologies urbaines plus singulières, plus compactes mais compatibles avec un cadre de vie de qualité et qui s'adaptent aux usagers de demain

18



Des morphologies urbaines renforçant ou faisant émerger des centralités de quartier agréables, avec des espaces de vies extérieurs conviviaux, propices aux services de proximité, aux mobilités douces et aux pratiques récréatives / loisirs collectives ou individuelles en relief de l'espace privé.

19

**Sceller notre volonté commune pour mettre en œuvre l'accompagnement et le soutien de toutes les formes d'agriculture**

20

**Valoriser l'espace agricole**

Lutter contre l'étalement urbain et réduire la consommation d'espace

Lutter contre l'étalement urbain en utilisant en priorité les capacités de développement dans les tissus urbains existants :

- Rénovation du bâti ancien, densification (utilisation des dents creuses - Bimby, renouvellement urbain...)

Des espaces de vie agréables préservant l'estime

Bimby

Mise en œuvre d'une politique d'évitement / réduction des impacts fonciers liés aux projets structurants du Scot, d'un suivi précis de la consommation d'espace et de dispositifs pour la compensation des terres agricoles.

Objectifs du Scot à 20 ans :

- Réaliser au moins 49 % des nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine, (= sans consommer d'espace agricole)
- Pour les nouvelles urbanisations en extension de l'enveloppe urbaine, ne pas consommer plus de :
  - +540 ha pour le développement résidentiel
  - +440 ha pour le développement économique

Soit au total 980 ha maximum en 20 ans : ce qui correspond à un effort de réduction d'environ 35/36% par rapport au rythme de consommation d'espace observé entre 2004 et 2013 : 763 ha en 10 ans (cet effort est autour de 50% pour le développement résidentiel/2004-2013)

21

**2 - Etre un nœud global et local d'échanges et de flux économiques au cœur des Hauts-de-France**

22

**Valoriser nos facteurs d'excellence industrielle, agricole et pour l'innovation, et mettre en synergie les savoir-faire locaux du rural et de l'urbain**

S'appuyer sur cette synergie pour redéployer notre force de frappe économique avec un ancrage durable aux flux majeurs européens, régionaux et vers la Normandie

23

**Faire rayonner nos filières d'excellence en s'appuyant sur les écosystèmes du territoire pour fortifier leur ancrage aux bassins de productions, de savoir-faire et de consommations**

Agriculture, Agro-industrie, logistique, Nutrition, santé

& développer les partenariats économiques régionaux mais aussi avec la Normandie (Bassin agro-industriel et logistique)

**Redéployer notre force de frappe économique sur l'axe Europe du Nord / Paris**

Affirmer nos ancrages et valoriser les routes de l'agro-alimentaire, le CSNE

Éco-construction, numérique, énergie décarbonnée, industrie polymérique, R&D agro-industrie... & S'ouvrir les perspectives de la 3ème révolution industrielle : énergie / boucles énergétiques locales, ...

Faciliter le déploiement de l'entreprise artisanale dans l'arrageais et son adaptation aux évolutions des marchés et des technologies (domotique, éco-construction...)

Un réseau de pôles économique complémentaires irrigant le Scot pour une offre foncière et immobilière économique agile

24

**Un réseau des pôles économiques au rôle et rayonnement complémentaires**

25

**Soutenir les productions agricoles en lien avec toutes les échelles de consommation**

- Lisibilité des espaces dévolus à ces activités :
- Limiter la consommation d'espace des urbanisations, et veiller à optimiser le traitement paysager des espaces résidentiels et économiques pour qu'il n'entraîne pas une consommation pas d'espace superflue
- Soutien aux fonctions de R&D et d'expérimentation pour les productions agricoles, y compris dans le rural
- Prise en compte anticipée des besoins de fonctionnement des exploitations (accès, espaces pour les besoins de stockage et transformation...)
- Soutien à l'agriculture de proximité & circuits-courts
- Soutien à la diversification économique des exploitations qui le souhaite : tourisme, culture-pédagogie, services, énergie...
- Soutien et promotion des labels

26

**Déployer les moyens de mobilités, et notamment alternatifs, pour une proximité connectée et une irrigation régionale renforcée qui soutient l'accessibilité internationale des Hauts-de-France**

27

**Des infrastructures de transport terrestre et numériques ESSENTIELLES pour un territoire :**

- connecté en interne :
  - ⇒ Enjeu pour nos activités économiques, le développement de l'innovation, le déploiement des mobilités durables de demain
- Irrigant le centre la région et renforçant l'accessibilité internationale des Hauts-de-France
  - Le Réseau express Lille / Arras / Amiens
  - La gare européenne
  - Le barreau ferré Arras-Marquais-Cambrai
  - Le CSNE
  - Le contournement complet d'Arras
  - La finalisation de la mise à 2x2 voies RD 939
  - L'amélioration de la N25 en lien avec la Somme
  - La couverture numérique THD sur tout le territoire (horizon 2020/2025), mais aussi en couverture cellulaire 4G+, 5G+, avec un enjeu d'anticiper les technologies de demain et de la « ville connectée » (smart city)...

Prélever dans le temps une densité du territoire :

- de premier plan par le TEV
- performant par le TER

28

**Développer l'accès à des moyens de mobilités adaptés aux différentes échelles et motifs de déplacements, privilégiant les mobilités durables et favorisant la réduction des temps de parcours (réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre...)**

**En s'appuyant sur :**

- Le rabattement vers le train + accessibilité à Arras (gare, parkings relais...) avec un enjeu d'articulation avec l'offre de bus
- Des modes de mobilité à développer dans l'urbain mais aussi dans le rural favorisant le changement de modes vers des mobilités alternatives à l'automobile (adaptés aux contextes : covoiturage, électromobilité, parking relais, vélo/piéton, bus...)
- Un réseau d'infrastructures majeures amélioré qui permet ainsi de mieux hiérarchiser les flux et de préserver des capacités à organiser les mobilités alternatives sur les grands axes

⇒ tout en intégrant les enjeux de transit (somme/bassin minier notamment) et de connexion interne du territoire (accès aux services et zones d'emplois)

29

**Armature des mobilités**

30



31



32

Réunion publique à Achicourt



Réunion publique à Bapaume



Réunion publique à Noyelle Vion



Visuel des réunions publiques DOO des 19, 22 et 27/06/2018

### Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrageois

Réunion publique  
Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

**Le ScoT est un document d'urbanisme intercommunal :**

- pour se fixer un projet avec une vision d'avenir à 15/20 ans sur l'ensemble des composantes qui font fonctionner le territoire : habitat & services, économie, déplacements, environnement, énergie...

Les étapes du ScoT  
une démarche bien orchestrée & une concertation tout au long de l'élaboration du projet

- 1 Diagnostic & prospective :** pour révéler les enjeux & potentiels de l'Arrageois et explorer des hypothèses d'évolution du territoire. (2016 / 2017)
- 2 Le PADD pour fixer la stratégie de développement et la décliner en objectifs des politiques publiques :** d'habitat, de transport, économiques, environnementales, d'équipement numérique. (2017 / 2018)
- 3 Le Document d'Orientation et d'Objectifs pour traduire réglementairement le PADD :** objectifs qui s'appliqueront dans les documents d'urbanisme locaux (Plans Locaux d'Urbanisme...). (2018)
- 4 Une phase de procédure administrative et de consultation des personnes publiques associées et du public avant d'adopter le ScoT.** (2018 / 2019)

### Quelques grands chiffres du territoire

- 206 communes
- 3 EPCI
- 129 000 hectares dont 77% de terres cultivées, 9,4 % d'espaces artificialisés et 4,7% de forêts
- En 2012 :
  - 166 300 habitants
  - 71 600 emplois
  - 100 actifs occupés pour 107 emplois sur le territoire

### La stratégie du PADD

### Positionnement de l'Arrageois

Affirmer notre rôle de pôle d'équilibre des Hauts de France pour l'irrigation et le rayonnement du centre de la région

Fructifier notre alliance inédite de l'urbain et du rural, pour redéployer une attractivité arrageoise globale, métropolitaine et rurale innovante

### 2 grands axes stratégiques du projet

- Calibrer l'état de vivre arrageois et la qualité de nos ressources (environnementale, culturelles, humaine, agricoles)... pour un "autre" mode de développement où proximité au terroir, bien-être, innovation et connectivité feront demain la différence.
- Etre un nœud global et local d'échanges et de flux économiques au cœur des Hauts-de-France

**Articulation stratégie du PADD avec le DOO**

La stratégie du PADD

Les objectifs d'aménagement du DOO organisés en 3 parties :

2.1 - Cultiver l'Art de vivre aragois et la qualité de nos ressources (environnementales, culturelles, humaines, agricoles), pour un "autre" mode de développement ou proximité au terroir, bien-être, innovation et connectivité feront demain la différence

2.2 - Etre un nœud global et local d'échanges et de flux économiques au cœur des Hauts-de-France

1 - Un parti d'aménagement au service de l'Art de vivre aragois et de la valorisation de nos ressources (environnementales, culturelles, humaines, agricoles) ... pour une attractivité territoriale globale, métropolitaine et rurale innovante

2 - Une qualité résidentielle et de services promouvant proximité, connectivité et durabilité pour des espaces à vivre aragois toujours plus attractifs et solidaires

3 - Des savoir-faire productifs d'excellence et l'affirmation d'une culture de l'expérimentation et de la valorisation durable des ressources, au cœur du reploiement de la force de frappe économique aragoise et de son engagement vers la 3ème révolution industrielle

**Projet de DOO**

**Horizon 2039**

**Un parti d'aménagement au service de l'Art de vivre aragois et de la valorisation de nos ressources**

... Pour une attractivité territoriale globale, métropolitaine et rurale innovante

1.1 - Conforter une trame verte et bleue

1.2 - Affirmer une armature urbaine multipolaire

1.3 - Protéger et valoriser les agricultures

1.4 - Préserver et révéler les marqueurs de la richesse paysagère et patrimoniale aragoise

1.5 Structurer et diversifier à l'échelle de l'Aragois une offre affirmant notre positionnement sur les segments « culture-tourisme & ressourcements » et le tourisme d'affaires

1.1 - Conforter une trame verte et bleue valorisant la diversité biologique et un renouvellement pérenne des ressources ...

... qui soutiennent la qualité des agricultures, des cadres de vie et des paysages, et les appels pour la 3ème révolution industrielle

Réserve de biodiversité... ?

/ Corridors écologiques... ?

La trame verte et bleue du SCOT s'organise ainsi :

- Des réservoirs de biodiversité à protéger fortement
- Des corridors de grande échelle
- Des espaces de perméabilité environnementale
- Des espaces à enjeux de coupures d'urbanisation
- Des villages boisés et les continuités bocagères

La trame verte et bleue contribue à préserver les espaces agricoles sur lesquels elle s'appuie.

En revanche, elle ne prescrit pas sur l'exploitation agricole des terres dont le libre choix appartient aux agriculteurs

1.1.1 - Protéger les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs bleus et les espaces de biodiversité

Les réservoirs verts et les espaces de biodiversité

Les réservoirs bleus et les espaces de biodiversité

Les réservoirs verts et les espaces de biodiversité

1.1.2 Conforter et valoriser une connectivité environnementale globale et de proximité

Corridors de grande échelle

Espaces de perméabilité environnementale

Secteurs à enjeux de coupures d'urbanisation

Villages boisés

Autres bois

1.1.2 Conforter et valoriser une connectivité environnementale globale et de proximité

1.1.2.1 Reconnaître et préserver des corridors de grande échelle connectés au maillage écologique régional

Préciser les corridors du SCOT dans les PUII qui les préservent d'une urbanisation notable

Exemple : corridors de grande échelle

Les projets de grandes infrastructures qui interromptraient intégralement ces corridors prendront en compte la possibilité de mise en place de passage à faune pour les espèces utilisant effectivement ces espaces.

Poursuivre la mise en œuvre du réseau de voies vertes.

En s'appuyant notamment sur les anciennes voies ferrées connectant : Arras et Doullens, Bapaume et Achiét le Grand, Vieux-Havrincourt et Vreux, et potentiellement à long terme Vieux-Bapaume.

1.1.2 Conforter et valoriser une connectivité environnementale globale et de proximité

1.1.2.2 Protéger les espaces de perméabilité environnementale et conforter leur rôle pour la valorisation écologique et culturelle du territoire

Protéger fortement ces espaces de perméabilité de l'urbanisation (ils recoupent aussi ponctuellement des secteurs de résilience)

Permettre la valorisation de ces espaces afin notamment :

- de renaturer ou rétablir des fonctions écologiques/hydrauliques dégradées
- d'y développer l'accès à des activités culturelles, de loisirs (jardins...) ou touristiques (chemins de randonnées, ...), sous réserve que ces activités soient compatibles avec la sensibilité des milieux

Le SCOT identifie des coupures d'urbanisation dans les secteurs à enjeux de pression pour lesquels il s'agit d'empêcher que le bâti ne rompe des continuités de haies, abords naturels de cours d'eau, prairies ... notamment en limitant l'extension de l'urbanisation ou la densification.

1.1.2 Conforter et valoriser une connectivité environnementale globale et de proximité

1.1.2.3 Valoriser les continuités environnementales périurbaines associées aux villages boisés et continuités bocagères

Il convient de préserver les continuités bocagères et de haies autour des villages et, en cas d'urbanisation, de favoriser l'insertion de l'espace boisé dans le maillage de haies (existants et nouveaux) et maintenir leur continuité

Exemple

1.1.3 Protéger les zones humides, cours d'eau et leurs abords

1.1.3.1 Reconnaître et préserver durablement les zones humides

1.1.3.2 Protéger les cours d'eau et leurs espaces de fonctionnement

- implémenter l'urbanisation en retrait des cours d'eau pour faciliter le développement de berges de qualité (prairies, d'espaces publics attractifs (en zones urbaines/périurbaines) et la mobilité des cours d'eau

1.1.3.3 - Associer préservation et valorisation des cours d'eau

- les cours d'eau sont des appuis pour le développement de la trame paysagère dans l'urbain ainsi que d'activités récréatives, culturelles et touristiques adaptées aux milieux

Le Crinchon et la Scarpe de Rouex à Azy sont des axes de projets stratégiques de valorisation culturelle, sportive, récréative et écologique

Le Scot vise aussi à développer la mise en valeur de la Scarpe, l'Arrouy, le Sanchy, le Obeux, la Scarpe amont et le ty qui sont des appuis forts pour étendre le maillage culturel et touristique à l'échelle du SCOTA

1.1.3 Protéger les zones humides, cours d'eau et leurs abords

1.1.3.4 - Maintenir/conforter la qualité de la continuité aquatique et du fonctionnement hydraulique du réseau

Préserver les captages d'eau potable

Assurer un assainissement de qualité et adapté au projet de développement des communes

Poursuivre la mise en place de dispositifs de lutte contre les ruissellements

Prendre en compte les axes de ruissellements dans les projets d'aménagements locaux afin que ces projets :

- soient adaptés sur les volumes ruisselés en aval ou amont de leur maîtrise, le long des axes de ruissellement
- participent aux accoulements / les ruissellements en impliquant des risques (notamment les ruissellements) le rôle d'éléments fixe du paysage (existants ou réorganisés) contribuant à la lutte contre les ruissellements



**1.2 Affirmer une armature urbaine multipolaire déployant le rôle métropolitain d'Arras et un réseau de pôles urbains porteur d'un développement équilibré, solidaire et cultivant les synergies urbain-rural**

1.2.1 Déployer le rôle majeur du pôle majeur d'Arras pour l'équilibre et le rayonnement des Hauts de France

1.2.2 Affirmer les spécificités et rôles complémentaires de pôles et bassins de vie dynamiques pour un développement global de qualité irriguant l'Arrogeois et le cœur de la Région

1.2.3 Renforcer les pôles dans la programmation du développement

1.2.4 Faire valoir la vocation d'un territoire connecté et irriguant le cœur des Hauts de France

19

**1.2 Affirmer une armature urbaine multipolaire déployant le rôle métropolitain d'Arras et un réseau de pôles urbains porteur d'un développement équilibré, solidaire et cultivant les synergies urbain-rural**

Un réseau structuré et connecté de communes aux rôles complémentaires pour :

- Développer le réseau de services et équipements accessibles (dont les mobilités) à l'échelle de proximité (bassins de vie) et à l'échelle du Scot, pour les habitants et entreprises,
- Anticiper les vocations économiques des secteurs du territoire et favoriser l'accessibilité aux pôles d'emplois

1.2.1 Pôle majeur / Arras et couronne urbaine

1.2.2 Pôle pôle majeur / Europe

1.2.3 Pôle d'équilibre composé de communes rurales

1.2.4 Pôle d'équilibre composé de communes rurales

20

**1.2.3 - Renforcer les pôles dans la programmation du développement**

Programmer l'offre de logements nécessaire au développement démographique (188 500 habitants à 2025) en cohérence avec l'armature urbaine : un besoin à 20 ans d'environ 20 000 nouveaux logements à organiser dans le tissu urbain existant et l'extension de l'urbanisation

EPCI	Population 2018 (est.)		Population à 20 ans		Chiffres de croissance démographique à 20 ans	
	Nombre d'habitants	Poids dans le Scot	Nombre d'habitants	Poids dans le Scot	Nombre de nouveaux logements à créer	Poids dans le Scot
Communauté Urbaine d'Arras	108 146	57,4%	118 900	55,1%	11 455	67,5
CC-CAMPAGNES DE L'ARTOIS	33 808	19,0%	38 256	20,3%	4 002	20,0
CC-SUD-ARTOIS	27 973	15,9%	31 473	16,7%	2 617	14,1
Total	169 927	100%	188 629	100%	20 074	100%

21

**1.2.4 Faire valoir la vocation d'un territoire connecté et irriguant le cœur des Hauts de France**

Les collectivités doivent associer, dans leurs documents d'urbanisme locaux, la réalisation de projets d'infrastructures sur leur territoire.

Le Scot souligne l'intérêt de projets de développement ou de rénovation d'infrastructures ainsi que des services de mobilité stratégiques

- L'importance du contournement complet d'Arras
- L'implantation stratégique d'une gare européenne dans le Grand Arras (secteur de Neuvi) développant une véritable fonction de hub international et renforcera d'autant les liens avec l'île de France
- La mise en œuvre du Canal Seine Nord Europe
- La mise en œuvre de la liaison express (Henné) Lille-Arras-Amiens qui permettra de rétablir la connectivité régionale à l'échelle de son nouveau périmètre et renforcera d'autant les liens avec l'île de France
- La finalisation du doublement de la Rd 939, colonne vertébrale pour le système agroalimentaire
- La rénovation de la N25, axe économique associé également à l'agroindustrie et connectant à Amiens et la Normandie
- Une liaison ferrée performante Arras-Cambrai pour développer l'attractivité et la qualité du service de fret et transport voyageurs
- Le développement de l'intermodalité de la gare d'Arras et la maintenir dans la durée d'une desserte performante TGV de cette gare.
- L'amélioration des services TER et une desserte de gares locales pouvant véritablement jouer un rôle de rabattement des mobilités.

Accompagner le déploiement du numérique et des nouvelles technologies mobiles

22

**1.3 Protéger et valoriser les agricultures**

1.3.1 Privilégier l'enveloppe urbaine

1.3.2 Limiter la consommation d'espace en extension et faciliter le fonctionnement des agricultures

23

**1.3.1 - Privilégier l'enveloppe urbaine**

Mobiliser en priorité les espaces disponibles à l'intérieur de l'enveloppe urbaine pour répondre aux besoins en foncier pour la réalisation de nouveaux logements.

Le principe de localisation préférentielle dans la mobilisation des potentialités foncières :

- La densification opportuniste des tissus existants
- Les dents creues
- Les disponibilités à bâtir
- Le renouvellement urbain
- Les extensions urbaines possibles

Faciliter et accompagner la densification du tissu urbain existant, tout en préservant un cadre de vie de qualité

24

**1.3.2 - Limiter la consommation d'espace en extension**

Faciliter le fonctionnement des exploitations agricoles (privilégier le moindre impact sur l'agriculture en tenant compte de la diversité des exploitations agricoles et de leur projet économique).

Empêcher le mitage et les développements bâtis linéaires, sans profondeur.

Développer une approche morphologique de la densité.

Le Scot fixe pour les 10 prochaines années les objectifs de limitation de la consommation d'espace des nouvelles urbanisations en extension :

- 450 ha pour l'urbanisation résidentielle (VRD et équipements inclus, hors grandes infrastructures et équipements supra-scot),
- 300 ha pour les activités économiques et commerciales
- 55 ha pour les grands équipements structurants
- Total : 905 ha (45ha/an), soit une baisse du rythme de consommation d'espace d'environ 47% par rapport à celui de 2006-2016 (85 ha/an)

Extrait pour un brouillon de détermination des hypothèses de consommation permettant d'atteindre 18/19 kwh/ha dans une nouvelle opération en 2020 :

- Petit collectif et logements sur parcelle de 1000 m<sup>2</sup>
- Maisons de ville accolées sur parcelle de 600 m<sup>2</sup>
- Maisons individuelles sur parcelle de 500 m<sup>2</sup>
- Petite plantation/haie avec Maintien des arbres existants
- Forêt bois et permanente
- Nouvelle route à côté

25

**1.4 Préserver et révéler les marqueurs de la richesse paysagère et patrimoniale arrogeois**

1.4.1 Promouvoir un aménagement révélant le grand paysage arrogeois et sa diversité

1.4.2 Poursuivre la qualification des îlots urbains et entrées de ville valorisant les marqueurs arrogeois

1.4.3 Soutenir une politique globale de valorisation des patrimoines associée à la qualité de vie et au développement de l'offre culturelle et touristique (cf. objectif D001.5)

1.4.4 Articuler le développement éolien avec une gestion préservant une approche valorisante du paysage et des fonctions touristiques

26

**L'armature paysagère du Scot de l'Arrogeois**

Cartographie de l'armature paysagère du Scot de l'Arrogeois.

27

**1.4.1 Promouvoir un aménagement révélant le grand paysage arrogeois et sa diversité**

Préserver et préserver des coupures d'urbanisation paysagères (complémentaires à la trame verte et bleue)

Valoriser l'accès aux séquences paysagères de qualité (les côtes de vallées)

Accompagner l'évolution des îlots urbains soutenant l'intégration au paysage des silhouettes des villes, bourgs et villages

28

**1.4.4 Articuler le développement éolien avec une gestion préservant une approche valorisante du paysage et des fonctions touristiques**

Favoriser l'insertion et la gestion paysagère des nouveaux parcs éoliens au profit de la mise en scène des paysages et sans contredire les ambitions recherchées en termes de cadre de vie et de tourisme.

29

**1.5 Structurer et diversifier à l'échelle de l'Arrogeois une offre affirmant notre positionnement sur les segments « culture-tourisme & ressourcement » et le tourisme d'affaires**

1.5.1 Développer, diversifier et mettre en réseau les activités culturelles, touristiques et de loisirs

1.5.2 Mettre en valeur les sites patrimoniaux et d'intérêts, points de départ ou relais de parcours diversifiés et interactifs

1.5.3 Déployer les mobilités touristiques

1.5.4 Innover dans l'offre culturelle, touristique et de services aux usagers grâce au numérique

1.5.5 Affirmer notre positionnement sur le tourisme d'affaires

1.5.6 Diversifier et renforcer la qualification de l'offre d'hébergements

30

**La trame culturelle et touristique**

2.1 Déployer les moyens de mobilité pour une proximité connectée et une irrigation régionale qui soient performantes, durables et favorisent la transition "post-carbone"

2.2 Organiser le renforcement d'une offre commerciale diversifiée, mieux qualifiée, plus singulière et soutenant l'armature multipolaire du SCOT pour optimiser les déplacements (en temps et en nombre)

2.3 Une politique de l'habitat solidaire en faveur des actifs et d'une mixité sociale et générationnelle affirmant l'attractivité d'un territoire qui offre un projet de vie et cultive le bien vivre ensemble

2.4 Mettre en œuvre un urbanisme de proximité

**2**

Une qualité résidentielle et de services promouvant proximité, connectivité et durabilité pour des espaces à vivre arrageois toujours plus attractifs et solidaires

2.1.1 Développer l'intermodalité de la gare d'Arras via le pôle d'échange majeur dans le secteur gare

2.1.1.2 Développer l'accès et l'intermodalité des gares pour qu'elles soient des appuis aux espaces de vie, des nœuds de services aux usagers et qu'elles permettent une montée en puissance du train

2.1.1.3 Assurer la fluidité des accès et des déplacements internes au pôle majeur d'Arras, pour des mobilités efficaces, plus durables et un cœur d'agglomération apaisé

2.1.1.4 Développer dans le rural des mobilités alternatives à la voiture individuelle, complémentaires au train, en s'appuyant sur des réseaux et usages de mobilités pour faciliter l'accès aux pôles de services et d'emplois

2.1 Développer les moyens de mobilité pour une proximité connectée et une irrigation régionale qui soient performantes, durables et favorisent la transition "post-carbone"

2.1.1 Développer le report modal vers les transports collectifs et partagés pour les flux internes et d'échanges

2.1.2 Affirmer une politique de mobilités innovantes et durables, qui diminue la place de la voiture en ville et dans les déplacements d'hyper-proximité (et de loisirs) au bénéfice des modes actifs

**2.1.1 Développer le report modal vers les transports collectifs et partagés pour les flux internes et d'échanges**

2.1.1.1 Développer l'intermodalité de la gare d'Arras via le pôle d'échange majeur dans le secteur gare

2.1.1.2 Développer l'accès et l'intermodalité des gares pour qu'elles soient des appuis aux espaces de vie, des nœuds de services aux usagers et qu'elles permettent une montée en puissance du train

2.1.1.3 Assurer la fluidité des accès et des déplacements internes au pôle majeur d'Arras, pour des mobilités efficaces, plus durables et un cœur d'agglomération apaisé

2.1.1.4 Développer dans le rural des mobilités alternatives à la voiture individuelle, complémentaires au train, en s'appuyant sur des réseaux et usages de mobilités pour faciliter l'accès aux pôles de services et d'emplois

Illustration : Développer le report modal vers les transports collectifs et partagés pour les flux internes et d'échanges

2.1.2 Affirmer une politique de mobilités innovantes et durables, qui diminue la place de la voiture en ville et dans les déplacements d'hyper-proximité (et de loisirs) au bénéfice des modes actifs

2.1.2.1 Développer les mobilités douces

- Poursuivre le développement du réseau cyclable et de l'attractivité du vélo pour les mobilités quotidiennes et touristiques (CUA)
- Développer les réseaux piétons et cyclables à l'échelle de la CUA et minimiser les discontinuités
- Renforcer et compléter le maillage des réseaux cyclables (hors CUA)
- Renforcer la qualité des espaces publics pour favoriser l'usage des mobilités douces

2.1.2.2 Anticiper et favoriser le développement de nouvelles pratiques de mobilités

- Favoriser les modes de déplacements innovants et l'éco-mobilité (bikes de recharge...)
- Faire du numérique un levier pour les mobilités innovantes (Smart City...) en évaluant les potentiels qu'il développe pour :
  - Optimiser la desserte en TC connecté
  - Une offre de cas échéant de stations vélos / voitures partagés sur des emplacements préalablement étudiés
  - Renforcer les pratiques de mobilités spontanées et collaboratives alternatives à l'autosystème (plateforme numérique d'échanges...)

2.2 Organiser le renforcement d'une offre commerciale diversifiée, mieux qualifiée, plus singulière et soutenant l'armature multipolaire du SCOT pour optimiser les déplacements (en temps et en nombre)

2.3 Une politique de l'habitat solidaire en faveur des actifs et d'une mixité sociale et générationnelle affirmant l'attractivité d'un territoire qui offre un projet de vie et cultive le bien vivre ensemble

2.3.1 Diversifier l'offre de logements

2.3.2 Développer l'offre de logements aidés (logisifs à loyer modéré ou accession aidés)

- Une production de logements aidés qui favorise la mixité sociale et générationnelle et une solidarité entre les communes pour développer une offre équilibrée de logements à loyer modéré

2.3.3 Optimiser le parc existant, en améliorant notamment sa performance thermique

- Lutter contre la vacance, poursuivre les opérations de rénovation urbaine (PNRU-Arras) et des programmes portant sur la rénovation de l'habitat dégradé / précaire énergétiquement (ex. OPAH, PIG...)

2.3.4 Renforcer la qualité et l'innovation dans l'offre de logements

2.2 Organiser le renforcement d'une offre commerciale diversifiée, mieux qualifiée, plus singulière et soutenant l'armature multipolaire du SCOT pour optimiser les déplacements (en temps et en nombre)

2.3 Une politique de l'habitat solidaire en faveur des actifs et d'une mixité sociale et générationnelle affirmant l'attractivité d'un territoire qui offre un projet de vie et cultive le bien vivre ensemble

2.3.1 Diversifier l'offre de logements

2.3.2 Développer l'offre de logements aidés (logisifs à loyer modéré ou accession aidés)

- Une production de logements aidés qui favorise la mixité sociale et générationnelle et une solidarité entre les communes pour développer une offre équilibrée de logements à loyer modéré

2.3.3 Optimiser le parc existant, en améliorant notamment sa performance thermique

- Lutter contre la vacance, poursuivre les opérations de rénovation urbaine (PNRU-Arras) et des programmes portant sur la rénovation de l'habitat dégradé / précaire énergétiquement (ex. OPAH, PIG...)

2.3.4 Renforcer la qualité et l'innovation dans l'offre de logements

2.3.1 Diversifier l'offre de logements

2.3.2 Développer l'offre de logements aidés (logisifs à loyer modéré ou accession aidés)

- Une production de logements aidés qui favorise la mixité sociale et générationnelle et une solidarité entre les communes pour développer une offre équilibrée de logements à loyer modéré

2.3.3 Optimiser le parc existant, en améliorant notamment sa performance thermique

- Lutter contre la vacance, poursuivre les opérations de rénovation urbaine (PNRU-Arras) et des programmes portant sur la rénovation de l'habitat dégradé / précaire énergétiquement (ex. OPAH, PIG...)

2.3.4 Renforcer la qualité et l'innovation dans l'offre de logements

2.3.3 Optimiser le parc existant, en améliorant notamment sa performance thermique

2.3.3.1 Poursuivre la lutte contre la vacance (particulière) de longue durée et développer une approche préventive de la vacance

- Il s'agit aussi de développer une approche préventive de la vacance et de la précarité énergétique dans les centres villes :
  - En facilitant la rénovation des logements dans les centres, et notamment les logements plus dégradés et/ou dans les secteurs à enjeux commerciaux...
  - En poursuivant la qualification de l'espace public et en traduisant aux nouveaux usages et attentes des habitants, en relai de l'espace privé : parcours sportif autour du bourg, jardins partagés, pratiques culturelles / événements collectifs divers en extérieur, trame verte urbaine...

**3**

Des savoir-faire productifs d'excellence et l'affirmation d'une culture de l'expérimentation et de la valorisation durable des ressources, au cœur du repliement de la force de frappe économique, arageoise et de son engagement vers la 3ème révolution industrielle

3.1 Un schéma d'aménagement économique pour déployer notre force de frappe économique, valoriser nos savoir-faire locaux et stimuler l'expérimentation et l'innovation

3.2 Créer ou renouveler les conditions de valorisation pour les agricultures

3.3 Une politique énergétique ambitieuse pour une transition énergétique et écologique diffuse, favorable au développement d'un territoire mobilisé pour la croissance verte

3.4 Développer une culture partagée du risque et de la gestion des ressources

3.1 Un schéma d'aménagement économique pour déployer notre force de frappe économique, valoriser nos savoir-faire locaux et stimuler l'expérimentation et l'innovation

3.1.1 Programmation de l'offre foncière et immobilière dans les parcs d'activités

3.1.2 Développement de l'offre foncière et immobilière dans le tissu urbain

3.1.1 Programmation de l'offre foncière et immobilière dans les parcs d'activités

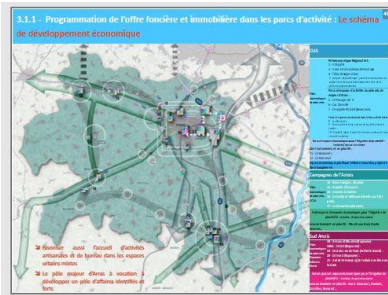
3.1.1.1 Développer une réponse foncière et immobilière économique agile de qualité et fiable associant services et accessibilité :

- pour le développement des filières : Industrie - logistique, Agro-alimentaire, nutrition/Santé, Énergie, Économie circulaire-Ecoindustrie, Ecoconstruction - Eco rénovation
- en structurant un réseau fort de pôles économiques arageois au rôle complémentaires

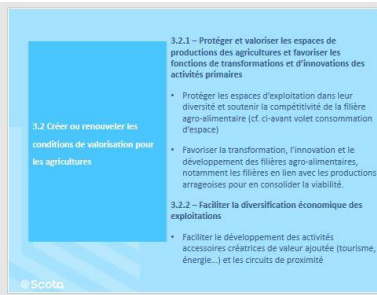
Pôles économiques structurants

Pôles tertiaires et espaces d'affaires

Parcs d'activités mixés pour l'irrigation économique de proximité



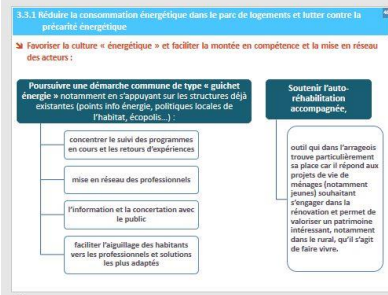
43



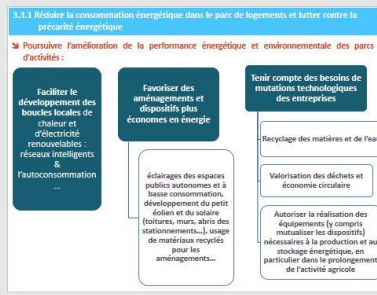
44



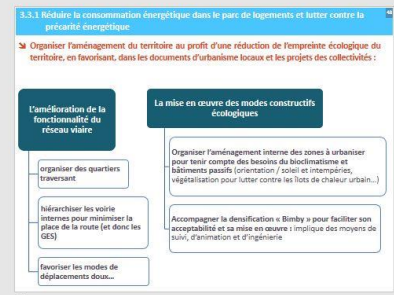
45



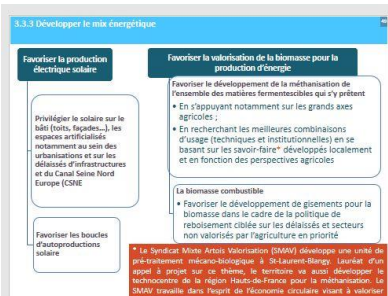
46



47



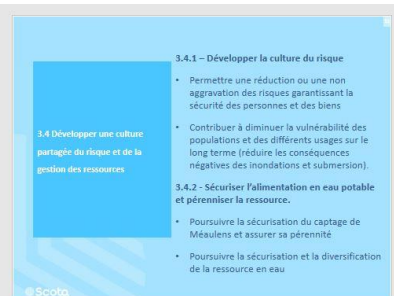
48



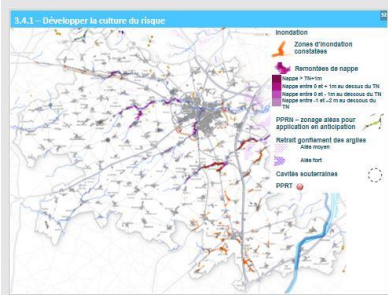
49



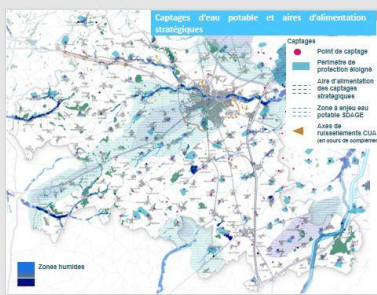
50



51



52



53



54

*Réunion publique à Anzin-Saint-Aubin*



*Réunion publique à Bapaume*



*Réunion publique à Avesnes-le-Comte*





*Réalisation de Kakemonos pour informer sur le projet PADD et DOO*





### Livret PADD



**Vous pouvez agir !**

Rendez-vous dans votre Communauté de Communes ou au siège du SCOT, aux heures légales d'ouvertures, pour consulter les documents du SCOT et laisser vos commentaires sur un registre de concertation.

- Communauté Urbaine d'Arras : La Citadelle, 146 allée du Bastion de la Reine - 62000 ARRAS
- Communauté de Communes du Sud Artois : 5 rue Neuve - 62452 BAPAUME
- Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois : Antenne d'Habarcq : 12 rue des Fresnaux - 62123 HABARCOQ
- Antenne de Bevincourt L'Arbrét : 5 route nationale - 62158 BAVINCOURT L'ARBRÉT
- Antenne de Tingques : Zone d'Activité Ecolopis - Plateforme Multi-Services Route de Paris - 62127 TINGQUES
- SCOTA : La Citadelle - 153, place d'Armes - 62000 ARRAS

Consultez les documents du SCOT sur [www.scota.eu](http://www.scota.eu)

Laissez votre avis par mail : [concertation@scota.eu](mailto:concertation@scota.eu)

Contactez le secrétariat du SCOTA : Tél. : 03 21 21 01 90 - Fax : 03 21 21 01 97



**Le meilleur est à venir, partageons notre avenir**



**Schéma de Cohérence Territoriale**

On vous dit tout sur le PADD !

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de l'Artois

Retrouvons-nous lors des réunions publiques qui auront lieu les :

- 09 février 2018 de 18h30 à 20h, Communauté de Communes Campagnes de l'Artois Salle des Rites, 13 rue Vigne - Royallieu-Vion
- 13 février 2018 de 18h30 à 20h, Communauté de Communes du Sud Artois Espace Habitat de Hainaut, rue de Saint-Quentin - Bapaume
- 19 février 2018 de 18h30 à 20h, Communauté Urbaine d'Arras - Espace François Mitterand, 22 Rue du 19 Mars 1962 - Achicourt

Le SCOTA est le syndicat mixte réunissant les intercommunalités de l'Artois. Il accompagne les élus dans l'élaboration du SCOT via un état des lieux, des choix stratégiques et des prescriptions de mise en œuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il est également compétent pour appliquer le SCOT, une fois ce dernier approuvé.

### STADE D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU SCOT

**ETAPE 1 : OK !**  
Diagnostic et état initial de l'environnement


Le diagnostic permet de mettre en avant les forces et faiblesses du territoire, et d'identifier ses enjeux de développement.

**ETAPE 2 : OK !**  
Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Le PADD exprime le projet politique pour l'avenir du territoire, ainsi que les objectifs retenus en matière d'aménagement.

**ETAPE 3 : DDO (à suivre !)**  
Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Le DOO traduit les objectifs du PADD et détaille les outils de mise en œuvre du projet dans l'espace et dans le temps.



*Orienter et accompagner l'avenir de l'Artois : place au PADD ! On vous explique le projet.*

*Vous nous suivez ?*

### LE PADD : QUELS OBJECTIFS POUR LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT À VENIR ?

CULTIVER L'ART DE VIVRE ARRAGEOIS ET LA QUALITÉ DE NOS RESSOURCES

VIVRE AU CŒUR DES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES GLOBAUX ET LOCAUX

*Antoine et Anna aiment l'Artois !*

*Imagine...*

Habiter un logement peu gourmand en énergie, près d'un grand parc... Prendre le vélo pour aller travailler... Avoir du réseau partout !

*Le rêve !*

Pouvoir étudier, se soigner, s'amuser et faire du shopping à proximité !

*Comment le SCOT va influencer notre vie et notre territoire ces 20 prochaines années ?*

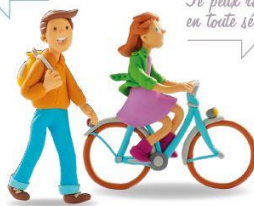
## CULTIVER L'ART DE VIVRE ARRAGEOIS ET LA QUALITÉ DE NOS RESSOURCES

D'abord, on veut atteindre l'excellence environnementale et accéder plus facilement à la culture et la détente !

Restez proches de la nature, c'est possible ! C'est **la qualité de vie** à laquelle on tient. Et ce ne sont pas les atouts qui manquent, au cœur de nos vallées, le long de nos rivières...

**Le tourisme et la culture** doivent aussi prendre ces aspects en compte, dans le respect de notre patrimoine. On va développer le e-tourisme et les voies douces, favoriser des parcours thématiques alternatifs... Pour bien accueillir nos visiteurs, il faudra aussi augmenter l'offre d'hébergement !

C'est bon de marcher au vert !



Je peux rouler en toute sécurité !

Ensuite, on affirme l'équilibre de notre territoire à la fois rural et urbain !

On peut aimer vivre à la campagne et vouloir bénéficier des **services et équipements** d'une ville centre dynamique qu'est Arras !



Tous gagnants !

Bien vivre ensemble, cela implique d'offrir **un vrai projet de vie à tout le monde** grâce à une stratégie économique sur le long terme... En intégrant évidemment **la mixité sociale et générationnelle** ! Les zones rurales tiennent pleinement leur rôle au côté de l'urbain.



## CULTIVER L'ART DE VIVRE ARRAGEOIS ET LA QUALITÉ DE NOS RESSOURCES

On n'oublie pas de poursuivre la diversification du parc de logements et un urbanisme de proximité !

Pour que chacun s'épanouisse, le territoire doit pouvoir répondre **au changement des modes de vie et aux nouvelles demandes** : donner des alternatives aux différentes habitudes des habitants et aux activités économiques. Avec des formes urbaines plus denses et de nouveaux types d'habitat mais compatibles avec des paysages valorisés et un bon fonctionnement écologique.

**L'offre commerciale** sera logiquement adaptée : pas envie de faire des kilomètres pour les courses du quotidien ! L'idée est de préserver le dynamisme des centres-villes, bourgs et villages, tout en renforçant les pôles commerciaux d'Arras et de Bapaume.



Attention ! On souhaite un aménagement de haut niveau qui fait la part belle à l'identité locale.

## VIVRE AU CŒUR DES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES GLOBAUX ET LOCAUX

On a la chance d'être vraiment bien placé ! Et nos filières d'excellence économiques sont liées à nos savoir-faire locaux. À nous d'accompagner la transition énergétique !

L'Arrageois va affirmer son rôle dans les **réseaux agro-industriels** et Nutri-Santé tout en favorisant les liens régionaux (Lille, Boulogne-sur-mer, Amiens, St-Quentin) mais aussi avec la Normandie (bassin agro-industriel et logistique).

Voilà qui ouvre des perspectives sur la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle : numérique, énergétique, boucle « agricole et énergétique »...

La **formation** initiale et continue doit suivre le mouvement !

L'Arrageois ne manque pas d'atouts ! À nous de profiter de sa situation géographique privilégiée.

La croissance oui, mais pas à n'importe quel prix ! C'est une chance pour l'emploi !



VIVRE AU CŒUR DES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES GLOBAUX ET LOCAUX

Bien sûr, on accompagne et on soutient toutes les agricultures !

Dans le but de lutter contre l'étalement urbain et de réduire la consommation d'espace, le territoire accompagne les **exploitations agricoles** dans leurs besoins fonctionnels et la gestion des impacts liés à l'urbanisation.

On a tous besoin d'espace !



On déploie la mobilité pour une proximité connectée et une irrigation régionale renforcée.

J'ai commandé mes billets de train pour Londres !

Oui, je t'entends bien !  
Ya, I can hear you well !



Il faut que ça capte et que ça circule !  
Et donc le territoire doit renforcer ses infrastructures terrestres et numériques pour un territoire **connecté** en interne et à l'international.



On a tous ce même rêve en allant travailler : réduire le temps et la distance du trajet.

Une solution serait de privilégier l'accès à des moyens de **mobilité** durables...

Le covoiturage, une idée sympa !

Quelques exemples :

- Raboutement vers le train et les parkings-relais
- L'alternative aux déplacements individuels (covoiturage, bus...)
- Plus de voies cyclables sécurisées



VIVRE AU CŒUR DES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES GLOBAUX ET LOCAUX

Concernant le réchauffement climatique et la croissance verte, quels moyens mobiliser ?

Pour satisfaire ses besoins énergétiques, chaque territoire utilise dans des proportions différentes les énergies dont il dispose : c'est ce qu'on appelle le **mix énergétique**. Très variable géographiquement, il est encore dominé à plus de 80 % par les énergies fossiles.

On fait déjà des **économies d'énergie** tous les jours, mais la tâche à accomplir reste immense... Avec une mission incontournable : continuer à développer les énergies renouvelables !

Alors, cette transition écologique, comment l'intégrer au PADD ?

- En continuant à **développer les énergies renouvelables** (éolien, solaire, biomasse...).
- En poursuivant avec le SMAV la **gestion/valorisation des déchets**.
- En accompagnant les entreprises dans leur **rupture technologique** (recyclage des matières et de l'eau, aménagement des espaces d'activités...).
- En favorisant l'**éco-construction** et la **construction durable** (savoir-faire, artisans...).
- En créant un « **guichet de l'énergie** » qui mettra en lien les experts, les professionnels du bâtiment, les habitants pour une culture commune et des solutions adaptées, grâce au **passoport énergétique**.



Chacun d'entre nous a un rôle à jouer !

Enfin, on gère efficacement les risques naturels et les ressources pour un territoire apaisé !

La protection des **ressources en eau** est vitale : il faut optimiser la lutte contre les ruissellements, la sécurisation de l'alimentation ainsi que l'amélioration de l'assainissement.

L'**eau potable**, on l'utilise aussi de manière plus raisonnée. Elle doit cependant demeurer irréprochable !



Une politique de prévention adéquate des risques (inondations, mouvements de terrain...) ciblera les personnes et activités potentiellement exposées.



En résumé, tous ces beaux projets ont un même but : **maximiser votre qualité de vie, dans un environnement attractif...**

Innovant, adapté à tous les modes de vie...

Qui respecte votre patrimoine naturel, historique, culturel et économique...

Ça va être bien !



Livret DOO



**Vous pouvez agir !**

- Rendez-vous dans votre Communauté de Communes ou au siège du SCOTA, aux heures légales d'ouverture, pour consulter les documents du SCOT et laisser vos commentaires sur un registre de concertation.
- Communauté Urbaine d'Arras : La Citadelle, 146 allée du Bastion de la Reine - 62000 ARRAS
- Communauté de Communes du Sud Artois : 5 rue Neuve - 62452 BAPAUME
- Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois : 1050 Avenue François Mitterrand 62610 AVESNES-LE-COMTE
- SCOTA : La Citadelle, 153, place d'Armes 62000 ARRAS

- Consultez les documents du SCOT sur [www.scota.eu](http://www.scota.eu)
- Laissez votre avis par mail : [concertation@scota.eu](mailto:concertation@scota.eu)
- Contactez le secrétariat du SCOTA : Tél. : 03 21 21 01 90 - Fax. : 03 21 21 01 97

Suivez-nous aussi sur 

**Retrouvons-nous lors des réunions publiques qui auront lieu les :**

- > 19 juin 2018 de 18h30 à 20h,**  
Communauté Urbaine d'Arras  
Salle polyvalente Les Viliers - Chemin des Fables - Arras-Saint-Aubin
- > 22 juin 2018 de 18h30 à 20h,**  
Communauté de Communes du Sud Artois  
Mairie de Bapaume - Salle du conseil - 30 place l'Indivisible
- > 27 juin 2018 de 18h30 à 20h,**  
Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois  
Collège communal d'Artois - 1050 Avenue François Mitterrand - Arras-le-Comte



**Le meilleur est à venir, partageons notre avenir**



+ 17 000  
emplois

+ 20 000  
logements

+ 19 000  
habitants

## STADE D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU SCOT


**ETAPE 1 : OK !**  
Diagnostic et état initial de l'environnement

**ETAPE 2 : OK !**  
Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

**ETAPE 3 : OK !**  
Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Le DOO traduit les objectifs du PADD et détaille les outils de mise en œuvre du projet dans l'espace et dans le temps.

Il constitue la partie réglementaire du SCoT : les documents et projets locaux d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Plan Local de l'Habitat...) doivent être compatibles avec ses orientations.



**Le SCOTA, présidé par Monsieur Philippe Rapineau, est le syndicat mixte réunissant les intercommunalités de l'Artois. Il accompagne les élus dans l'élaboration du SCoT via un état des lieux et des choix stratégiques partagés au service des territoires et de ses habitants. Il est également compétent pour appliquer le SCoT, une fois ce dernier approuvé.**

*Une nouvelle vision globale de l'Artois à l'échelle du SCoT...  
On vous donne les clés du DOO !*

*Vous nous suivez ?*


## LE DOO : LES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT POUR METTRE EN ŒUVRE LE PADD

*Dans le respect de la stratégie définie par le PADD, le DOO détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace :*

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE, L'ÉNERGIE, LA GESTION DES RESSOURCES ET DES RISQUES

L'ÉQUILIBRE ENTRE LES ESPACES URBAINS, AGRICOLES, PAYSAGERS ET TOURISTIQUES


UN URBANISME DE PROJET ALLIANT PROXIMITÉ, CONNECTIVITÉ ET DURABILITÉ



*Comment développer les nombreuses qualités de l'Artois ?*

*On veut du concret !*

*Quel impact pour mon activité ?*



*Quels seront les grands projets retenus par le SCoT pour ces 20 prochaines années ?*

## LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE, L'ÉNERGIE, LA GESTION DES RESSOURCES ET DES RISQUES

Développer l'offre foncière et immobilière dans les parcs d'activité et le tissu urbain !

Les **parcs d'activité** seront aménagés de manière plus accessible, en termes de déplacements et d'offre très haut débit, de gestion environnementale et énergétique.

Dans les **espaces urbains**, on va favoriser la création de bureaux et de locaux (secteur tertiaire, TPE, start-ups, bureaux individuels...), une offre innovante pour les activités liées à l'économie sociale et solidaire, une offre immobilière pour le travail partagé et les besoins évolutifs des entreprises (pépinières d'entreprises et artisanales).

**Une solution ? Des parcs d'activité qui produisent et stockent leur propre énergie.**

- Recyclage des matières et de l'eau
- Production d'électricité solaire, géothermie...

**+ 17 000**  
emplois



Réduire les impacts liés à la production d'énergie et la gestion des ressources !

Un programme ambitieux de maîtrise des consommations d'énergie, de production d'énergies renouvelables, de gestion raisonnée des ressources naturelles (eau, bois...) et d'anticipation des risques, accompagnera la croissance de l'attractivité du territoire.

L'objectif global en matière de **gestion et valorisation des déchets** est de produire de l'énergie, notamment grâce à la biomasse issue du tri, de l'agriculture et de l'industrie.

Ceci dans une optique économique (maîtrise des coûts), environnementale (limitation des impacts sur le milieu, économie de matières premières, diminution des gaz à effet de serre...) et de santé publique.

**Un exemple ? La méthanisation dans les exploitations agricoles.**

Leurs déchets organiques permettent de produire du biogaz, donc de l'énergie !



## L'ÉQUILIBRE ENTRE LES ESPACES URBAINS, AGRICOLES, PAYSAGERS ET TOURISTIQUES



Dessiner une trame verte et bleue pour valoriser nos paysages et l'espace agricole !

Cette trame à grande échelle a pour but de relier les différents visages de nos paysages, afin de soutenir la **biodiversité**, garantir une continuité entre les **espaces naturels**, et contribuer au bon fonctionnement **du cycle de l'eau**.

Elle va non seulement préserver l'**espace productif des agricultures**, mais aussi réduire et compenser les impacts générés par l'urbanisation.

**Un exemple ? La protection de la nature aux abords des villages.**

Il s'agit des villages présentant à leur périphérie des plantations et petits boisements, accompagnés ou non de prairies.



Programmer de nouveaux logements pour renforcer l'armature urbaine !

Bien sûr, Arras et son pôle ont un rôle majeur à jouer dans l'équilibre et le **rayonnement régional**. Mais les autres pôles de l'Artois (Bapaume, Avesnes-le-Comte...) doivent aussi s'affirmer comme des **lieux de vie** dynamiques, équilibrés, solidaires et en synergie urbaine/rurale.

Le développement démographique passera par la **programmation de logements à horizon 20 ans**. Selon la situation, le rythme d'évolution et la répartition des logements entre les différents pôles seront adaptés.

**+ 20 000**  
logements



L'ÉQUILIBRE ENTRE LES ESPACES URBAINS, AGRICOLES, PAYSAGERS ET TOURISTIQUES

Étendre l'accès à la culture et à un tourisme de qualité !

Voilà qui implique de diversifier et relier les **activités culturelles, touristiques et de loisirs**, pour déployer toutes les possibilités du territoire : médiathèques, cinémas (Arras, Bapaume), bases nautiques (St-Laurent-Blangy), parcs de loisirs, offices de tourisme... Mettre en valeur les **sites remarquables** fait aussi partie du défi : la vallée de la Scarpe, la vallée de la Sensée...

Afin de faciliter les déplacements touristiques, on va développer le réseau des voies et itinéraires doux, à pied ou en vélo, et anticiper les besoins en stationnement. Il faut aussi penser à innover avec des services en ligne performants, des apps...

De son côté, le tourisme d'affaires nécessite un renforcement de l'offre d'hébergements, qui devra être pris en compte.

Des exemples concrets ?

- Offrir des activités de loisirs avec des équipements et services mis à disposition (exemple : mur d'escalade à Ytres)
- Informer pour faire découvrir les multiples facettes du territoire (exemple : village patrimoine)
- Contribuer à développer l'économie locale



UN URBANISME DE PROJET ALLIANT PROXIMITÉ, CONNECTIVITÉ ET DURABILITÉ

Affirmer une politique de mobilités innovante et durable !

Proposer des **relais** entre les différents types de transport vise à encourager les usagers à se tourner vers les transports collectifs et partagés, avec un stationnement plus pratique et un accès plus facile aux stations/gares. L'objectif est d'assurer la facilité d'accès à Arras et de garantir une circulation plus fluide (voiture, véhicules électriques, bus, pléton, vélo...).

L'idée est d'avoir une approche différente de la ville associant accessibilité, flexibilité, proximité et bien-vivre : en un mot, **l'éco-mobilité**.

Pour la rendre efficace, on favorise aussi les moyens de déplacement adaptés à la ruralité, comme le covoiturage. Cela passe aussi par la défense des gares d'Arras, Achiet-le-Grand, Aubigny-en-Artois... On développe les pistes cyclables et on incite à l'usage du vélo pour les petits trajets quotidiens ou le transport à la demande (TAD).

Un projet ? Le contournement complet d'Arras.

Cet aménagement permettra de mieux organiser les transits, et faciliter les liens urbain-rural.



UN URBANISME DE PROJET ALLIANT PROXIMITÉ, CONNECTIVITÉ ET DURABILITÉ

Stimuler la revitalisation commerciale et les services de proximité !

Il est essentiel d'adapter l'**offre commerciale** selon l'importance de chaque commune, afin de protéger les commerces de proximité en centre-ville (Arras, Bapaume, Avesnes-le-Comte, Aubigny-en-Artois), vis-à-vis des zones commerciales situées en périphérie.

La croissance démographique génère de nouveaux besoins en **équipements et services** de proximité. Le projet d'aménagement doit veiller à ce que l'ensemble des habitants dispose d'un niveau de services satisfaisant.

Un mot-clé ? L'**accessibilité**.

L'offre de transports et de stationnement doit évidemment permettre un accès aisé et rapide à ces différents équipements (alimentation, habillement, bien-être, santé, services postaux...).



Mettre en œuvre une politique de l'habitat solidaire, qui cultive le bien vivre ensemble !

Cette action en faveur des actifs, des seniors, des familles et des jeunes va se concrétiser par une **offre variée** : créer des logements neufs adaptés à chaque étape de la vie et aux personnes en situation de handicap, le tout réparti de manière équitable entre ville et campagne, en incluant les projets de reconversion, réhabilitation...

En parallèle, on va privilégier la **qualité** et l'**innovation** avec des logements alliant performance énergétique et qualité architecturale. Sans oublier l'embellissement de l'espace public, les loisirs et pratiques culturelles des habitants.

**Des projets ? Affirmer et valoriser les centralités des quartiers** comme par exemple à Arras : St-Michel, Jean-Jaurès, Baudimont, St-Pol... Au-delà de la rénovation des immeubles, ce sont des quartiers entiers qui sont repensés, avec davantage de services pour les habitants : commerces, bureaux, transports collectifs...



**ANNEXE 6 : EXEMPLE DE SUPPORT DE PRESENTATION : ATELIERS – CONFERENCE DES ELUS - RENCONTRES DU SCOT – CODEV – INVITATION ATELIER THEMATIQUE**

*Pré PADD des 6 et 7 novembre 2017 : exemple de travail en ateliers (en EPCI, Bureaux, Séminaires lors de l'ensemble des phases PADD, DOO, on compte une trentaine de réunions)*

**Note**

Le présent document de travail découle des travaux menés durant la phase PADD du SCOT. Il ne constitue pas le PADD définitif, même s'il s'agit d'une version (format PPT) déjà assez avancée du projet.

L'objectif des ateliers est de poursuivre la concertation et les échanges des élus autour du projet en vue du débat en CS le 27 novembre prochain.

**I Positionnement et stratégie du SCOTA, horizon 2039**

1.1 – Affirmer notre rôle de pôle d'équilibre majeur des Hauts de France pour l'irrigation et le rayonnement du centre de la région

1.2 – Fructifier notre alliance inédite de l'urbain et du rural, pour redéployer une attractivité arageoise globale, métropolitaine et rurale innovante

1.1 – Affirmer notre rôle de pôle d'équilibre majeur des Hauts de France pour l'irrigation et le rayonnement du centre de la région

50 % PIB UE à 28 (6 960 milliards €)

1.2 – Fructifier notre alliance inédite de l'urbain et du rural, pour redéployer une attractivité arageoise globale, métropolitaine et rurale innovante

Une stratégie pour laquelle la mise en valeur des agricultures est une composante essentielle et transversale du projet

Une stratégie qui s'engage pour la croissance verte, l'adaptation au changement climatique et aux mutations technologiques vers la 3ème révolution industrielle

**II Objectifs des politiques d'aménagement et de programmation**

2.1 – Cultiver l'Art de vivre arageois et la qualité de nos ressources (environnementales, culturelles, humaines, pour un "autre" mode de développement ou proximité au terroir, bien-être, innovation et connectivité feront demain la différence

2.2 – Etre un nœud global et local d'échanges et de flux économiques au cœur des Hauts-de-France

**2.1 – Cultiver l'Art de vivre arageois et la qualité de nos ressources** (environnementales, culturelles, humaines, agricoles) pour un "autre" mode de développement ou proximité au terroir, bien-être, innovation et connectivité feront demain la différence

2.1.1 Promouvoir l'excellence environnementale et l'accessibilité à la culture-détente, pour une authenticité pérenne et une qualité renouvelée du bien vivre et de l'échange

2.1.2 Affirmer l'armature urbaine multipolaire qui fonde l'équilibre de notre territoire "rural et métropolitain"

2.1.3 Poursuivre une politique de diversification du parc de logement et un urbanisme de proximité : l'Arageois un territoire qui offre un projet de vie

2.1.4 Sceller notre volonté commune pour mettre en œuvre l'accompagnement et le soutien de toutes les formes d'agricultures

**2.1 – Cultiver l'Art de vivre arageois et la qualité de nos ressources** (environnementales, culturelles, humaines, agricoles), pour un "autre" mode de développement ou proximité au terroir, bien-être, innovation et connectivité feront demain la différence

2.1.1 Promouvoir l'excellence environnementale et l'accessibilité à la culture-détente, pour une authenticité pérenne et une qualité renouvelée du bien vivre et de l'échange

2.1.2 Affirmer l'armature urbaine multipolaire qui fonde l'équilibre de notre territoire "rural et métropolitain"

2.1.3 Poursuivre une politique de diversification du parc de logement et un urbanisme de proximité : l'Arageois un territoire qui offre un projet de vie

2.1.4 Sceller notre volonté commune pour mettre en œuvre l'accompagnement et le soutien de toutes les formes d'agricultures

**2.1.1 Promouvoir l'excellence environnementale et l'accessibilité à la culture-détente, pour une authenticité pérenne et une qualité renouvelée du bien vivre et de l'échange**

**Une trame verte et bleue valorisant la biodiversité, les paysages et la proximité à la nature**

Poursuivre les politiques de préservation des zones humides / cours d'eau / bocage associé + d'entretien et restauration des berges

Favoriser la réhabilitation des patrimoine hydrauliques (moulins...) et leur valorisation « culture-tourisme-loisirs »

Faire des vallées les appuis pour enrichir : l'opportunité de valoriser : les marqueurs de notre cadre de vie spécifique et touristiques (pêche) d'accès : culture/nature/patrimoine, raisonnement, sports... des projets autour de l'eau ou de la biodiversité : attractions et oncles pour des axes culturels-touristiques (cf ci-après)

le maillage de liaisons douces et développer le foisonnement culturel dans l'Arageois, en lien avec l'extérieur ; avec des parcours pacifiés notamment vers Arras avec des accroches sur les véloroutes (marais d'Amplieu-Orville) et le CSIE ainsi que les réseaux de la Somme (Bale de Somme – Vallée de l'Authie/Montreuil) et du Nord (Marais d'Enlène, canal Sensée, F'Escaut, Beldoune)

**Projets majeurs & appuis sectoriels aux politiques d'aménagement**

- La Scarpe et le Cricheur sont des lieux intenses de valorisation culturelles, sportives, récréatives et écologiques. Ils sont amenés à étoffer encore leur offre notamment autour d'Arras, de Rouex à Aca, en témoignant quelques projets structurants :
  - requalification innovante de la friche industrielle Meryl Fiber en espace naturel et récréatif, à St-Laurent-Blangy
  - Aménagement Paysager du Val de Scarpe (parc paysager...)
- Ils sont des appuis structurants pour le déploiement d'un réseau culture-tourisme-nature vers le Sud et l'Ouest du SCOTA (vallées du Gy, de la Canche, de l'Authie, de la Sensée...), mais aussi en lien avec Osartis-Marquion.
- Le projet de CSNE et de sa mise en scène paysagère, est aussi un marqueur fort et un appui de premier plan pour le maillage culturel et touristique dans le Sud du territoire (notamment voies douces), mais aussi en lien avec la Somme, Osartis-Marquion et le St-Quentinois.
- Sources et Vallées de l'Authie et de la Canche (pédagogie & culture sur la biodiversité...) et plus généralement réfléchir à l'opportunité de développer des vallées (dans un pôle touristique de chaume des vallées : pédagogie, infos...)
- Activités de pêche (cf aussi politique culture-tourisme-ci-après)

**Une trame verte et bleue valorisant la biodiversité, les paysages et la proximité à la nature**

- Soutenir la diversité biologique, en préservant les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques (cf. carte ci-après), et en poursuivant des politiques de replantation/restauration de milieux impliquant les agriculteurs (cf. ci-après)
- Améliorer la qualité des eaux dans le cadre d'une gestion amont/aval cohérente impliquant :
  - la prise en compte de la trame bleue et des besoins pour la gestion des eaux pluviales et des ruissellements au plutôt dans les projets d'aménagement (enjeu de gestion sur site / collectif) ;
  - Il s'agit aussi de valoriser la présence des paysages d'eau dans les projets urbains pour un gain environnemental ainsi qu'en qualité et diversité d'espace de vie.
  - la prise en compte des fossés d'infiltration dans les problématiques de ruissellement et de fertilité des terres agricoles
- L'atténuation / absorption d'obstacles aquatiques, mais aussi les effets fragmentant des milieux terrestres liés aux infrastructures majeures
- une cohérence de gestion de la trame bleue et des ruissellements entre les secteurs du territoire.



### Une trame verte et bleue valorisant la biodiversité, les paysages et proximité à la nature.

- Organiser des rapports ville / nature (perméabilité écopaysagère – trame verte urbaine) enrichissant la qualité de vie et maîtrisant les pressions sur les espaces naturels et agricoles.
- o Avec une attention particulière sur :
  - Le bocage en sauterie des bourgs et villages : élément paysager identitaire de la silhouette urbaine à valoriser (perspective paysagère, insertion des nouvelles urbanisations dans le bocage.)
  - La place des cours d'eau en espace urbain et péri-urbain comme respiration verte et composante du paysage urbain à valoriser
  - Le maintien de zone tampon géant le contact des villages urbains avec les espaces écologiques
  - L'optimisation de l'intégration environnementale des aménagements pour ne pas induire une consommation supplémentaire d'espaces agricoles

**Suite**

- Renforcer l'identité des routes de l'agroalimentaire (RD939 et N25 notamment) en relief de leur rôle économique afin de promouvoir la marque qualitative du territoire, l'attractivité du cadre de vie (vues vitrées), gestion qualitative du paysage et des routes de ville.

13

### La trame verte et bleue

Le schéma des enjeux fonctionnels du TEL, à intégrer dans le cadre du DCO

14

### Projets majeurs & appuis sectoriels aux politiques d'aménagement

- Poursuivre les actions :
  - o de replantation de haies menée avec les agriculteurs, intégrant une approche pragmatique et ciblée pour la lutte contre le ruissellement et la reconstitution bocagère après remembrement foncier ...
  - o de lutte contre l'érosion des sols et les ruissellements (AESN, ...) : avec des enjeux plus forts en contexte de vallée et secteurs de remembrement (CSNE)
- Politique de replantation/recomposition forestière (CUA) associant les agriculteurs pour un gain environnemental compatible avec la compétitivité agricole. Par exemple la CUA envisage 50 à 100 ha de replantation.
- Faire émerger avec les agriculteurs une politique de préservation des prairies enjeu de viabilité économique et de pertinence écologique / pour l'amélioration du cadre de vie lorsque les prairies sont en libre culture.
- Projet d'aménagements environnementaux et naturels concourant à la trame verte et bleue, à la gestion des risques et à la promotion du territoire (CCCA)

15

### Structurer et diversifier l'offre "culture-tourisme-loisirs" à l'échelle du SCOTA

- Par cet objectif l'arrageois déploie une offre multi-face, lisible et structurée où les services aux touristes sont aussi des leviers pour développer les services aux habitants et favoriser un essaimage des pratiques culturelles-récréatives-détentes.
  - Des pratiques contribuant à l'animation du territoire et à répondre aux aspirations croissantes des publics pour le bien-être et d'une culture accessible.

Cette offre à développer vise ainsi à :

- étendre les formes de tourisme tout en affirmant notre position sur les segments « culture-tourisme & ressourcement », avec une place pour le tourisme d'affaires entre Lille/Paris contribuant à notre attractivité économique.
- donner du choix et de la spontanéité dans les pratiques des habitants comme des visiteurs

- Enfin, par cet objectif, l'arrageois se met aussi en position de développer et structurer une dynamique touristique et culturelle entre le nord et le sud de la région mais aussi de la Belgique au littoral.
- La SPL mise en place à l'échelle du Pays d'Artois est un outil majeur pour le

16

### Structurer et diversifier l'offre "culture-tourisme-loisirs" à l'échelle du SCOTA

- Développer le rayonnement des marqueurs forts du territoire « tourisme de mémoire, culture & patrimoine » à l'appui :
  - de la renommée d'Arras, ville d'Art et d'Histoire et de événements, qu'il s'agit de préserver et toujours promouvoir (Citadelle/UNESCO...)
  - d'un positionnement stratégique sur un axe culture-tourisme Lille-Paris et à proximité de sites externes rayonnants dont les liens avec Arras contribuent à soutenir une visibilité nationale et internationale de l'ensemble : Louvre-Lens, Vimy...
  - d'une desserte train de premier plan, un positionnement sur les flux touristiques Nord/Littoral qu'il s'agit de capter
  - La gare, le projet de gare européenne, les équipements universitaires et de recherche, l'Arna, la future connexion train à Roslay via Amiens... sont des appuis majeurs pour développer une offre touristique d'affaires qui renforce visibilité à grande échelle. Ce développement suppose d'étoffer aussi l'offre hôtelière adaptée.
- Soutenir l'offre touristique d'affaires, à Arras, mais aussi dans le rural pour une offre complémentaire
- Développer le e-tourisme et l'accueil (CSNE...)

17

### Structurer et diversifier l'offre "culture-tourisme-loisirs" à l'échelle du SCOTA

Une offre en réseau des sites d'intérêts, (CSNE...) et liaisons douces (bouclages) :

- favorisant les parcours thématiques avec des alternatives et complémentarités utilisant les atouts d'un tourisme multi-face, de proximité, convivial, expérientiel (cf. carte et projets ci-après)

Une offre « culture-tourisme-loisirs » :

- Facile d'accès, pour les habitants & visiteurs, + en termes d'équipements abordables pour les associations/spécialistes (CSNE...)
- Diversifiée, pour un foisonnement des activités et pour plus de capacité à fidéliser et élargir les cibles de publics touristiques (accueil de groupes, séjour en famille, jeunes...)
- en résonance avec l'Art de vivre arrageois, pour des expériences conviviales et partagées ou lien social et accueil touristique participant d'une vivacité globale du territoire
- Proxique au ressourcement (et tourisme vert), pour des activités culturelles, récréatives, sportives, expérientielles dans un cadre « urbain & à rural » partagé, avec une proximité à la nature et au terroir (Favoriser le lien agriculture-tourisme).

- Développer les voies douces : Bouclages dans le SCOTA, connexions aux véloroutes, grands axes de randonnée (Via Francigena...) et au CSNE.
- Développer l'offre d'hébergement

Une offre d'hébergement favorisant la diversité des gammes mais aussi des capacités d'accueil : Hôtellerie classique, de charme, gîtes & chambre d'hôtes, hébergement insolite et de plein air... Accueil pour des individus, des groupes...

18

### La trame culturelle et touristique

Un réseau culturel et touristique déployé à l'échelle du SCOTA, en relief d'Arras, développant nos capacités à :

- capter les flux touristiques en lien avec le littoral (Montreuilville...), Paris et Europe du Nord ;
- développer une offre culturelle-touristique sur Flandre Artois, Escaut/Catal de St Quentin, Boulonnais, Bassin de Somme / Artois et autour du CSNE.

19

### Projets majeurs & appuis sectoriels aux politiques d'aménagement

- Projets CUA :
  - Mise en valeur des équipements nautiques du Val de Scarpe : développement de la voie d'eau
  - Citadelle / UNESCO phase 3
  - Redynamiser l'écozone de Roucourt (baptême de l'air, Vol à voile...)
- Projets CCSA :
  - Projet de valorisation paysagère et sportive du CSNE et de base de loisirs-détente-ressourcement dans la CCOA : points d'ancrage touristiques structurant en développement au Sud du SCOTA pour une valorisation en lien avec le CSNE.
  - Projet de musée municipal et d'école de musique (école de répétition)
  - Aménagement d'un lieu multimédia (bibliothèque, espace numérique et Office de tourisme) à Bapaume
- Projets CCCA :
  - Création d'un pôle d'enseignements et de loisirs sur la commune de Berlescourt-le-Cauroy
- Reconnaître la diversité des patrimoines et activités culture-tourisme-loisirs, exemples : Citadelle-Belfroi d'Arras / UNESCO, églises à crochets, fortifications (Avesnes le comte) / Route des 7 châteaux (CCCA) / Grands souterrains (Château d'Ibargues...) / Moines & Château / fermes pédagogiques / offre de séminaire au Presbytère de Savy-Berlette, Associations musicales, ...

20

### Projets majeurs & appuis sectoriels aux politiques d'aménagement

- Les vallées de la Scarpe et du Crichon sont des points d'ancrage majeurs pour le réseau touristique et de loisirs
- Poursuivre le développement des « village patrimoine »
- Etudier la création d'une véloroute : Pas-Bucquoy-Bapaume-Hermies = faisonnant le Sud du territoire.
- Faciliter le changement de mode de déplacement dans les mobilités touristiques en faveur notamment du vélo et de la marche : parking organisé en lien avec des parcours touristiques, sportifs ou culturels...
- Soutenir l'offre en équipements / installations pour le milieu associatif et les activités culturelles, de spectacle ou sportives, en intégrant les enjeux d'une offre abordable notamment dans l'espace rural (Projet d'équipements pour des associations / spectacle dans la CCOA).
- Des thèmes « culture-tourisme » en réflexion au-delà des marqueurs touristiques principaux : l'Eau, la Terre, l'Énergie, la Nature... qui peuvent trouver des déclinaisons en lien avec la stratégie écologique du territoire, de valorisation de sa ruralité, d'un positionnement sur le ressourcement / le bien-être... C'est aussi un support potentiel pour développer une marque territoriale, au-delà du tourisme, expression de la qualité arrageoise.

21

### 2.1.2 Affirmer l'armature urbaine multipolaire qui fonde l'équilibre de notre territoire "rural et métropolitain".

- Une organisation en réseau qui valorise l'échelle de proximité de bassins de vie dynamiques, connectés aux fonctions métropolitaines et cultivant la complémentarité de leurs spécificités résidentielles et économiques

- L'objectif est d'offrir aux acteurs et populations des opportunités et modes de vie différents où le lien aux spécificités locales (en particulier économiques) est valorisé, tout en ayant un accès accru aux fonctions métropolitaines.
- C'est en effet l'alliance et la proximité des savoir-faire productifs locaux avec l'élevation du niveau de services aux résidents salariés et touristes qui s'agit de cultiver et de mettre en réseau à l'échelle du SCOTA pour faire jouer la complémentarité et mieux répondre aux attentes de demain, aux enjeux d'innovation.
- Le développement des services et capacités résidentielles ainsi pour objectif d'affirmer des bassins de vie de proximité dynamiques s'appuyant sur des centralités fortes, dans un réseau qui déploie l'accessibilité (réduction des déplacements contraints et temps de parcours).
- Les objectifs de croissance démographique doivent permettre la mise en œuvre de cette stratégie

22

### L'armature urbaine et de services 1/3

Les pôles majeurs, pivot et d'équilibre organisent des capacités résidentielles structurantes et rayonnantes du territoire (autour d'environ 600000 des résidents permanents créés à l'échelle du SCOT D'Artois)

Elle renforce le poids résidentiel plus pivot (et notamment d'Arras) et leur rôle complémentaire pour :

- assurer une irrigation équilibrée du territoire en relation avec les bassins de vie (incluant les transports), en relief d'Arras et Bapaume qui sont les pôles urbains majeurs ;
- faciliter l'organisation d'échelle de proximité avec les communes non pôles et soutenir ainsi le maillage de ces communes ;
- renforcer la proximité habitat / emplois dans l'urbain et le rural

Pôle majeur : Arras et couronne immédiate  
Pôle pivot majeur : Bapaume  
Pôle d'équilibre composé de communes en réseau

Les bassins de vie de proximité (perméabilité)

23

### L'armature urbaine et de services 2/3

Les pôles pivots et pivot développe l'offre en services, notamment supérieurs, pour les habitants et entreprises. Ils ont un rôle essentiel pour développer l'innovation et redynamiser notre force de frappe économique sur les grands axes de flux européens et régionaux.

Le pôle d'Arras (axe Europe du Nord-Paris) acquiert l'échelle d'un pôle économique Est armé à l'Arlet (D939)

Bapaume au rôle de pôle pivot support Arras pour l'équilibre nord-sud et est-ouest du territoire en fonction métropolitaine et de transport, l'ancrage économique sur l'Arlet/A2, les routes de l'agro-alimentaire et le CSNE.

Les pôles d'équilibre sont des centralités fortes en réseau qui équilibrent, certes avec un rayonnement plus local l'irrigation en services et économique des bassins de vie de proximité (à l'échelle de proximité) :

- ils ont pour vocation de soutenir la viabilité des bassins de vie de proximité (à l'échelle de proximité) (bassin de vie de proximité) :
  - en développant une offre de services organisée mieux les rapports entre les communes non pôles et les pôles d'Arras et Bapaume ;
  - en tenant compte de la diversité des besoins notamment quotidiens afin d'apporter des réponses pertinentes en matière de services (incluant les transports) et en mutualisant des équipements ;
- ils contribuent au maillage d'équipements spécifiques d'échelle SCOT (touristique, économique, transport...)
- ils assurent un rôle d'irrigation économique pour des activités de rayonnement local et régional s'appuyant sur les routes de l'agroalimentaire qu'il soutiennent, sur des activités de proximité (notamment artisanales) et/ou en lien avec les savoir-faire locaux, nos filières d'excellence, mais aussi d'innovation.
- D'autres est un pôle commercial tributif au pôle d'Arras. Avec Bapaume, Achiet le Grand organise une offre économique et de services valorisant sa desserte gare en lien avec le projet de réseau express Lille-Amiens.

24



### L'armature urbaine et de services 3/3

Des pôles relais ruraux jouent un rôle de proximité mais de relais complémentaire à l'offre de services d'Arras favorisant l'irrigation des bassins de vie et donc un meilleur accès aux ressources urbaines à l'échelle de toute la CLU. Ils contribuent à l'irrigation économique locale et touristique.

Les pôles d'appui ruraux (SCOT) jouent un rôle de proximité et soulèvent le rôle des pôles d'équilibre qu'ils ne peuvent assurer seul pour organiser l'échelle de proximité sur l'ensemble du bassin de vie et/ou pour répondre à un contexte local spécifique (économique...).

Le SCOT pourra être amené à intégrer certains éléments et mettre dans le cadre de son SDO :

- Pôle relais ruraux
- Pôle relais urbain
- Pôle d'appui ruraux
- Basins de vie de proximité (démarche)
- Pôle relais ruraux
- Pôle d'appui ruraux
- Basins de vie de proximité (démarche)

25

### Un niveau de croissance déterminé pour pérenniser les ressources nécessaires au développement économique et assurer des dynamiques sociales et générationnelles équilibrées

Le choix du niveau de croissance à horizon 20 ans est déterminé par :

- intégrer un projet de vie aux actifs du territoire, élément essentiel pour préserver les savoir-faire qu'ils incarnent sur notre territoire et assurer la cohérence de notre stratégie économique ;
- garantir une évolution équilibrée des dynamiques sociales et générationnelles ;
- avoir les capacités d'agir sur la qualité du développement et faire du cœur de la région un espace dynamique avec une marque de qualité dans lequel la ruralité à pleinement son rôle au côté des espaces agglomérés.

Favoriser la création d'environ 16 / 17 000 emplois (en moyenne + 840 emplois / an). Ce rythme est un peu plus soutenu qu'entre 1999 et 2007 (+797 emplois/an) car :

- il intègre la sortie de crise de 2008 ;
- il traduit notre stratégie de redéploiement notre force de frappe économique, en particulier sur les fonctions productives industrielles et tertiaires, pour défendre la compétitivité de nos filières (notamment agricole et agro-alimentaires) et organiser les conditions de la diversification vers les nouvelles économies.
- Mais aussi pour préserver un dynamisme de l'emploi qui ne peut plus compter sur la même croissance des emplois publics qu'au début des années 2000.
- Il s'agit pour le territoire de maintenir son niveau d'autonomie (et d'assumer son rôle de pôle majeur d'irrigation régional), c'est-à-dire le rapport entre emplois et actifs (ou taux de concentration) qui, pour être équilibré, doit se situer autour de 1,08 à horizon 20 ans (1,05 en 2012).

26

### Un niveau de croissance déterminé pour pérenniser les ressources nécessaires au développement économique et assurer des dynamiques sociales et générationnelles équilibrées

Organiser l'accueil résidentiel, au-delà du point mort, qui est nécessaire pour limiter le vieillissement et accueillir des actifs :

- prendre en compte le point mort x, c'est-à-dire le besoin en logement nécessaire pour le maintien de la population. Ce besoin est déterminé pour une part par des tendances lourdes liées au vieillissement, à la modification des modes de vie (divorce, décohabitation) et à une attractivité du territoire pour les 50-64 ans alors que les 30-50 ans sont presque autant à partir du territoire qu'à s'y installer.
- répondre à des objectifs de populations, sociales et générationnelles équilibrées grâce à une offre en logement diversifiée. Cette offre doit en effet permettre d'accompagner les besoins des différents publics (personnes âgées, jeunes et étudiants...) et d'accueillir des actifs de tout niveau de qualification, en cohérence avec notre stratégie économique.
- En conséquence, un besoin à 20 ans d'environ 20 400 nouveaux logements\* pour accompagner une croissance de population de l'ordre de 18 500 / 19 000 habitants par rapport à aujourd'hui (le territoire atteignant ainsi autour de 188 / 189 000 habitants dans 20 ans).

*\* Le nombre moyen de personnes par logement passant de 2,30 en 2016 (estim.) à 2,05 à horizon 20 ans*

27

### 2.1.3 Poursuivre une politique de diversification du parc de logement et un urbanisme de proximité : l'Arrageois un territoire qui offre un projet de vie

La stratégie économique vise à accueillir des cadres comme des employés, des jeunes et des familles, en parallèle d'une offre adaptée pour les seniors et leur parcours résidentiel.

28

### Une offre de logements valorisant et diversifiant le parc actuel pour fluidifier les parcours résidentiels aux échelles EPCI et SCOTA et fidéliser les ménages sur le territoire

Permettre des parcours résidentiels accoutumés, mais aussi du local et de l'accès multi-cible (social et libre) en lien avec les qualifications et revenus des ménages, et une réponse aux nouvelles aspirations qui impliquent le changement des modes de vie

La stratégie économique vise à accueillir des cadres comme des employés, des jeunes et des familles, en parallèle d'une offre adaptée pour les seniors et leur parcours résidentiel.

Diversifier les types de logements en lien avec les qualifications et revenus des ménages (emploi qualifié, cadres, seniors...).

Cette diversification intègre aussi des objectifs :

- de moyens et petits logements, en particulier dans les pôles du SCOT aménagé à faciliter l'installation d'actifs, notamment jeunes ou en début de parcours résidentiel sur le territoire, et à répondre aux besoins de seniors recherchant la proximité des services.
- de maintenir dans le temps d'une offre de grands logements avec des prestations de qualité dans les centres bien pourvus en services afin de maintenir et de renforcer l'attractivité de familles et cadres.
- Développer une offre privée conventionnelle (locative et en accession) de logements confortables, à prix maîtrisés, accessibles aux actifs du territoire et notamment aux jeunes.
- Le développement d'une offre locative (conventionnelle ou non) contribue aussi à répondre à certains profils d'actifs : en transition dans leur parcours résidentiel (avant accession), en lien avec un mode de vie plus urbain ou une mission professionnelle temporaire sur le territoire (chantier CSNÉ, cadres de grandes entreprises...).
- Développer l'offre pour les étudiants, en particulier dans le

29

### Une offre de logements valorisant et diversifiant le parc actuel pour fluidifier les parcours résidentiels aux échelles EPCI et SCOTA et fidéliser les ménages sur le territoire

- Développer une offre en logements sociaux adaptés aux besoins réels de la demande sociale (en intégrant les exigences liées à leur offre sera favorisée à proximité des centralités et des services, et donc en particulier dans les pôles du SCOT et les centres-bourgs. Cela inclut pas la place d'une offre en secteur rural plus isolé qui correspond à une certaine demande.
- Tenir compte :
  - des besoins plus marqués de petits et moyens logements, qui répondent notamment à la demande de décohabitation et de personnes âgées.
  - des besoins pour les ménages les plus précaires.
  - des opportunités de développer des programmes intergénérationnels.
- Soutenir une réponse adaptée aux besoins des publics spécifiques : personnes en difficulté, personnes à mobilité réduite, jeunes travailleurs, gens du voyage, travailleurs saisonniers.
- Assurer une offre attractive et diversifiée pour les personnes âgées, en ville et à la campagne, qui articule avec une politique de maintien à domicile. Soutenir une politique de « bien vieillir à la campagne » appelée notamment à soutenir la présence d'une offre de Mapa, de logements regroupés attractifs pour seniors non dépendants (pâlage...), des structures conviviales favorisant aussi la mixité générationnelle.

30

### Une offre de logements valorisant et diversifiant le parc actuel pour fluidifier les parcours résidentiels aux échelles EPCI et SCOTA et fidéliser les ménages sur le territoire

Améliorer l'utilisation du parc existant. Cet objectif implique d'associer les acteurs privés et publics pour faciliter les évolutions d'usages et la fluidité du parc à l'au donc favoriser :

- La réadaptation des logements existants ;
- La rénovation/équifortification et mise aux normes énergétiques, dans le cadre des politiques énergétiques relatives aux territoires ;
- La rénovation / division du bâti ancien traditionnel, notamment en secteur rural pour à la fois continuer à faire vivre ce patrimoine et diversifier l'offre de logements ;
- La densification raisonnée (DMM), notamment dans le tissu existant, et à la campagne pour faciliter aussi les solidarités et intergénérationnelles ;
- l'évolution du cadre bâti pour s'adapter aux besoins des ménages (extension et adjonctions lorsque cela est possible) ;
- L'adaptation au vieillissement (mobilité, aménagement intérieur et extérieur, services).

Créer les conditions pour une diversité des formes urbaines et des typologies de logements qui correspondent à la fois aux besoins fonctionnels mais aussi aux aspirations des habitants et aux nouveaux modes de vie (co-locataire, habitat innovant...)

31

### Un urbanisme favorisant la connectivité : des centralités de vie accessibles et donnant des alternatives aux différents usages des habitants et aux activités économiques

L'objectif est de promouvoir un mode de développement urbain plus compact tout en préservant un cadre de vie de qualité et propre aux différents secteurs du territoire.

Ce mode favorise l'échelle de proximité propice à la vie commune, à la mixité fonctionnelle à l'optimisation des déplacements et au développement des mobilités douces.

Prioriser les développements dans les enveloppes bâties constituées en valorisant les gisements fonciers existants.

- Intensifier les espaces urbanisés, avec des morphologies adaptées au cadre d'implantation, pour renforcer/faire émerger des centralités selon leur échelle de fonctionnement (ville/bourgs/villages/quartier/micro-quartier)
- Les centres des bourgs, villages et villes, avec un objectif de renforcer leur offre commerciale et de services de proximité accessibles depuis les secteurs d'habitat périphériques.
- Des centralités de quartier dans le pôle majeur (Arras et première couronne) fonctionnant en cohérence avec les centres historiques, et intégrant les besoins et liens possibles avec les parcs d'activités limitrophes, les nœuds de mobilité (dont le secteur gare) et les pôles de services en centre urbain.
- Des micro-centralités dans les bourgs et villages s'appuyant sur un regroupement d'équipements/services propice à favoriser un lieu de vie et des espaces publics conviviaux avec lesquels les secteurs d'habitat limitrophes cherchent à s'insérer et à mixer fonctionnellement à se développer.
- Des itinéraires doux, facilités entre quartiers, vers les nœuds de mobilités, les espaces publics accueillant des activités, les sites récréatifs, les zones...

32

### Un urbanisme favorisant la connectivité : des centralités de vie accessibles et donnant des alternatives aux différents usages des habitants et aux activités économiques

Faire de l'espace public un espace de vie sociale attractif et convivial : gestion confor d'usages / plus de place aux piétons/cycloistes, lieux de regroupement ou pour les activités temporaires, accès à des équipements de plein air...

Poursuivre le processus de renouvellement urbain en particulier sur la Pôles d'Arras réflexion sur le bâti vacant agricole à articuler en secteur urbain.

La densité est au service de la qualité et de la diversité de morphologies urbaines pour des compositions urbaines singulières qui s'inscrivent dans le paysage. L'objectif est de :

- varier la densité bâtie en fonction du rôle des communes dans l'armature urbaine et de leur morphologie, mais aussi des secteurs d'implantation urbaine au sein même de la commune. Il s'agit tout en densifiant de s'adapter à l'identité des lieux pour mieux se reconnecter au fonctionnement et à la morphologie du site (pouvoir d'implantation de la construction par rapport au bâti existant et à l'organisation de la rue...)
- Définir des plans d'aménagement même pour des petits lots pour mieux valoriser et insérer les nouvelles constructions dans le quartier.
- Développer la nature en ville en contre partie d'espaces urbains plus denses et offrir ainsi une nature utile / praticable à par les habitants

33

### Organiser le renforcement d'une offre commerciale diversifiée, mieux qualifiée, plus singulière et soutenant l'armature multipolaire du SCOT pour optimiser les déplacements (en temps et en nombre)

Notre stratégie de territoire métropolitain et rural innovant implique de développer une offre commerciale de qualité et accessible :

- pour répondre aux besoins croissants de services des habitants ainsi que pour attirer et fidéliser les actifs, dans les espaces agglomérés et le rural.
- pour limiter les déplacements contraints.

Cette qualité et cette accessibilité supposent :

- Une irrigation commerciale adaptée aux différentes échelles de fonctionnement du territoire (pôles urbains, bassins de vie, pôles économiques) qui pour cela s'appuie sur les armatures urbaine et économique du SCOT ;
- De soutenir et renforcer le dynamisme du commerce de centre (des villes, bourgs, villages) à priorité ;
- Une offre commerciale de périphérie des pôles urbains majeurs (Pôle d'Arras avec Duinais et de Bapaume) qui soutient le poids, la diversité, la différenciation et la qualification de l'offre commerciale globale pour limiter les déplacements contraints vers l'extérieur du SCOT, tout en préservant l'offre de proximité.

34

### Organiser le renforcement d'une offre commerciale diversifiée, mieux qualifiée, plus singulière et soutenant l'armature multipolaire du SCOT pour optimiser les déplacements (en temps et en nombre)

Le développement de l'appareil commercial s'appuie ainsi sur :

- Le renforcement de l'offre commerciale de centre (des villes, bourgs et villages) pour appuyer le rôle des centralités urbaines, dynamiser/réintégrer les fonctions économiques dans le tissu urbain et favoriser une échelle de proximité soutenant la vitalité des communes et bassins de vie ;
- Le renforcement des pôles commerciaux d'Arras et Bapaume :
  - la ont vocation à donner accès à une offre répondant à toutes les fréquences d'achats (quodidiennes, hebdomadaires, rares, différenciées extérieures du SCOT), dont les grands formats commerciaux) et à un volume de population important.
  - Ils évitent l'évasion vers d'autres pôles commerciaux importants externes au SCOT.

35

### Organiser le renforcement d'une offre commerciale diversifiée, mieux qualifiée, plus singulière et soutenant l'armature multipolaire du SCOT pour optimiser les déplacements (en temps et en nombre)

Renforcer l'attractivité des petites des villes, bourgs et villages :

- en renforçant leur capacité d'accueil résidentiel pour favoriser le développement de services accessibles à pied ;
- en proposant des espaces publics conviviaux et en favorisant la mixité des fonctions dans le tissu urbain ;
- en recherchant systématiquement des extensions urbaines bien reliées aux centres, soit directement, soit par un lien fonctionnel organisé (liaisons douces...)
- en facilitant les concentrations équipements services/commerces pour développer des micro-centralités et/ou pour développer/conforter des itinéraires commerciaux.

Faciliter l'adaptation des locaux commerciaux aux nouvelles contraintes (accessibilité...) ou ne répondent plus aux besoins de l'activité (problèmes de taille, stockage...). Cet objectif s'inscrit dans la durée, vise à :

- Favoriser la requalification/jonction, voire le déplacement, de locaux commerciaux afin qu'ils aient une configuration adaptée à leur activité. Cet objectif implique la poursuite de la politique déjà menée dans ce sens par la CLU et, pour les autres CC, de rechercher des outils adaptés au regard de leur moyen financier en révisant des politiques d'urbanisme.
- Rechercher les possibilités de reprise de commerces en cas de défaillance, défaillance.

36

**Organiser le renforcement d'une offre commerciale diversifiée, mieux qualifiée, plus singulière et soutenant l'armature multipolaire du SCOT pour optimiser les déplacements (en temps et en nombre)**

**Renforcer les pôles commerciaux rayonnant et leur qualification, dans les pôles d'Arras et de Bapaume**

L'objectif prioritaire est de dynamiser / ré-anchorer l'offre commerciale des centres.

- Aussi, l'offre commerciale périphérique est amenée à rester structurée et être maîtrisée afin de répondre aux enjeux de complémentarité avec l'offre de commerces de centre-ville et de qualification de l'offre globale favorisant aussi la différenciation / innovation par rapport à celle que l'on trouve aux abords des grandes métropoles.

Ainsi, le grand commerce\* a vocation à s'inscrire de manière privilégiée dans l'enveloppe globale des parcs commerciaux existants des pôles d'Arras (Duisant y compris) et Bapaume (ce qui n'exclut pas des évolutions à la marge pour faciliter qualification et le fonctionnement des parcs et espaces urbains) ainsi que dans l'enveloppe urbaine de ces pôles en ne perdant pas de vue les objectifs de :

- préservier le dynamisme commercial des centres ;
- veiller à l'équilibre des centralités commerciales au sein du pôle d'Arras, entre le centre d'arras de rayonnement Scot et Supra-Scot et les centres des autres communes qui jouent un rôle de proximité à l'échelle du pôle et d'appui au centre d'Arras.

\* Dans le cadre d'opérations de réaménagement de grands centres, ou d'implantation de nouvelles opérations, les aménagements doivent favoriser la complémentarité avec l'offre globale de commerces.



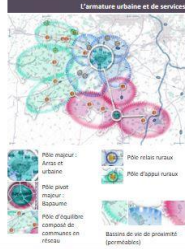
**Organiser le renforcement d'une offre commerciale diversifiée, mieux qualifiée, plus singulière et soutenant l'armature multipolaire du SCOT pour optimiser les déplacements (en temps et en nombre)**

**Vitaliser l'offre commerciale des bassins de vie de proximité qui a vocation à répondre à des besoins quotidiens, hebdomadaires, voire occasionnels (petit commerce spécialisé), sans être dans le grand format commercial, avec une intensité plus soutenue dans les pôles d'équilibre, relais et d'appui (ces pôles accueillent l'offre structurante à l'échelle du bassin de vie).**

Hors les pôles d'Arras (Duisant y compris) et Bapaume, les autres communes n'ont pas vocation à créer de nouveaux parcs commerciaux dédiés.

**L'armature urbaine et de services**

- Pôle majeur Arras et urbanisme
- Pôle relais rural
- Pôle d'appui rural
- Pôle relais rural
- Pôle d'appui rural
- Pôle d'équilibre composé de communes en rPSBA
- Bassins de vie de proximité (perméables)



**Mettre en œuvre une qualité d'aménagement de haut niveau valorisant l'identité des paysages, l'esprit des lieux**

**En cours de réalisation**

**2.1.4 Sceller notre volonté commune pour mettre en œuvre l'accompagnement et le soutien de toutes les formes d'agriculture**



**Valoriser l'espace agricole**

**Lutter contre l'étalement et réduire la consommation d'espace**

Objectifs à horizon 20 ans :

- réaliser au moins environ 40% des objectifs de nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine (soit autour de 10 000 logements), c'est à dire sans consommer d'espace agricole (dents creux, renouvellement urbain, etc...)
- Ne pas consommer plus d'environ 540 ha en extension pour le développement résidentiel, soit une baisse d'émission 40/50% du rythme de consommation d'espace observé entre 2004 et 2013 (338 ha en 10 ans).
- Ne pas consommer plus d'environ 440 ha en extension pour le développement économique, soit une baisse d'émission 2% du rythme de consommation d'espace observé entre 2004 et 2013 (223 ha en 10 ans), mais qui comprend 3 ans de crise et...
- Au total, avec au maximum 980 ha en 20 ans, la consommation d'espace du SCOT réduit d'environ 93/96% le rythme de consommation observé entre 2004 et 2013 (763 ha en 10 ans).

**L'armature urbaine renforçant le poids des pôles urbains à l'échelle du SCOT, pour développement plus compact**

Indicateur de consommation d'espace	SCOT 2004-2013	SCOT 2013-2023
Extension résidentielle	338 ha	150 ha
Extension économique	223 ha	440 ha
Total	561 ha	590 ha

Les surfaces maximales à 20 ans excluent la construction VLD et équipements locaux, mais hors grandes infrastructures et équipements supra SCOT

**Valoriser l'espace agricole**

**Donner de la visibilité aux agriculteurs du point de vue foncier pour la gestion patrimoniale et économique de leurs exploitations**

- Mettre en œuvre l'agilité foncière pour les projets économiques (ne consommer que l'espace dont on a besoin).
- Poursuivre et renforcer la mise en œuvre d'une politique foncière active visant à réduire/compenser les impacts des projets structurants d'énergie SCOT sur les activités agricoles et à accompagner les exploitations dans la réponse à leurs besoins fonctionnels (accessibilité aux terres, mobilités agricoles, site de transformation et expérimentation...).
- La CUA, la CSA et la CCA s'engagent à mettre en place avec les agriculteurs :
  - Des dispositifs pour le suivi précis de la consommation d'espace et pour l'organisation de compensations/échanges de terres agricoles (impliquant l'organisation de réserves foncières, le cas échéant) ;
  - Un outil de gouvernance à l'échelle de l'arrondissement facilitant la mise en œuvre de ces dispositifs et permettant ainsi de mieux associer les acteurs de l'agriculture et collectivités dans le cadre d'une stratégie foncière de long terme et d'une visibilité accrue pour les agriculteurs.

**2.2 - Etre un noeud global et local d'échanges et de flux économiques au cœur des Hauts-de-France**

**2.2.1 Mettre en synergie notre double réalité économique « agglomérée » et « régénérative » et faire valoir l'excellence de nos savoir-faire industriel, agricole et pour l'innovation**

**2.2.2 S'appuyer sur cette synergie pour redéployer notre force de frappe économique avec un ancrage durable aux flux majeurs européens, régionaux et vers la Normandie**

**2.2.3 Déployer les moyens de mobilités, et notamment alternatifs, pour une proximité connectée et une irrigation régionale renforcée qui soutient l'accessibilité internationale des Hauts-de-France**

**2.2.4 Un territoire mobilisé pour la croissance verte et l'adaptation au changement climatique, ...l'engagement vers la 3ème révolution industrielle**

**2.2.5 Développer la culture du risque et une gestion durable des ressources pour un territoire apaisé**

**2.2.1 Mettre en synergie notre double réalité économique « agglomérée » et « régénérative » et faire valoir l'excellence de nos savoir-faire industriel, agricole et pour l'innovation**

- Une économie « agglomérée » qui développe des compétences et des fonctions métropolitaines pour leur affirmation dans les flux européens
- Une économie « régénérative » où rural et espaces agglomérés allient valorisation des savoir-faire productifs locaux et élévation du niveau de services aux résidents et salariés du territoire pour affirmer les atouts compétitifs du tissu d'entreprises aragoises dans les flux régionaux.

**Développer nos filières d'excellence, l'innovation et une diversification économique en lien avec nos savoir-faire locaux (énergie, éco-construction, agriculture...)**

- Développer l'innovation et poursuivre la diversification économique en intégrant, en particulier, les potentiels liés aux mutations technologiques
- Développer l'innovation et poursuivre la diversification économique en lien avec nos savoir-faire locaux (énergie, éco-construction, agriculture...)
- Éco-construction, numérique, énergies décarbonées, économie circulaire en lien avec des réseaux intelligents pour une nouvelle révolution industrielle et des services.
- Industrie polymorphe qui s'appuie sur la qualité d'accès à nos services métropolitains, aux bassins de consommateurs (entre Londres et Paris), aux réseaux industriels existants.

**Déployer les différentes échelles des fonctions métropolitaines pour conforter la compétitivité du territoire et une valeur ajoutée accrue**

- Des vocations et fonctions pour l'innovation à préserver & développer en réseau :
  - Pôle d'Arras & CUA : Université Artois & formations (Campus des métiers...), pôle numérique, Arras Expo, la R&D agro-alimentaire (Jardiner, Inra...), l'histoire dans une logique de Cluster, avec des passerelles à bâtir avec Amiens (pôle agro-alimentaire, Extracta) et Boulogne/mer (Nouvelle Vague) pour ouvrir de nouveaux marchés, Technocentre régional de la métropolisation.
  - Pôle de Bapaume & CSA : agroalimentaire, numérique, énergie (éolien), biogaz, métiers autour de l'énergie)
  - Pôle de Tincques & CCA : agroalimentaire, éco-construction, numérique, énergie

**Développer nos filières d'excellence, l'innovation et une diversification économique en lien avec nos savoir-faire locaux (énergie, éco-construction, agriculture...)**

**Ainsi le territoire :**

- Affirme son rôle dans les réseaux agro-industriels & Nutri-Santé tout en favorisant les liens régionaux (Boulogne, Amiens, St-Quentin), mais aussi avec la Normandie (bassin agro-industriel et logistique)
- Affirme sa position sur les fonctions industrielles, logistiques et tertiaires sur l'axe Londres-Paris, avec aussi opportunité de complémentarité économique tirant parti du CSNE
- S'ouvre les perspectives de la 3ème révolution industrielle : Numérique, énergie, boucles « agricole et énergétique »...

**Développer les services aux entreprises :**

- Pour les fonctions support à l'industrie, le R&D et l'innovation en lien avec nos filières d'excellence ainsi que les activités liées à l'énergie, le numérique, l'éco-construction
- Pour répondre à l'évolution des modes de travail et favoriser le foisonnement entrepreneurial en intégrant les enjeux d'accompagnement des entreprises dans les ruptures technologiques des activités (co-working, tiers-lieu, services numériques pour les artisans & agriculteurs, ...)
- Pour sauvegarder l'Entreprise Artisanale dans l'Artois, mais aussi pour faciliter son déploiement et son adaptation au regard des évolutions des marchés, des technologies, ... (éco-construction, domotique, ...). Des services comme par exemple les « Villages d'Artisans »


**Soutenir et développer la formation initiale et continue...**

**...tout en recherchant les passerelles avec les filières économiques d'excellent du territoire, mais aussi les activités de diversification et de demain (énergie, ...)**

- le pôle universitaire d'Artois et les formations d'enseignement supérieur
- Le Campus des métiers à Arras
- Formations agricoles (initiale et continue)
- Formations continues et parcours diplômants : CSEI entreprises, Alpa...

L'offre en équipements scolaires tiendra compte de l'évolution des besoins et le territoire sera notamment attentif à l'évolution des effectifs de lycéens et apprentis : des projections en évidence un potentiel de hausse significative de ces effectifs à 2025 dans la zone d'emploi d'Arras (source : « Une progression temporaire des effectifs lycéens et apprentis » étude prospective - Insee 2015 en partenariat avec le Pôle Observateur du Centre Régional de Ressources Pédagogiques).

**2.2.2 S'appuyer sur cette synergie pour redéployer notre force de frappe économique avec un ancrage durable aux flux majeurs européens, régionaux et vers la Normandie**



**Armature économique 1/2**

Une armature économique structurant un réseau de pôles économiques aux rôles et rayonnements complémentaires, pour une offre foncière et immobilière agile et accessible aux services urbains et ressources Arroyonnes (savoir-faire, primaires...)

Renforcer notre force de frappe économique sur l'axe Europe du nord / Paris et affirmer notre rôle dans le maillage régional des fonctions métropolitaines.

Soutenir la route de l'agroalimentaire et fortifier son ancrage aux bassins de productions et de savoir-faire vers Ouest et le Sud (Ariano/pôle agroalimentaire, St Quentin, Thomassin...)

Accompagner la diversification de notre économie productive vers des filières innovantes, des activités utilisant nos atouts pour développer des bassins locaux (circuits-courts, NTIC, énergie - 3ème révolution industrielle, écoconstruction).

Soutenir l'impulsion économique de proximité, en particulier dans le rural (activités, activités de transformation, etc.).

**Soutenir toutes les formes d'agriculture**

**Armature économique 2/2**

Une armature qui renforce le symbolisme économique entre espaces agropastoraux et rural pour conforter l'impulsion économique avec des atouts aux flux métropolitains et régionaux (primaires et savoir-faire) pour valoriser nos savoir-faire locaux.

Renforcer le maillage de la force de frappe économique sur l'axe Europe du nord / Paris et affirmer notre rôle dans le maillage régional des fonctions métropolitaines.

Renforcer le maillage de l'impulsion économique de proximité.

Accompagner la diversification de notre économie productive vers des filières innovantes, des activités utilisant nos atouts pour développer des bassins locaux (circuits-courts, NTIC, énergie - 3ème révolution industrielle, écoconstruction).

Soutenir l'impulsion économique de proximité, en particulier dans le rural (activités, activités de transformation, etc.).

**Armature économique 3/2**

Un réseau de pôles économiques structurant l'impulsion sur des bassins d'activités et de savoir-faire (primaires et savoir-faire) pour conforter l'impulsion économique avec des atouts aux flux métropolitains et régionaux (primaires et savoir-faire) pour valoriser nos savoir-faire locaux.

Renforcer le maillage de la force de frappe économique sur l'axe Europe du nord / Paris et affirmer notre rôle dans le maillage régional des fonctions métropolitaines.

Renforcer le maillage de l'impulsion économique de proximité.

Accompagner la diversification de notre économie productive vers des filières innovantes, des activités utilisant nos atouts pour développer des bassins locaux (circuits-courts, NTIC, énergie - 3ème révolution industrielle, écoconstruction).

Soutenir l'impulsion économique de proximité, en particulier dans le rural (activités, activités de transformation, etc.).

**Soutenir les productions agricoles en lien avec toutes les échelles de consommation**

- Créer les conditions pour valoriser la qualité des productions primaires, faciliter l'accès aux bassins de production et consommation et développer la valeur ajoutée liée aux activités de transformation.
- Liabilité des espaces dévolus à ces activités (limitation de la consommation d'espace, fonctionnalité des terres agricoles, remembrement liés au CNEP et évolution des grandes infrastructures...)
- Qualité de l'eau et de l'armature économique
- Soutien aux fonctions de R&D et d'expérimentation pour les productions agricoles, y compris dans le rural
- Prise en compte anticipée des besoins en installations et constructions nécessaires au stockage, à la transformation et au conditionnement soit au titre d'activités accessoires soit en prévoyant des possibilités d'implantations dans les parcs d'activité
- Prise en compte des enjeux d'accès optimisés des productions en circuit-long avec les fonctions industrielles et les infrastructures (compétitivité de l'appareil économique agricole)
- Soutien à l'agriculture de proximité & circuits-courts : espace de commercialisation, agriculture périurbaine, agriculture/gestion qualitative des bassins d'alimentation pour l'eau potable...
- Soutien à la diversification économique des exploitations qui le souhaite : tourisme, culture-pédagogie, services, énergie...
- Soutien et promotion des labels

**2.2.3 Déployer les moyens de mobilités, et notamment alternatifs, pour une proximité connectée et une irrigation régionale renforcée qui soutient l'accessibilité internationale des Hauts-de-France**

Scotia

**Le rôle majeur des infrastructures et du numérique pour le développement de notre territoire et de la région**

**Des infrastructures de transport terrestre et numériques pour un territoire :**

- Le Réseau express Lille / Arras / Amiens
- La gare européenne
- Le barreau Ferré Arras-Cambrai
- Le CSNE
- Le contournement complet d'Arras
- La finalisation de la mise à 2x2 voies RD 939
- L'amélioration de la RN5 en lien avec la Somme

**connecté à nos activités économiques, au développement de l'innovation, au déploiement des mobilités durables et services résidentiels de demain**

- La couverture numérique THD sur tout le territoire mais aussi en couverture cellulaire 4G+/5G+ avec un enjeu d'anticiper les technologies de demain et de la e ville connectée (smart city...)
- Irrigant le centre la région et renforçant l'accessibilité internationale des Hauts-de-France

**L'armature des mobilités**

**Développer l'accès à des moyens de mobilités adaptés aux différentes échelles et motifs de déplacements, privilégiant les mobilités durables et favorisant la réduction des temps de parcours**

**En s'appuyant sur :**

- Le rabattement vers le train + accessibilité à Arras avec un enjeu d'articulation avec l'offre de bus
- Des modes de mobilités à développer dans l'urbain mais aussi dans le rural favorisant le changement de modes vers des mobilités alternatives à l'automobile (adaptées aux contextes : covoiturage, électromobilité, parking relais, vélo/piédon, bus...)
- Une offre de services numériques adaptés qui permet ainsi de mieux hiérarchiser les flux et de préserver des capacités à organiser les mobilités alternatives sur les grands axes

-> tout en intégrant les enjeux de transit (somme/bassin minier notamment) et de connexion interne du territoire (accès aux services et zones d'emploi)

**Armature des mobilités**

Assurer le rabattement vers le train + accessibilité à Arras avec un enjeu d'articulation avec l'offre de bus

Assurer la couverture numérique THD sur tout le territoire mais aussi en couverture cellulaire 4G+/5G+ avec un enjeu d'anticiper les technologies de demain et de la e ville connectée (smart city...)

Scotia

**2.2.4 Un territoire mobilisé pour la croissance verte et l'adaptation au changement climatique, ...l'engagement vers la 3ème révolution industrielle**

Scotia

**Energie - GES / Adaptation au changement climatique / NTIC**

**Poursuivre le développement des énergies renouvelables : mix énergétique**

- Eolien, dans le cadre d'une approche paysagère globale cohérente avec notre stratégie touristique et d'attractivité du cadre de vie (éviter les surdensités de parcs et coïncidences déqualifiantes, harmoniser avec les lignes fortes du paysage)
- Solaire (nouvelles technologies), qui privilégie les espaces non valorisables par les activités primaires
- La biomasse
  - La méthanisation (biogas, déchets verts...), mais aussi en cogénération, ce qui implique de :
  - Travailler avec GR2ap pour identifier des sites d'injection dans le réseau
  - Anticiper les risques de nuisance des installations de cogénération
- Poursuivre notre gestion et valorisation exemplaires des Déchets (SMAV)
- Recyclage / valorisation énergétique des déchets du BTP
- Espaces et services aux entreprises pour les filières et métiers liés à l'énergie

**Economiser l'énergie**

- Rénovation thermique de bâti :** programme de type OPH/habitat mieux, Bâti public exemplaire, lutte contre la précarité énergétique...
  - Enjeu de réhabilitation du bâti ancien, et notamment avec un accompagnement plus pointu dans les centres bourgs où les situations sont plus complexes et chronées
  - Favoriser les initiatives des usagers pour l'auto-rénovation, mais aussi pour la mise en place de dispositifs de production d'énergie renouvelables (exemple : des collectivités négocient le prix du photovoltaïque, point info énergie...)
- Gauche de l'énergie :** mettant en lien experts, professionnels du bâtiment, population, pour une culture commune (connaissance de la situation + expertise) et des solutions adaptées au plus près des besoins (passoport de l'énergie)
- Dans le fonctionnement des espaces urbains : espace urbain desservi par un réseau viable travaillant et relayé par des liaisons directes, faciliter l'accès à pied au centre-ville / services de proximité, promouvoir la réutilisation des déchets urbains et la nature et ville thermorégulatrice...
- Dans la mise en œuvre des nouveaux espaces urbains : éco-matériau, privilégier l'infiltration des eaux pluviales, l'occlusion...
- Développement de la filière éco-construction et éco-design architectural de

**Réseaux intelligents et adaptation au changement climatique**

Un axe de stratégie économique et d'adaptation au changement climatique soutenant l'agriculture, à explorer : l'Arroyon un territoire « sentinelle » pour les productions primaires au regard des effets du changement climatique

- Mes atouts : services métropolitains + ruralité innovante + filière d'excellence agriculture et agro-industrie
- Des enjeux liés au changement climatique :
  - optimisation des productions primaires au regard des variations météorologiques
  - vitalité des marchés mondiaux des productions primaires
  - besoin de continuité des matières premières de l'agro-industrie
- Des potentiels pour développer des savoir-faire et l'expérimentation sur le suivi et l'anticipation des capacités de productions primaires / variations climatiques
  - Donner plus de visibilité sur l'exploitation agronomique des terres et le positionnement des productions sur le marché
  - Cela implique un travail multipartenarial, au centre duquel sont les agriculteurs, la R&D agronomique, la filière agroalimentaire, spécialistes météo et climat + développement du réseau de services numériques.

**Energie / Adaptation au changement climatique / NTIC**

**Faciliter les boucles locales et réseaux intelligents**

- Réseaux intelligents & autoconsommation :
  - Un enjeu de qualité des réseaux électriques / numériques et de stockage de l'énergie
- Accompagnement des entreprises dans leur rupture technologique : réseau de froid/chaud, recyclage des matières et de l'eau, à anticiper dans le cadre de l'aménagement des espaces d'activité...
- Réseau de chaleur de proximité (chauffière / grand équipement et opération d'aménagement...)
- Espaces urbanisés connectés (Smart-city), des enjeux pour :
  - les mobilités (optimisation des transports, stationnement, voiture autonome...)
  - l'optimisation des services publics (gestion de l'eau, des déchets...)
  - la logique smart (jeune...)
- L'économie circulaire
  - Les circuits courts liés aux productions et à la transformation des activités primaires + favoriser aussi l'accès aux productions vers les distributeurs locaux (restaurants, artisans/commerçants, distributeurs de détail) et vers les établissements dérivant des repas
  - Les recycleries (exemple SMAV) & lien social

**Faire vivre le concept de RSE : responsabilité sociétale des entreprises**

**Qualités de l'air, de l'eau**

**NTIC Digitalisation du territoire**

**Poursuite des politiques pour :**

- La préservation et le bon état écologique de la trame bleue + Les économies et le partage de l'eau
- Qualité de l'air :
  - Des enjeux de suivi dans le territoire
  - De réduction des pollutions : développement des mobilités durables et fluidité des déplacements routiers (cf. politique mobilité) + armature urbaine rapprochant habitat et services
  - De qualité des plantations en milieu urbain, de construction du bâti (renouveau d'air...), de trame verte urbaine pour la régulation thermique

**Couverture du territoire à horizon 2020/2025 : enjeu de mobilisation pour le développement de l'offre fournisseur internet et la connexion jusqu'à la maison/entreprise.**

Enjeu de mise en place d'une stratégie de développement des services numériques de demain impliquant notamment collectivités, acteurs économiques, sociaux, de la santé, culturels... pour identifier les types de services : services numériques et culturels (veille augmentée, dépistage précoce), services santé & vieillissement, vie collective (démocratie participative, services éducatifs/à la collectivité...), services, mobilités...

**2.2.5 Développer la culture du risque et une gestion durable des ressources pour un territoire apaisé**

Scotia

Conférence de tous les élus du territoire le 16 mai 2016

### SCOT de l'Arrogeois

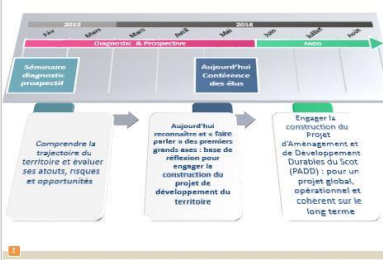
Mise à jour du diagnostic de 2012 et réalisation d'une phase prospective sur l'évolution du territoire à long terme

Conférence des élus

18 05 16



### Le Processus, pour un Scot valorisant les projets des territoires



Le processus est divisé en deux phases principales : le diagnostic et la prospective. Le diagnostic implique un séminaire prospectif et une conférence des élus. La prospective implique une conférence des élus et la construction du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

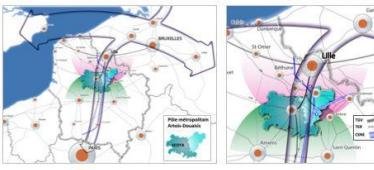
### Le séminaire diagnostic prospectif de février 2016 a permis d'identifier des besoins et potentiels pour le développement du territoire, au regard de ses tendances d'évolution mais aussi des évolutions régionales.

6 axes prioritaires, qu'il s'agit de partager et de « faire parler »

Les débats et les ateliers ont permis de mettre en avant 6 axes prioritaires (cf. ci-après) constituant une première base de réflexion pour engager la construction du projet de développement (PADD).

Quelles sont leurs implications d'aménagement pour le scot ?  
 Quelle importance leur donnez-vous pour le projet de développement du territoire ?  
 Quelles ambitions, quels projets et quels contenus envisagez-vous pour ces axes ?

### Le territoire de SCOTA (2012)



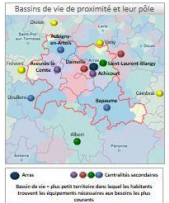
Au centre de la région, sur le principal axe économique national : Paris - Bruxelles ... Une position de maillon des infrastructures et savoir-faire « Picardie » : Pôle métropolitain Artois-Douais, bassin minier... industrie, agriculture, innovation

166 273 habitants / 71 588 emplois  
 70 038 Résidences principales / Pour 100 actifs occupés, le territoire offre 107 emplois.

### Un territoire d'équilibre (tendances d'évolution 2007-2012)

Une attractivité arrogeoise s'appuyant sur des bases fortes :

- La qualité et la diversité des paysages
- Une ruralité active et des filières économiques d'excellence (agro-alimentaire...)
- Une accessibilité à différents niveaux de services grâce à un maillage urbain et économique bénéficiant :
  - des grands équipements et du rayonnement d'Arras ;
  - de centralités secondaires développant des services de proximité.



Bassins de vie de proximité et leur pôle

### Un territoire d'équilibre (tendances d'évolution 2007-2012)

Le rythme de développement économique et résidentiel du SCOTA a clairement ralenti entre 2007-2012, suite aux effets de la crise :

- Sans remettre en cause les équilibres territoriaux ;
- Au contraire les évolutions du territoire mettent en évidence les capacités du SCOTA à résister dans un contexte global peu favorable.

### Un territoire d'équilibre (tendances d'évolution 2007-2012)

Emploi : -327 (2007-2012) / +5 966 (1999-2012)  
 Population : +2 589 (2007-2012) / +7 652 (1999-2012)

Relative stabilité de l'emploi dans un contexte économique global ébranlé  
 Tasse économique résilient car diversifié et avec des filières d'excellences (agro-alimentaires...)

Croissant vertueux de la démographie régionale  
 + 2 214 résidents issus du cycle naturel (naissance-décès) - 823 résidents issus du solde migratoire (mortalité-extrêmes)

### Des grands projets créent de nouvelles opportunités de développement pour le SCOTA et un rayonnement du territoire :

- Extra-régional, en lien avec la Normandie, l'Ile de France et l'Europe du Nord (Axe Seine, CNSE et gare européenne, réseau toulousain vers le littoral) ;
- Inter-régional, en rapport aux connexions avec Amiens, Lille et Saint-Quentin (N 25, REG) ;
- Economique, de part sa proximité avec l'E-valley, Delta 3, plateforme Osartis-Marquès, route de l'agrobusiness.



### Le séminaire diagnostic prospectif de février 2016 a permis d'identifier des besoins et potentiels pour le développement du territoire, au regard de ses tendances d'évolution mais aussi des évolutions régionales.

6 axes prioritaires, qu'il s'agit de partager et de « faire parler »

Les débats et les ateliers ont permis de mettre en avant 6 axes prioritaires (cf. ci-après) constituant une première base de réflexion pour engager la construction du projet de développement (PADD).

Quelles sont leurs implications d'aménagement pour le scot ?  
 Quelle importance leur donnez-vous pour le projet de développement du territoire ?  
 Quelles ambitions, quels projets et quels contenus envisagez-vous pour ces axes ?

### 6 axes prioritaires

Le rôle majeur des infrastructures pour le développement de notre territoire

Un territoire qui offre un projet de vie et où on peut rester

Une volonté d'implication des territoires pour mettre en œuvre l'accompagnement et le soutien de toutes les formes d'agriculture

Comment valoriser les axes structurels, entre nord/sud et est/ouest du territoire, qui fondent notre équilibre ?

Identifier les besoins et « opportunités » en termes de services et qualité de vie pour renforcer notre attractivité économique

Structurer et diversifier l'offre touristique et culturelle à l'échelle du SCOTA : Comment les projets peuvent-ils se développer et se compléter pour offrir de nouvelles pistes de développement ?

### Que révèlent ces 6 axes ?

L'attractivité du cadre de vie et les capacités d'irrigation du territoire tant en interne que vers l'extérieur ... deviennent un levier fondamental pour développer l'attractivité globale de l'Arrogeois et donc son attractivité économique

Un levier qui répond à l'enjeu de pérenniser les ressources nécessaires au développement économique dans le cadre d'un projet assurant un contexte social équilibré :

- Ressource en main d'œuvre en accueillant des actifs de toute qualification y compris des cadres et chefs d'entreprises
- Offre en services répondant à tous les publics (âge, genre...)

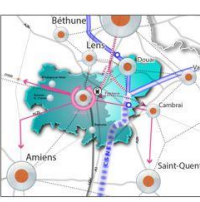
Cela implique pour le Scot de déterminer le bon niveau de croissance résidentielle nécessaire à cette réponse.

### Le rôle majeur des infrastructures pour le développement de notre territoire

Pour son développement économique et son irrigation :

- Le Canal Seine Nord Europe,
- La rocade complète d'Arras,
- Le REGU et le projet de Gare européenne,
- La N25 et la Rd939
- Le barreau fret Ferre Arras-Cambrai

Des questions d'aménagement posées... Quelles mobilités de proximité et vers les nœuds structurels ? Des espaces d'activités essentiellement en lien avec les infrastructures ? Quelle politique foncière pour gérer les impacts de ces infrastructures sur les espaces agricoles et d'activités existants ?



**Comment valoriser les axes structurants, croix nord/sud et est/ouest du territoire qui fondent notre équilibre ?**

Des spécificités locales et des rôles complémentaires des acteurs à renforcer au service des entreprises et usagers du territoire

Des spécificités économiques, des modes de vie, paysages, liés à la proximité de grandes infrastructures ou projets, aux ressources (agricultures)...

Des rôles complémentaires pour organiser :

- les mobilités quotidiennes et touristiques
- Les coopérations économiques, touristiques ... avec l'extérieur et offrir leur effet dans le territoire
- la réponse aux besoins en logements et en services aux personnes et aux entreprises, services aux personnes à la bonne échelle.
- la cohérence de l'aménagement de grands projets

13

**Comment valoriser les axes structurants, croix nord/sud et est/ouest du territoire qui fondent notre équilibre ?**

Des questions d'aménagement posées... Quelles rôles et ambitions pour chaque secteur ?

**L'Arrièreville ?**  
- innovation  
- aménagement/infrastructure, services aux entreprises et l'agroalimentaire (avec les 3 sources)  
- mobilités (y compris, quotidiennes) avec le bassin «nord» / Terroirs/Littoral...

**3 Sources ?**  
- valorisation des agricultures  
- structuration économique de la RIZ / Amiens  
- tourisme en lien avec l'arrièreville / le territoire

**CSA ?**  
- plus de services publics / coopération, services/ten-ten, recherche... université...  
- coopération : plus Artois-Souabe, Bassin nord... Une transport, innovation tourisme...  
- utilisation des moyens de mobilité

**Sud Artois ?**  
- logistique / industrie / innovation numérique  
- services aux entreprises / stockage / innovation pour les CSAs, le CNE, l'aéroport de Héribert... par de Poix...  
- tourisme/CNE

**Portes de l'Artois ?**  
- tourisme, plus d'activités/commerce / innovation

14

**Comment valoriser les axes structurants, croix nord/sud et est/ouest du territoire qui fondent notre équilibre ?**

Des questions d'aménagement posées... Quelles aménagements urbains et économiques ?

Une renouveau urbain d'organisations pour des espaces de vie

Une échelle Scat (Bapaume ou le fil de l'Artois (ou d'Aggle) et des pôles et localités (Bapaume, Avesnes le Comte, Aubry et Artois) pour structurer les transports et les équipements majeurs communs.

Renforcer l'arrièreville économique structurelle et fédérer au-delà de la Région «ARTOIS/CNE», pour relever :

- Les grands projets et coopérations économiques et touristiques
- La diversité des modes touristiques et services

15

**Un territoire qui offre un projet de vie et où on peut rester**

Qu'est-ce qu'un projet de vie ? Comment développer une offre qui nous est propre ?

**Des grandes idées :**

- L'accès à l'emploi et à la formation
- Bien vieillir à la campagne
- La liberté de choix du logement, avec des alternatives, en fonction des modes de vie et aux différents stades de la vie
- ...

Des questions d'aménagement posées... Quelle politique de l'habitat du SCOT pour faciliter la fluidité des parcours résidentiels dans les EPCI, et l'Artois... et éviter les risques de report de ménages par défaut ? Pour un assainissement des pratiques culturelles dans tout le territoire ? Quels services pour les séjours actifs, le 4ème âge ?

16

**Identifier les besoins et « opportunités » en termes de services et qualité de vie pour renforcer notre attractivité économique**

Renforcement numérique, innovation, services et le personnel, habitants... ?

Aménagements pour les actifs au plus près des lieux d'emplois... ?

Mobilités et habitats innovants... territoire à énergie positive ?

Bien-être / santé, transférabilité des productions alimentaires locales... ?

Formation, culture, développement ?

Convenance et vitalité commerciale des centres de villes, bourgs et villages : qualité des espaces publics, de l'architecture... ?

17

**Une volonté d'implication des territoires pour mettre en œuvre l'accompagnement et le soutien de toutes les formes d'agricultures**

Des agricultures :

- A la base d'une filière agroalimentaire interne et emblématique à de la Savoie à la fourchette « exploitation »
- recherche/innovation transformation-expédition
- Des circuits courts, des labels
- Des exploitations traditionnelles en mutation
- Avec des enjeux de pérennité des filières et de leur adaptation aux marchés :
- Maintien de la proximité et des liens agricoles/locaux
- Gestion des risques de « délocalisation » des sièges d'exploitation et sites de transformation
- Renforcement du tissu industriel et de l'innovation créant des débouchés pour l'agriculture
- Diversification des exploitations agricoles (tourisme, commercialisation en circuits-courts... aliments... ?)

18

**Une volonté d'implication des territoires pour mettre en œuvre l'accompagnement et le soutien de toutes les formes d'agricultures**

Des questions d'aménagement posées... En plus de la modulation de la consommation d'espace, quelle politique pour minimiser les impacts de l'urbanisation sur l'agriculture et soutenir le redéploiement d'exploitations ?

PEAN : outils de planification et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels patrimoniaux (Inventaire par le département) :

- acquisitions foncières,
- actions agroéconomiques (facilités avec les co-contractants, aides immobilières...)

Outils de protection forte d'espaces agricoles sous pression urbaine (PEAN) ?

Offre foncière et immobilière adaptée aux différents besoins (stockage en zone A, espace de vente en zone U mais aussi des espaces en parcs d'activités pour la transformation des produits) ?

Politique de compensation / réorganisation des terres (mais peu de potentiel pour organiser des échanges de terres dans certains secteurs) ?

Politique de reconquête / réversibilité (PEAN) : terrains vers agriculture, comment ?

19

**Une volonté d'implication des territoires pour mettre en œuvre l'accompagnement et le soutien de toutes les formes d'agricultures**

Des questions d'aménagement posées... Quelle politique pour une offre foncière/immobilière au plus près des besoins des entreprises tout en ne compromettant que l'espace nécessaire ?

**Agilité économique**

**Innovative et qualifiée :**

- Offre foncière disponible avec des alternatives
- Diversification et une diversité préservée dans le temps
- Aujourd'hui, à l'échelle du Bassin : 20 ha de foncier aménagé disponible en ZAE, hors projet d'extension et hors Artois (BNA) qui répond à des grandes implantations industrielles
- Qualité paysagère, environnementale, d'image...

**Optimisation et flexible :**

- Programmation foncière intégrant les besoins pour l'habitat des entreprises à long terme
- Phases avec maintien de l'activité agricole jusqu'en phase opérationnelle
- Aménagement programme à long terme à l'échelle foncière
- Réversibilité : redonner la vocation agricole aux zones ou parties de zones non aménagées qui ne sont pas attractives

20

**Structurer et diversifier l'offre touristique et culturelle à l'échelle du Scot**

Comment les projets peuvent-ils se développer et se compléter pour offrir de nouvelles pistes de développement ?

Avec des opportunités pour :

- Renforcer les filières existantes (tourisme de mémoire, histoire...)
- capturer les flux touristiques vers Paris et le littoral ?
- diversifier les activités et les types de pratiques (individuel, en groupe...)
- ...

Offre touristique existante

21

**Le Scot, c'est un cadre de référence pour faciliter les projets diversifiés des territoires au service d'une attractivité commune et partagée**

22

Rencontre du SCOT du 3 juillet 2017



RÉVISION DU SCOT

LES RENCONTRES DU SCOTA  
 LUNDI 03 JUILLET 2017



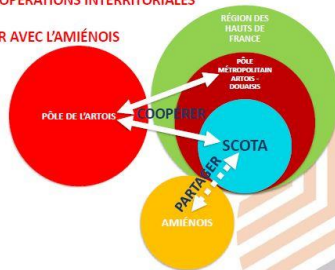
Thématique : LA POSITION STRATÉGIQUE DU SCOTA

- DANS LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ARTOIS-DOUAISSIS et ARTOIS
- DANS LA RÉGION DES HAUTS DE FRANCE
- DANS SON RAPPORT AVEC L'AMIÉNOIS

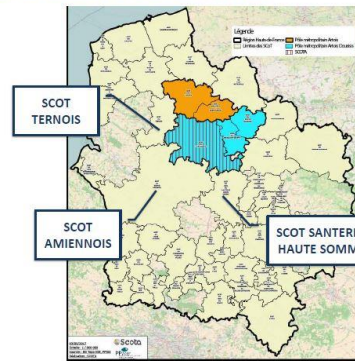


AXES DE TRAVAIL

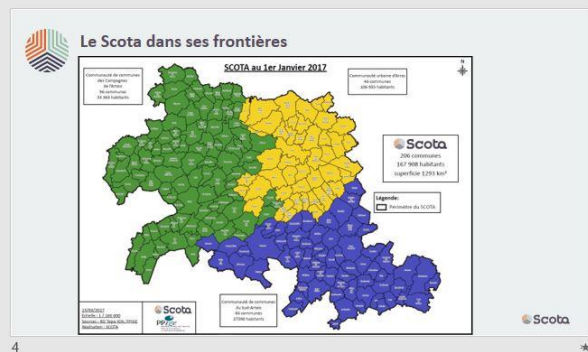
- RENFORCER LE TERRITOIRE DANS SON RÔLE DE PÔLE ÉCONOMIQUE MAJEUR DANS LES HDF ET LE PMAD
- DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS INTERRITORIALES
- PARTAGER UN FUTUR AVEC L'AMIÉNOIS



LES SCOT DANS LES HAUTS DE FRANCE



Conseil de Développement du Pays d'Artois (CODEV) du 22 novembre 2017



### Le Scota un moteur économique dans les Hauts de France

≥ 50 % PIB UE à 28 (6 960 milliards €)

- Travaux de construction de la ligne à grande vitesse
- Axe Seine - Nouvelle ligne Paris Normandie
- Réseaux express à grande échelle Lille-Annaberg
- Agglomération Somme - Nord-Pas de Calais / ligne à grande vitesse
- Finalisation construction nœud Arras
- Projet de liaison Lille-Annaberg - Valenciennes
- Projet de liaison Lille-Annaberg - Valenciennes

Scota

5

### Agenda du ScOT

2017 DÉBAT PADD

2018 ARRÊT DU SCOT

2019 APPROBATION DU SCOT

Résumé :  
 2017 → Novembre : débat PADD  
 2018 → Juin : validation du DOO  
 Juillet : arrêt du ScOT  
 2019 → Février : approbation du ScOT

Scota

6

### Les deux objectifs des politiques d'aménagement et de programmation du PADD

- Cultiver l'Art de vivre arrageois et la qualité de nos ressources (environnementales, culturelles, humaines, agricoles), pour un "autre" mode de développement où proximité au terroir, bien-être, innovation et connectivité feront demain la différence
- Etre un nœud global et local d'échanges et de flux économiques au cœur des Hauts-de-France

Scota

7

### La trame verte et bleue

Recensement et valorisation de la trame verte et bleue dans les cartes communales et des territoires pour le développement d'un aménagement durable et de qualité au service des habitants et des entreprises.

Facile en route, une politique de préservation et de régénération des espaces naturels et des corridors écologiques. Une politique équilibrée aux enjeux de pression et de maintien des caractéristiques des milieux.

Les éléments de la trame verte et bleue

- Les corridors écologiques
- Les corridors
- Les zones protégées

Des possibilités sont envisagées à organiser pour permettre le prolongement de la TVB dans l'espace urbain et qualifier les habitats urbains.

8

### La trame culturelle et touristique

Un réseau culturel et touristique déployé à l'échelle du SCOTA, en lien d'Arras, développant nos capacités à capter les flux touristiques en lien avec le littoral (Mareuxville, à Paris et l'Europe du Nord) ;

- structurer une offre culturelle touristique sur l'axe Arras/Annaberg, Escal/Canal de St Quentin, Baisieux, Baie de Somme / Amiens et autour du CNE.

9

### L'armature urbaine et de services 1/3

Les pôles majeurs, pivot et d'équilibre organisent les capacités résidentielles et professionnelles et supportent en du territoire les besoins d'habitat (DDES) des nouveaux logements, créés à l'échelle du SCOT à 20 ans.

- Pôle majeur : Arras et couronne urbaine
- Pôle pivot majeur : Bapaume
- Pôle d'équilibre composé de communes en réseau
- Pôle relais rural
- Basins de vie de proximité (perméables)

10

### L'armature urbaine et de services 2/3

**Les pôles majeurs et pivot** structurent en services, notamment supérieurs, pour les habitants et entreprises. Ils ont un rôle essentiel pour développer l'innovation et redéployer notre force de frappe économique sur les grands axes de flux européens et régionaux :

- Le pôle d'Arras (axe Europe du Nord-Paris) auquel s'adosse un pôle économique (S1 armé à l'AI et D939) ;
- Bapaume au rôle de pôle pivot appuyant Arras pour l'équilibre nord-sud et est-ouest du territoire en fonction métropolitaine et de transport, l'ancrage économique sur l'AI/A2, les routes de l'agglomération et le CNE.

**Les pôles d'équilibre** sont des centralités fortes en réseau qui équilibrent, certes avec un rayonnement plus local, l'irrigation en services et économique est-ouest et nord-sud du territoire en relais d'Arras et Bapaume.

- Ils ont pour vocation de soutenir la diversité des bassins de vie ou la structure l'échelle de proximité (bassin de vie de proximité) :
  - en développant une offre de services organisant mieux les rapports entre les communes non pôle et les pôles d'Arras et Bapaume ;
  - en tenant compte de la diversité des besoins notamment quotidiens afin d'apporter des réponses pertinentes en réseau de services (incluant les transports) et en mutualisation des équipements ;
- Ils contribuent au maillage d'équipements spécifiques d'échelle SCOT (touristique, économique, transport...).
- Ils assurent un rôle d'irrigation économique pour des activités de rayonnement local et régional s'appuyant sur les routes de l'agglomération qu'ils soutiennent, sur des activités de proximité (notamment artisanale) et/ou en lien avec les savoir-faire locaux, nos filières d'excellence, mais aussi d'innovation.
- Quilans est un pôle commercial emblématique au pôle d'Arras. Avec Bapaume, Achères le Grand organise une offre économique et de services valant sa desserte gare en lien avec le projet de réseau express Lille-Amiens.

11

### L'armature urbaine et de services 3/3

Des pôles relais ruraux jouent un rôle de proximité mais aussi de relais complémentaire à l'offre de services d'Arras favorisant l'irrigation des bassins de vie et donc un meilleur accès aux ressources urbaines à l'échelle de toute la CUA. Ils contribuent à l'irrigation économique locale et touristique.

Les pôles majeurs, pivot et d'équilibre constituent un premier maillage de maillage. Le SCOT pourra être amené à affectation d'activités qui pourront être créées dans le cadre de son DOO.

- Pôle majeur : Arras et couronne urbaine
- Pôle pivot majeur : Bapaume
- Pôle relais rural
- Basins de vie de proximité (perméables)
- Maillage de services

12



**Armature économique 1/2**

Une armature qui renforce et structure la symbiose économique entre espaces agglomérés et le rural pour affirmer notre rayonnement économique avec des attraits aux flux nationaux et régionaux pérennes et pour valoriser nos savoir-faire locaux.

Redonner toute force de frappe économique sur l'axe Europe du nord / Pays et affirmer notre rôle dans le maillage régional des fondus métropolitains.

Suivre le ruban de l'agglomération.

... et faciliter son ancrage aux bases de production et de services (axe Ouest et le Sud (Armadaise agglomération, la Caunière, Nantaise...))

**Soutenir toutes les formes d'agriculture**

Accompagner la diversification de notre économie productive vers des filières innovantes, des activités créatives et de services pour développer des basses locales (circuits courts, NTC, énergie - zone résilience industrielle, agroécologie, ...)

Faciliter l'impulsion économique de proximité, en particulier dans le rural, autour d'activités de transformation agricole.

13

**Armature économique 2/2**

Un réseau de pôles économiques structurants et identifiés s'appuyant sur des plans d'activités au rôle et rayonnement complémentaires pour répondre à la diversité des besoins des entreprises (accès aux flux, services et besoins de production).

Accroître la puissance économique d'ici.

Espaces d'activités « de grands flux » et services métropolitains associés à des infrastructures « internationales » structurantes : filières françaises innovantes, rayonnement durable du tissu industriel, programme valorisation de tous les potentiels du SCoT.

Appuyer notre puissance économique d'ici (des axes à la gare).

Espaces d'activités de commerce régional « inter-agglomération » et SCoT valorisant les spécificités et économies économiques productives (SA, énergie (logique...), développement local et de distribution économique, Services métropolitains de nuit, réseaux de grands flux).

Ces pôles structurent le développement de l'offre locale et métropolitaine principal de territoire, pour une action basée sur l'offre et une offre locale structurante optimale. Le rôle économique d'ici d'ici est le rôle moteur.

Duques, Gary-Rembert-Valley, Trogues, Arvieux-De-Corbe, secteur de Sully.

Espaces d'activités locales de rayonnement local et régional appuyés sur le maillage des services locaux et la symbiose entre de la route de l'agglomération d'ici (commerce de proximité, services de proximité, activités de transformation agricole, ...)

14

**Armature des mobilités**

**Echangeurs**

- Infrastructures
- Autres de couverture : échangeurs, échangeurs en projet
- Véloroutes et pistes cyclables principales :
- Échangeurs en projet
- Qualification de la voie : route en voie verte
- Chemin de halage du canal de la Scarpe
- Ateliers de piste en aménagement
- Lignes intramunicipales de département : < à Arras > < à Avesnes >
- Atelier de mobilité : amener à l'arrêt : garantir l'impact en lien avec le projet de réseaux express

Élaboré en concertation de la SCoT avec les acteurs locaux pour garantir la qualité des services et les besoins locaux d'arrivées des IC et les projets de mobilité structurants.

Développer les mobilités vertes privilégiant les modes de déplacements locaux : vélo, marche à pied, transports collectifs, autopartage (VLC, ...)

Assurer le rayonnement vers les acteurs collectifs de mobilité (transporteurs, aménageurs, gestionnaires des infrastructures de réseaux express).

Faciliter le développement des plans d'activités, réseaux de services.

Garantir l'accessibilité des zones d'activités, réseaux de services.

15

**L'armature commerciale du Scota**

Le développement de l'appareil commercial s'appuie ainsi sur :

- ➔ Le renforcement de l'offre commerciale de centre (des villes, bourgs et villages)
- ➔ L'affirmation du rôle commercial structurant des pôles d'Arras et Bapaume

16

Exemple d'invitation pour les ateliers thématiques de mai /juin 2017

Parce que le **SCoT** est **VOTRE** projet de territoire pour les **20 années à venir**.

**Ecrivons-le ensemble !**

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arageois (SCoT).

le **SCoTA** a le plaisir de vous inviter à l'atelier thématique

**Développement économique et commerce**

**"Le commerce dans tous ses états"**

**Le mercredi 14 juin de 9h30 à 11h30,**  
Mairie de Neuville-Vitasse, 14 Grand Rue

Inscription : 03.21.21.01.90

Atelier thématique "Développement économique et commerce"

**Scota** Pour tout renseignement complémentaire, contactez-vous sur notre site internet : [www.scota.eu](http://www.scota.eu)

le meilleur est à venir, partageons notre avenir

**INVITATION**

**Participez au SCOTA,**  
votre laboratoire d'idées !

Atelier thématique "Développement économique et commerce"